

futuribles

JANVIER

- *Le revenu minimum garanti*
- *Europe 1993 : rêve et réalité*
- *La modernisation de l'administration*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France

Tél. (33 1) 42 22 63 10 +

Téléfax (33 1) 42 22 65 54

comité d'orientation

Ismail S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Clare Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant, Nathalie Kondracki

abonnements-diffusion

Paul Delahaie

Un an	France	490,00 FF (TVA 2,1% incl.)
	CEE	490,00 FF
	Etranger	550,00 FF
	Etranger avion	650,00 FF
	Etudiants : tarif spécial sur demande	
Le numéro	CEE	50 FF (port inclus)
	Autres pays	56 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *futuribles*.
Tous droits de reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl 1990*

Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Imprimerie BIALEC, Nancy - Dépôt légal n° 26406 - Janvier 1990

Chantal Euzéby	3	<i>Protection sociale et revenu minimum garanti. Une perspective internationale</i>
Isabelle Orgogozo	39	<i>Administration : les paradoxes de la modernisation</i>
Jean Bernard	47	<i>La bio-éthique en 2090</i>
Michel Godet	51	<i>Europe 1993 : le rêve et la réalité</i>
Charles du Granrut	67	<i>Les PME face à 1992. Une enquête du réseau Ernst and Young International</i>

Forum

Yoland Bresson	27	<i>Du salariat au participat. Pour un revenu d'existence</i>
----------------	----	--

Actualités prospectives

| 77 |

Karoshi. Coût de la vie. Edition. L'alcool-carburant. Risques cosmiques. Taylorisme 2000. Japon sous la manche. Ce que veulent les Soviétiques. France : apprentissage allemand. Réveil américain ?

Bibliographie

| 85 | *Analyses critiques*

J. Fallows, *More like us. Making America Great Again*. H. Gans, *Middle American Individualism, the Future of Liberal Democracy*. X^e Plan, *Protection sociale. Rapport de la Commission présidée par Monsieur René Teulade*.

| 93 | *Comptes rendus*

Protection sociale et revenu minimum garanti

Une perspective internationale

Chantal Euzéby ¹

Depuis la rupture de 1974, trois phénomènes majeurs se sont développés en Europe (l'aggravation du chômage, la précarisation de l'emploi et la déstabilisation des structures familiales) entraînant une recrudescence de la pauvreté que nos systèmes de protection sociale sont partiellement incapables de pallier. Faut-il en conséquence les remettre radicalement en cause ou simplement les adapter ?

Arguant de l'émergence d'une nouvelle donne technico-économique, potentiellement créatrice d'importantes richesses mais globalement destructrice d'emplois et génératrice d'une précarité croissante, les uns plaident pour l'instauration d'un revenu minimum substitutif qui assurerait à tous un matelas minimum de sécurité, condition sine qua non de la flexibilité désormais indispensable ; les autres, refusant de remettre globalement en cause le système de protection sociale en vigueur, se proposent plus pragmatiquement de combler ses carences par l'adoption d'un revenu minimum completif, donc par l'adjonction aux dispositifs existants d'une allocation nouvelle spécialement destinée aux « nouveaux pauvres ».

Chantal Euzéby examine ici les différentes propositions et expériences, leurs avantages et inconvénients respectifs sans cependant cacher sa réticence vis-à-vis de formules par trop radicales dont la faisabilité resterait au demeurant, selon elle, à démontrer.

1. Maître de conférence, Université de Grenoble, et consultante auprès du Bureau International du Travail, BIT, Genève.

Ce texte a été élaboré au titre du Bureau International du Travail pour la conférence sur le revenu minimum organisée par la CEE à Windsor (G.-B.) du 15 au 17 novembre 1989.

Les systèmes de protection sociale dans les pays industrialisés se sont jusqu'ici adaptés à l'évolution du contexte économique et social : développement de l'assistance et premières garanties de revenus aux travailleurs salariés dans la phase d'industrialisation naissante du XIX^e et du début du XX^e siècle ; généralisation de la sécurité sociale et recul des programmes d'assistance au cours des trente années de prospérité économique et de salarisation croissante qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale ; renforcement des mécanismes de solidarité au sein des régimes d'assurance (eux-mêmes soumis à des contraintes financières de plus en plus fortes) et extension des régimes d'assistance et d'aide sociale depuis 1975 pour faire face à la montée de la pauvreté liée au chômage et à la déstabilisation des structures familiales.

Malgré ces adaptations successives, les systèmes de protection sociale des pays riches se trouvent aujourd'hui en crise : crise financière liée au décalage entre la faible progression des recettes dans un contexte de chômage élevé et le développement continu des dépenses (vieillesse, santé, indemnisation du chômage notamment) ; crise d'équité due au caractère trop peu redistributif des régimes et à l'existence de « trous » dans le filet de la protection sociale ; crise d'efficacité au regard des exigences de la flexibilité du marché du travail (rigidité des mécanismes et des modes d'attribution de certaines prestations débouchant sur les pièges de la pauvreté et du chômage) ; crise de légitimité dans la mesure où les systèmes ne favorisent plus suffisamment l'insertion sociale et professionnelle. Ils sont ainsi en déphasage par rapport à la réalité économique et sociale qui est soumise à de profondes mutations économiques (persistance du chômage, développement du chômage de longue durée malgré la reprise économique, précarisation du marché de l'emploi) et socio-démographiques (multiplication des divorces, des unions libres, des remariages, vieillissement de la population).

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'idée d'un revenu minimum garanti (RMG) soit de plus en plus souvent avancée par des personnalités d'horizons très divers (universitaires, responsables politiques, représentants d'associations caritatives, experts en problèmes sociaux). Mais alors que certains y voient l'occasion d'une refonte radicale des systèmes de protection sociale en proposant le passage à un revenu minimum « substitutif » (allocation universelle, impôt négatif), d'autres, dans le prolongement des expériences nationales déjà mises en œuvre, considèrent que le revenu minimum doit s'inscrire dans la logique du renforcement des mécanismes de solidarité et d'assistance au sein des systèmes actuels (revenu minimum « complétif »).

Si la plupart des organisations internationales défendent aujourd'hui l'idée d'un revenu minimum se ralliant à cette deuxième conception (CEE, OCDE, Conseil de l'Europe...), le BIT est sans doute celle qui

s'est prononcée le plus tôt, dans le cadre de ses travaux de réflexion sur l'avenir de la protection sociale à l'horizon 2000 réalisés au début des années 1980 ².

Pauvreté et sécurité sociale

Depuis la rupture économique de 1974, et surtout depuis les années 80, trois phénomènes majeurs se sont manifestés dont tout porte à croire qu'ils vont continuer à persister ou à se développer au cours des prochaines années dans les pays industrialisés occidentaux : le chômage et l'allongement de sa durée, la précarisation de l'emploi, la déstabilisation des structures familiales.

Ces trois phénomènes ont entraîné une recrudescence de la pauvreté (selon la CEE, le nombre de personnes touchées par la pauvreté serait passé de 30 millions à 44 millions entre la fin des années 70 et le milieu des années 80) en lui donnant un nouveau visage. Celle-ci affecterait désormais beaucoup moins les personnes âgées ou les familles nombreuses et beaucoup plus les jeunes, les personnes isolées, les familles monoparentales, tous exclus du marché du travail ou occupés à des emplois précaires ou mal rémunérés. Ils ont également montré la nécessité de renforcer au sein des systèmes de protection sociale les mécanismes de solidarité et d'assistance.

La persistance du chômage

Si le chômage s'est stabilisé au cours de ces trois à quatre dernières années dans de nombreux pays (il a même parfois régressé comme au Royaume-Uni et aux Etats-Unis) en liaison avec la reprise économique dans un contexte de moindre pression démographique sur le marché du travail (atténuation progressive de l'effet du baby boom d'après-guerre), il reste néanmoins à un niveau élevé, et risque d'y demeurer encore pendant plusieurs années. L'OCDE prévoit même dans plusieurs pays européens une aggravation du chômage de longue durée, et plus encore, du chômage de très longue durée. En France par exemple, alors que le chômage s'est stabilisé autour de 2,4 millions de chômeurs, la durée moyenne du chômage a continué à augmenter pour atteindre désormais 17 mois et le chômage d'une durée supérieure à trois ans a progressé au rythme de 7 % au cours de l'année écoulée.

2. BIT. — *La Sécurité Sociale à l'horizon 2000*. — Genève : BIT, 1984.

Part des chômeurs de plus d'un an d'ancienneté dans le chômage total (en %) *					
	1980	1982	1984	1986	1987
Etats-Unis	24,3	7,7	12,3	8,7	8,1
Japon	16,0	14,9	15,2	17,2	18,8
France	32,6	42,1	42,3	47,8	45,5
RFA	17,0	21,2	32,7	32,0	n.d.
Italie	37,1	37,8	50,0	56,4	n.d.
Royaume-Uni	19,2	33,6	39,8	41,1	42,6

* La comparaison directe des chiffres relatifs aux pays européens avec ceux concernant les Etats-Unis ou le Japon peut être trompeuse. Aux Etats-Unis, la mobilité est plus intense qu'en Europe mais le chômage sans doute plus concentré sur une minorité d'actifs : ceux-ci alternent souvent périodes de chômage et emplois qui peuvent conduire à des périodes totales de temps passé au chômage aussi longues que pour ceux connaissant un chômage continu. Au Japon, le chômage de longue durée est certainement sous-estimé du fait de l'ampleur des phénomènes de découragement touchant plus qu'en Europe les personnes âgées et les femmes.

Source : OCDE à partir de données d'enquêtes dans le cas des Etats-Unis, du Japon, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, de données issues de registres administratifs dans le cas de la RFA.

Economie et statistique, n° 220, avril 1989.

futuribles

Cette perspective peu favorable tient à la conjonction de deux effets : d'une part à la rupture du lien entre production et emploi dans l'industrie, qui s'est traduite par des pertes nettes d'emplois dans ce secteur sous l'effet des restructurations industrielles imposées par la crise (les entreprises ont dû privilégier les investissements de productivité qui économisent de la main-d'œuvre au détriment des investissements de capacité générateurs d'emplois), rupture qui devrait continuer à s'observer dans le contexte de recherche de compétitivité exigé par l'achèvement du grand marché européen à l'horizon 1993 ; d'autre part à l'affaiblissement des créations d'emplois dans le tertiaire en liaison avec l'informatisation et la robotisation de ce secteur. Il devrait en résulter une faible progression des emplois à plein temps, stables et bien rémunérés et un grand développement des emplois à temps partiel, instables, et mal rémunérés ; ce qui contribuera à renforcer la tendance à la dualisation du marché du travail, déjà à l'œuvre, dans les sociétés occidentales.

Ce frein à la création d'emplois lié à l'intensification des progrès technologiques et ce glissement de l'emploi vers les activités du tertiaire à faible productivité (surtout observés depuis le début des années 80) devraient continuer à alimenter deux types de chômage : le chômage récurrent lié à l'alternance d'emplois temporaires, de stages, de « petits boulots » avec des phases de retour au chômage (dont sont surtout victimes les femmes et les jeunes) ; le chômage de longue durée dû au

caractère sélectif et peu dynamique du marché du travail, qui rend plus difficile l'insertion des personnes les moins qualifiées et sans emploi depuis longtemps (travailleurs âgés ou étrangers notamment). Il devrait en résulter une persistance des difficultés financières des régimes d'indemnisation du chômage et un recours toujours aussi fort à l'aide sociale.

De nombreuses dispositions ont été prises, vers la fin des années 70 et le début des années 80, pour rendre les systèmes d'assurance chômage plus redistributifs et plus axés sur la solidarité : prestations majorées pour des chômeurs ayant des personnes à charge dans près de la moitié des pays de l'OCDE ; instauration d'une indemnité minimale pour les chômeurs à bas salaires (Autriche, Belgique, RFA, Espagne, Portugal) ; prolongation des périodes de versement ou majoration de la prestation pour les chômeurs âgés dans plusieurs pays (Finlande, France, RFA, Pays-Bas, Suède, Suisse), etc.

Des régimes d'assistance ont par ailleurs été créés, ou développés, à titre complémentaire des régimes d'assurance pour prendre le relai et assurer une protection minimale aux chômeurs en fin de droits et aux primo-demandeurs d'emploi, dont les effectifs ne cessaient de s'accroître (aux Pays-Bas par exemple le nombre des chômeurs bénéficiaires du régime d'assistance RWW³ a été multiplié par cinq entre 1980 et 1986). Une dizaine de pays, dont la France, la RFA, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Suède, se trouvent ainsi dotés d'un double système d'indemnisation.

Cependant, malgré ces améliorations, le nombre des chômeurs non indemnisés a continué à s'accroître et leur dépendance à l'égard de l'aide sociale n'a pas cessé d'être renforcée. Les chiffres avancés par le rapport G. Room sur la nouvelle pauvreté dans la Communauté européenne (décembre 1987) sont à cet égard éloquentes : au Royaume-Uni et en RFA, par exemple, la proportion des chômeurs indemnisés serait tombée respectivement de 55 % à 26 % entre 1971 et 1985 (pour les chômeurs masculins) et de 86 % à 67 % entre 1975 et 1985 ; quant au pourcentage des chômeurs bénéficiaires de l'aide sociale, il aurait augmenté dans plusieurs pays, passant par exemple de 0,7 % à 26,4 % en RFA entre 1970 et 1985 et de 15 % à 35 % au Royaume-Uni entre 1979 et 1983 (pareille évolution s'observe notamment aux Pays-Bas, en Belgique, au Portugal et en Irlande). Trois raisons au moins peuvent être invoquées pour expliquer les limites des adaptations réalisées :

— sous la pression de la contrainte financière qui tendait à devenir insupportable après la forte récession des années 1981-1982, plusieurs

3. Régime d'assistance réservé aux chômeurs en fin de droit et aux primo-demandeurs d'emploi.

pays ont adopté des mesures restrictives pour rendre leur système d'assurance-chômage moins généreux ; abaissement du taux de remplacement (en RFA et aux Pays-Bas par exemple) ; limitation des conditions d'accès en matière de durée d'affiliation, de durée de travail antérieur ou de durée de versement de la prestation (doublement de la durée minimale d'emploi préalable en RFA ; raccourcissement de la période de versement en France, rallongement de la période de suspension de l'allocation en cas de refus d'emplois offerts au Royaume-Uni, etc.) ;

— dans le même souci de maîtrise financière (vu la difficulté d'augmenter les impôts) et pour éviter de générer des comportements désincitatifs à l'égard du travail, les Etats ont volontairement limité le champ d'application et le degré de générosité de leur régime d'assistance : minimum de référence d'emploi exigé, ou d'activités assimilées à un emploi à faire valoir (formation, charge d'enfants, handicaps, service militaire). En RFA et en Autriche, par exemple, le montant de la prestation ne tient pas compte des besoins du ménage ; de même en France, l'allocation spécifique de solidarité pour chômeurs de longue durée et l'allocation d'insertion pour femmes seules (avec charge d'enfants et en recherche d'emploi) n'atteignent pas, ou tout juste dans le cas de la première, le seuil des 2 000 F prévu par la loi sur le revenu minimum d'insertion ;

— sur un plan plus général, le mode d'indemnisation du chômage peut conduire à une sorte « de piège du chômage ». Il n'est pas rare en effet que l'acceptation ou la reprise d'un emploi précaire, ou à temps réduit, par un chômeur indemnisé s'accompagne d'une perte ou d'une réduction des droits à l'indemnisation ou encore d'une diminution du pouvoir d'achat du revenu disponible du ménage concerné.

La précarisation de l'emploi

La précarisation de l'emploi est un phénomène réel qui devrait s'intensifier et se généraliser au cours des prochaines années. Produit de la flexibilité, elle-même liée aux exigences de la compétitivité et de l'intensification de la concurrence internationale, elle se traduit par la multiplication des emplois intérimaires ou à durée déterminée, par le développement des emplois à temps partiel et à horaire variable, et par l'abaissement des rémunérations pour les emplois les moins qualifiés. Elle apparaît ainsi comme un moyen nécessaire pour ajuster, de façon efficace et continue, les emplois offerts et les qualifications requises aux variations de la demande de biens et de services et comme l'instrument privilégié de la politique d'aménagement et de réduction du temps de travail ; celle-ci étant de plus en plus reconnue comme un levier de la création d'emplois dans le tertiaire et un frein à la disparition des

Le temps partiel						
Taux de temps partiel (en %)						
	Proportion de l'emploi à temps partiel dans :					
	L'emploi total		L'emploi masculin		L'emploi féminin	
	1979	1986	1979	1986	1979	1986
Etats-Unis	16,4	17,4	9,0	10,2	26,7	26,4
Japon ¹	9,9	11,7	5,2	5,5	18,4	22,8
France	8,2	11,7	2,5	3,5	17,0	23,1
RFA	11,2	12,9	1,5	2,1	27,6	29,8
Italie	5,3	5,0	3,0	2,8	10,6	9,5
Royaume-Uni	16,4	21,6	1,9	4,6	39,0	45,0
1. Hors agriculture. Source : OCDE.						
futuribles						

emplois dans l'industrie, et à ce titre comme l'une des composantes essentielles de la politique de lutte contre le chômage ⁴.

Or la législation sociale n'avait pas été conçue pour répondre à cette évolution et, de fait, elle y répond souvent mal. Ayant été établie par référence au travail à plein temps, à l'activité salariée et pour des économies en croissance, elle n'accorde qu'une protection trop faible à tous ceux qui doivent accepter, ou qui souhaitent, un travail à mi-temps ou à horaires réduits, à tous ceux qui sont peu rémunérés (« petits boulots ») et à tous ceux qui sont condamnés à se recycler pour échapper aux licenciements économiques imposés par l'évolution des marchés nationaux et internationaux. Et par contre, elle profite pleinement aux personnes ayant un emploi stable et à temps plein, notamment dans les pays où les mécanismes d'assurance sont très développés.

Cette situation, au regard des exigences de la flexibilité, a une triple conséquence :

— elle contraint les Etats à instaurer, ou à revoir, le niveau et les conditions d'obtention des prestations minimales pour les cas de droits incomplets au sein des régimes d'assurances ; il s'agirait, le plus souvent, d'étendre les prestations minimales déjà existantes pour la couverture des

4. Sur ce point cf. notamment Passet, René. — « Production, emploi, revenu : le divorce. » — in revue *Futuribles*, avril 1989.

risques vieillesse et invalidité aux autres branches de la protection sociale (maladie et chômage notamment) dans lesquelles le statut de travailleur précaire est en général moins bien reconnu, et donc moins bien protégé ; — elle oblige, de la même façon, les Etats, les régions ou les municipalités à adopter un revenu minimum garanti (ou à le revoir) de façon que les personnes et les familles trop faiblement, ou trop irrégulièrement, rémunérées puissent bénéficier d'une protection minimale suffisante au même titre que les chômeurs ;

— elle fournit enfin des arguments aux partisans d'une refonte radicale des systèmes de protection sociale qui considèrent que le moment est venu de passer à un système sélectif d'assistance (impôt négatif) ou à un système d'allocation universelle qui supprimerait la fonction de maintien du niveau de vie des régimes publics d'assurance et unifierait les mécanismes d'assistance ; l'un et l'autre plus conformes, selon eux, aux caractéristiques nouvelles du marché du travail.

La déstabilisation des structures familiales

La protection des familles monoparentales est un sujet préoccupant en raison du caractère irréversible de la tendance à la déstabilisation des structures familiales et du fait que les systèmes actuels de protection sociale ont été conçus et organisés en fonction des familles nucléaires (parents avec enfants).

Des dispositions générales ont déjà été prises par plusieurs pays pour répondre aux besoins des familles concernées, à travers notamment la reconnaissance de droits propres aux femmes et l'application du principe de l'égalité de traitement entre les sexes dans la sécurité sociale. Elles s'inscrivent dans la perspective des multiples propositions et recommandations faites par les organismes internationaux.

Des mesures plus spécifiques pour lutter contre la pauvreté affectant ces familles ont parfois été adoptées. Tel est le cas par exemple de la Norvège et de la France. La première a créé un programme spécifique axé sur la réinsertion professionnelle combinant cinq types de prestations (une allocation transitoire partiellement cumulable avec les revenus d'activité selon un barème dégressif, une allocation pour frais d'études, une allocation pour frais de garde, une prime de maternité et une pension dite « pension de descendant ») ; la seconde a mis en place un dispositif comportant un aspect fiscal, un système public de recouvrement des pensions alimentaires et deux prestations particulières : l'allocation de soutien familial à caractère forfaitaire (ancienne allocation d'orphelin dont on a supprimé la condition de ressources et étendu le champ

d'application aux enfants abandonnés par l'un des parents) et l'allocation de parent isolé, de type différentiel, dont le montant est supérieur à celui de toutes les autres prestations minimales de base, dont la durée de versement est au maximum de trois ans (trois ans étant l'âge limite du plus jeune enfant) et qui ouvre droit à la prise en charge de cotisations de l'assurance maladie. Ces initiatives, qui méritent d'être étendues, vont dans le sens des conclusions de la réunion du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales au niveau ministériel de l'OCDE des 6 et 7 juillet 1988, qui préconise la combinaison de trois types d'action : une aide financière du parent absent ; une aide à la réinsertion sur le marché du travail se traduisant par l'octroi d'une prestation de garantie de ressources subordonnée à l'acceptation d'une formation ou d'un emploi au moins à temps partiel (cette contrepartie pouvant être supprimée lorsque les enfants sont trop jeunes et remplacée par un supplément de prestations) ; une aide à la prise en charge de la garde des enfants.

Mais s'il est nécessaire et légitime d'apporter une aide substantielle aux parents isolés, il faut sans doute éviter deux écueils : une assistance qui ne s'accompagnerait pas de mesures suffisantes visant à la réinsertion sociale et professionnelle et qui déboucherait sur le risque d'enfermement dans le statut d'assisté ; une aide dont le niveau, par rapport à celui offert à un couple ayant le même nombre d'enfants, inciterait les bénéficiaires à demeurer dans le groupe des familles monoparentales et encouragerait les autres familles à se dissocier. Le poids des risques encourus est en effet plus important que pour les autres catégories de familles, dans la mesure où il met en jeu des comportements reproducteurs chez les enfants de nature à alimenter la pauvreté persistante ou intergénérationnelle.

La mise en évidence des lacunes des systèmes de protection sociale au regard des « nouveaux pauvres » doit-elle pour autant conduire à les remettre radicalement en cause ? Franchir ce pas serait sans doute excessif et injustifié car la lutte contre la pauvreté n'a jamais constitué, pour ces systèmes, le seul objectif de la protection sociale. Mais il est clair qu'un recentrage sur la prévention et la réduction de la pauvreté s'impose désormais et que la garantie d'un revenu minimum pour tous doit devenir, conformément aux propositions faites dès 1984 par le BIT dans son rapport sur la sécurité sociale à l'horizon 2000 (p. 33 et p. 119), « le grand objectif à assigner à la politique de sécurité sociale, d'ici à l'an 2000 ». Si cette perspective est aujourd'hui largement partagée, par les responsables politiques des pays européens et par les experts en problèmes sociaux dans d'autres instances internationales (CEE, Conseil de l'Europe, OCDE), la question qui se pose est celle du choix de la formule à adopter.

Le revenu minimum « substitutif » : une voie incertaine

A la différence du revenu minimum « complétif » qui s'inscrit dans le système de protection sociale existant sous la forme d'un filet de sécurité garantissant un minimum de ressources aux plus défavorisés, le revenu minimum « substitutif » entend remplacer l'ensemble des prestations sociales (ou la plupart d'entre elles) par une prestation unique. Celle-ci peut être affectée de deux façons : soit à chaque individu, sans contrôle des ressources ni conditions particulières à l'égard de l'emploi (système de l'allocation universelle), soit à la famille prise comme unité de base, après contrôle des ressources (formule de l'impôt négatif) ; l'un et l'autre dispositif alimentent le débat théorique depuis plusieurs années sans connaître de véritables applications, en dehors de quelques expériences d'impôt négatif réalisées aux Etats-Unis, vers la fin des années soixante, dans certaines zones géographiques (la plus célèbre étant celle du New Jersey). Mais alors que l'impôt négatif est défendu exclusivement par les libéraux, l'allocation universelle (parfois appelée « dividende national » ou « dividende social ») fait de nombreux adeptes dans des courants idéologiques et politiques différents : les « verts » en Allemagne ; plusieurs formations politiques ou syndicales aux Pays-Bas dont le parti radical, le parti écologiste, le syndicat de l'alimentation⁵ ; le collectif Charles Fourier en Belgique ; des personnalités comme le libéral K. Roberts au Royaume-Uni, ou comme le socialiste A. Gorz, et les réformateurs G. Aznar et Y. Bresson en France, etc. Aussi séduisantes qu'elles puissent être, ces propositions butent sur certains obstacles qui les rendent difficilement envisageables, voire irréalisables pour certaines d'entre elles.

S'agissant des formulations des libéraux les plus purs, elles sont fondamentalement réductrices et, à certains égards, dangereuses sur le plan social.

Au nom de la simplification et de la rationalisation des systèmes de protection sociale, elles préconisent le remplacement des prestations en espèces par une prestation unique et l'intégration de la protection sociale dans les finances publiques, le financement du revenu minimum garanti devant être assuré par la fiscalité (l'impôt progressif sur le revenu dans le cas de l'impôt négatif). S'il est souhaitable, et parfois nécessaire, de simplifier les systèmes sociaux actuels, ne serait-ce que parce que leur complexité exerce un effet rebutant sur les plus défavorisés, il n'est sans

5. Les Pays-Bas sont le seul pays à avoir élaboré un projet d'allocation universelle qui fut rejeté en 1985 tout en continuant à alimenter le débat politique.

doute pas utile d'aller aussi loin dans la substitution. Deux raisons peuvent notamment être invoquées :

— d'une part, du fait de la réduction à une seule prestation de base, et donc de la disparition des prestations relevant des mécanismes d'assurance (les personnes étant censées s'adresser à des compagnies privées), il pourrait en résulter une recrudescence de la pauvreté et de la précarité par défaut de prévoyance, notamment chez les personnes dont les ressources sont déjà modestes ou faibles. Ce risque est d'autant plus grand que le niveau du revenu minimum garanti a toute chance d'être faible, aussi bien du côté de l'allocation universelle (en donnant à tous on ne donne nécessairement que peu à chacun) que du côté de l'impôt négatif (la prestation étant supposée dégressive en fonction des revenus gagnés dans le but de sauvegarder l'incitation au travail, le dispositif est plus coûteux que celui qui relève d'un calcul purement différentiel dans lequel le taux d'imposition est égal à 100 %) ;

— d'autre part, compte tenu de la disparition supposée des organismes de la protection sociale, des problèmes économiques et sociaux liés aux pertes d'emplois correspondantes ne manqueraient pas d'être posées : aggravation du chômage à court terme et résistance des travailleurs qui se verraient « dépossédés » d'un système qu'ils ont contribué à édifier.

Invoquant l'existence d'une garantie minimale (à tous les individus dans le cas de l'allocation universelle, limitée aux familles les plus démunies dans le cadre de l'impôt négatif) et l'adéquation de leur formule aux exigences de la flexibilité sur le marché du travail, les libéraux préconisent la suppression du salaire minimum légal. S'il est vrai que leurs propositions sont séduisantes, par les possibilités de cumul avec les revenus d'activité qu'elles offrent toutes les deux et par le libre choix entre travail et loisir que suppose l'allocation universelle, elles n'en sont pas moins dangereuses par les risques qu'elles font peser, d'une part sur le coût de la main-d'œuvre dans les activités exigeant de faibles qualifications et, d'autre part, sur la sécurité de l'emploi. Non seulement, en effet, la disparition du salaire minimum contribuerait à abaisser les salaires les plus bas, mais elle inciterait les employeurs à licencier plus facilement ; ce qui alimenterait le chômage récurrent. L'abaissement des salaires aurait, en outre, pour effet de réduire les possibilités d'affiliation auprès des organismes privés d'assurance. Seraient ainsi pénalisés les retraités déjà les moins nantis au cours de leur vie active, les travailleurs âgés ne parvenant pas à conserver ou à reprendre une activité à temps partiel (ou réduit) pour s'assurer des revenus de compléments et, d'une manière générale, toutes les personnes ou familles cumulant plusieurs handicaps à la fois. Autrement dit, loin de corriger la tendance à la dualisation de la société déjà observée dans les pays industrialisés, l'application de telles formules ne pourrait que contribuer à la renforcer ;

les personnes âgées ou handicapées seraient sans doute les premières victimes, la notion de libre choix entre travail et loisir n'ayant pour elles aucune signification. Quant aux actifs désireux de se procurer des compléments de revenus d'activité, ils risquent de se heurter à une insuffisance d'emplois offerts, l'abaissement des salaires n'étant plus une garantie suffisante de la reprise de l'emploi.

Les formulations libérales reposent enfin sur l'idée que la lutte contre la pauvreté passe par l'octroi d'une prestation en espèces, sans autres mesures d'accompagnement destinées à sauvegarder l'insertion sociale et professionnelle ; ce qui les conduit à envisager la suppression des services sociaux. Cette approche exclusivement monétaire de l'action en faveur des plus défavorisés est trop réductrice, puisqu'il est aujourd'hui admis que la pauvreté n'est pas seulement due à un manque de ressources mais aussi à un cumul de handicaps socio-économiques et culturels. Elle risque d'enfermer les assistés (bénéficiaires de l'impôt négatif et « allocataires universels » non en mesure d'obtenir des revenus de complément) dans un statut d'exclus du reste de la société, marquant ainsi une coupure nette entre pauvres et non pauvres. Le maintien, voire le développement, dans plusieurs pays des services sociaux de l'assistance et de l'action sociales apparaît comme un complément indispensable à la lutte contre la pauvreté, notamment en matière de logement social, de formation professionnelle, de soins médicaux gratuits. Dans son rapport sur la sécurité sociale à l'horizon 2000, le BIT n'a du reste pas manqué de le préciser en recommandant que le droit à un revenu minimal s'accompagne « d'autres formes d'assistance appropriées ». Ne serait-il pas en effet illogique de supprimer les mesures d'accompagnement social qui constituent l'un des points forts de nos systèmes actuels de protection sociale en période de chômage ?

Les partisans de l'allocation universelle (en dehors des libéraux les plus purs) fondent leur argumentation sur deux idées maîtresses liées aux effets du progrès technique : le nécessaire relâchement des liens entre l'emploi et le revenu et l'émergence d'une nouvelle organisation sociale.

Les avantages attendus sont, pour l'essentiel, de trois ordres :

- suppression des idées de charité et d'humiliation spécifiques des prestations minimales de base soumises au contrôle des ressources ;
- fin de la coupure de la société entre travailleurs de plein droit à l'activité productive et exclus, à titre temporaire ou définitif, du marché du travail, qu'ils soient ou non assistés ;
- compatibilité avec l'exigence de flexibilité du marché de l'emploi ; incitation à la création des petites et moyennes entreprises permise par l'allocation universelle qui représente une prime de risque ; réduction du travail au noir ; revalorisation des emplois les plus ennuyeux, dangereux

et pénibles ; libération d'emplois pour les chômeurs et extension des activités « autonomes » liées à l'arbitrage possible en faveur des loisirs...

Assurance - Assistance - Prévention

Les systèmes d'assurance, parfois qualifiés de systèmes « bismarckiens » du nom du Chancelier Bismark qui en a été l'initiateur en Allemagne à la fin du XIX^e siècle, sont fondés sur le principe des revenus de remplacement destinés à compenser la perte des revenus professionnels liée à la suppression de la possibilité de travailler (indemnités journalières d'assurance maladie, pensions, retraites, allocations de chômage). Ils sont financés par des contributions des assurés dont le montant et la durée de versement agissent directement sur le niveau des prestations octroyées.

Les systèmes d'assistance ont pour objectif d'offrir une protection minimale aux personnes en état de besoin. Ils répondent au principe de la subsidiarité au sens où ils interviennent en dernier ressort lorsque toutes les autres possibilités de couverture individuelle ou collective des besoins sont épuisées. Les prestations ne sont pas servies en fonction de critères précis, comme les précédentes (droits objectifs), mais en référence à l'appréciation des besoins individuels (droits subjectifs) ; ce qui explique que leur octroi est subordonné à un contrôle de ressources. Elles sont en outre financées exclusivement par l'impôt.

Ces deux systèmes coexistent, à des degrés divers, dans les pays et interfèrent parfois entre eux (les régimes d'assurance peuvent

par exemple gérer des prestations minimales légales pour certains risques spécifiques, elles-mêmes financées par le produit des cotisations et/ou par des subventions de l'Etat). Certains pays disposent de **régimes intermédiaires** (pour la couverture de certains risques) dans lesquels les prestations sont financées par des fonds publics : cas des régimes universels de pensions de vieillesse ou d'invalidité dans la plupart des pays de l'Europe du Nord qui versent une pension à tous les résidents dès lors que les conditions d'âge ou d'incapacité sont réunies ; cas du service national de santé au Royaume-Uni ouvert à toute la population ; cas du régime des prestations familiales dans plusieurs pays (alors que dans d'autres, comme en France, ils sont intégrés aux systèmes d'assurance).

La prévention fait habituellement référence aux différents services sociaux offerts par les organismes de la protection sociale et par les collectivités territoriales (santé et prévention médicale, services spéciaux pour invalides et personnes âgées, protection de l'enfance...) ; services qui, dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, doivent être couplés avec des mesures de politique économique générale (promotion de l'emploi, développement de la formation professionnelle, amélioration du logement et du cadre de vie...).

On irait ainsi vers une société qui ne serait plus définie par l'emploi rémunéré, mais par l'activité au sens large (y compris non marchande) et valoriserait le capital humain ; société qualifiée par les uns d'« Economie participative » (B. Van Haerepen et P. Van Parijs) ou de « participat »

(Y. Bresson et P. Guillaume), par les autres d'« Economie distributive » (K. Roberts), de « Société des trois revenus » (G. Aznar) ⁶, etc.

Mais aussi séduisantes qu'elles puissent paraître, ces propositions sont imprécises dans leurs modalités de mise en œuvre, irréalistes, voire utopiques. D'abord elles répondent de façon insatisfaisante à la question centrale du niveau de la prestation et du mode de financement qui lui est associé. L'alternative est en gros la suivante : soit l'allocation est financée sur la base du redéploiement des masses financières jusqu'ici affectées à la protection sociale (à l'exclusion des dépenses de soins de santé), son montant est alors insuffisant pour couvrir les besoins élémentaires, ce qui devrait se traduire par une recrudescence de la pauvreté des personnes qui ne peuvent, ou ne veulent, travailler (les estimations du Collectif Fourier sont révélatrices du faible niveau de la prestation, de l'ordre « du minimex », et de la perte de protection qui en résulterait pour la population âgée et handicapée par rapport à la situation présente) ; soit l'allocation est financée par un supplément d'impôt pour atteindre un niveau jugé décent, mais alors on retombe sur les inconvénients d'une pression fiscale excessive (désincitation à l'égard du travail, développement du travail au noir et de l'économie souterraine...).

Quant à la proposition intéressante d'Y. Bresson et P. Guillaume de créer une banque de solidarité nationale, alimentée par des dépôts correspondants au produit actuel des cotisations sociales, elle est certes séduisante mais elle poserait en retour le problème du contrôle monétaire pour éviter les dérapages inflationnistes.

Ces propositions risquent de se révéler tout autant, voire plus, inefficaces que les actuelles formules de revenu minimum « completif » au regard de l'équité sociale et de la lutte contre la dualisation de la société. Deux raisons au moins peuvent, à cet égard, être invoquées : d'une part la non prise en compte des situations spécifiques de besoin qui introduit une discrimination vis-à-vis des familles qui cumulent plusieurs handicaps (« effet Mathieu ») ; d'autre part le niveau trop modeste de la prestation qui empêcherait la réduction attendue de l'offre de travail, face à une demande qui ne serait pas nécessairement plus élevée. Les allocataires poussés à travailler pour sauvegarder leur niveau de vie resteraient en effet très nombreux sur le marché du travail, exerçant une pression à la baisse sur les rémunérations (notamment les plus basses dans les activités

6. Cf. van Haepelen, B. et van Parijs, Ph. — « Quelle stratégie contre le chômage ? ». — in *La revue Nouvelle*, avril 1985 ; Bresson, Y. et Guillaume, P. — *Le Participat*. — Paris : Ed. Chotard, 1986 ; Roberts, K. — « Un nouveau mode de distribution des revenus ». — in *revue Futuribles*, juillet-août 1983 ; Aznar, G. — « La société des trois revenus ». — in *revue Futuribles*, avril 1987. Cf. également Standing, G. — *Unemployment and labour market flexibility : The United Kingdom*. — BIT, 1986 ; « La flexibilité de la main-d'œuvre et la marginalisation des travailleurs âgés : une nouvelle stratégie ». — in *Revue internationale du Travail*, mai-juin 1986.

précaires), empêchant ainsi le processus annoncé de revalorisation des emplois les plus ennuyeux, dangereux et pénibles⁷. On risquerait ainsi d'assister à une accélération de l'alternance entre les phases de chômage et celles de retour à l'emploi précaire, de nature à accroître les situations de précarité et de pauvreté dans la zone des revenus se situant entre l'allocation de base et un seuil de pauvreté jugé plus décent. Le recul de l'extrême pauvreté, obtenu grâce à l'existence de l'allocation universelle, pourrait ainsi se solder par une recrudescence de la précarité et de la pauvreté relative, notamment chez les personnes âgées ou handicapées.

Ces propositions enfin n'apportent pas, contrairement à ce qu'elles prétendent, de garantie supplémentaire sur le plan de la valorisation du capital humain. A partir du moment où les besoins sociaux ne sont plus pris en charge par un régime national de protection sociale, deux éventualités peuvent se présenter : ou bien les allocataires cherchent à se procurer des suppléments de revenus pour s'assurer une bonne protection auprès d'organismes privés d'assurance (en matière de pensions et d'assurance maladie notamment) et dans ce cas ils ne peuvent guère se consacrer à des activités « autonomes » susceptibles de valoriser leur potentiel humain ; ou bien ils se contentent, dans leur grande majorité, du montant de l'allocation servie, pour se livrer à des activités annexes non marchandes (loisir, bricolage, autofourniture de services) au risque d'être moins bien ou très peu protégés, par défaut de prévoyance ou insuffisance de ressources. Dans l'un et l'autre cas, il y aurait un manque à gagner du côté de la valorisation du capital humain. On voit mal, dans ces conditions, quel gain majeur pourrait résulter du passage d'une société, certes dominée par l'économie marchande mais où les risques sociaux sont largement couverts, à une société où l'activité non marchande se développerait au détriment de la couverture sociale pour une grande partie (sinon la plus grande) de la population.

Le revenu minimum « complétif » : une voie à développer

Le revenu minimum « complétif » n'est pas une formule nouvelle. Il a déjà été expérimenté dans plusieurs pays, parfois depuis longtemps

7. L'argument s'adresse ici aux « libertaires » du collectif C. Fournier notamment. Il ne concerne pas les socialistes (A. Gorz, G. Adler-Karlsson, M.L. Duboin) pour lesquels l'obligation de travailler, pour tous ceux qui sont aptes au travail, est une contrepartie du droit au revenu minimum garanti (cf. notamment Gorz, A. — « Qui ne travaille pas mangera quand même ». — *in revue Futuribles*, juillet-août 1986 et *Problèmes Economiques* n° 1993, octobre 1986).

(Danemark, Royaume-Uni, RFA, Pays-Bas), parfois depuis la rupture économique de 1974 (Belgique, Irlande, Luxembourg, France tout récemment). Mais il doit aujourd'hui s'adapter pour tenir compte du nouveau visage de la pauvreté et se généraliser à l'ensemble des pays industrialisés. Cette adaptation tient, pour l'essentiel, à la nécessité de dépasser le cadre trop assistanciel des dispositifs existants dans le but de combiner assistance et insertion afin que la grande majorité des exclus puissent retrouver leur autonomie sociale et professionnelle. L'objectif ne serait donc pas de supprimer les régimes nationaux d'assurance et les services sociaux d'aide et d'action sociale au profit d'un système universel d'assistance, mais d'intégrer le droit à un revenu minimum garanti dans les systèmes actuels de protection sociale. Ceci devrait notamment se traduire par un renforcement des mécanismes de solidarité au sein des régimes d'assurance et par un développement des régimes d'assistance coordonnés avec des services appropriés d'action préventive. Il s'agirait par conséquent, pour chaque pays, de trouver le meilleur dosage, compte tenu de ses potentialités socio-économiques, entre assurance, assistance et prévention. Mais ne faut-il pas d'abord s'interroger sur la portée et les limites des expériences actuelles de revenu minimum garanti ?

Les expériences européennes de revenu minimum

A quelques nuances près, le revenu minimum garanti présente dans les sept pays de la CEE qui l'ont expérimenté, les caractéristiques suivantes :

- il intervient à titre complémentaire des régimes de sécurité sociale et est conçu comme un « dernier filet de sécurité » pour les personnes en état de besoin, par défaut de ressources propres ou par insuffisance de droits à faire valoir auprès des organismes de protection sociale ou de tierces personnes. Il s'agit donc d'une, parfois de deux ou plusieurs, allocation(s) différentielle(s) destinée(s) à pallier le manque de ressources provenant des revenus du travail et du patrimoine, des prestations sociales ou encore de l'obligation alimentaire. Mais son introduction n'a pas entraîné de transformations sensibles au sein des systèmes de protection sociale existants ;
- il n'est pas véritablement universel au sens où il impose des conditions d'âge, de résidence ou de nationalité et, parfois (France, RFA, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas) des contreparties en termes d'emplois ou de suivi de stages de formation ; le non respect de celles-ci entraînant la réduction, la suspension, voire l'exclusion du dispositif ;
- il apparaît plus comme un « quasi-droit » que comme un « vrai » droit, dans la mesure où il reste soumis au pouvoir d'appréciation des collectivités territoriales gestionnaires, lui-même variable selon le degré

de rigueur des contraintes budgétaires et selon l'état du marché du travail. L'aggravation du chômage a par exemple conduit des collectivités locales de plusieurs pays à faire preuve de plus de sévérité dans l'octroi ou le renouvellement de la prestation pour des raisons d'équilibre financier ;

— il est accordé, en principe, pour une durée illimitée ; en fait il est versé, le plus souvent, pour une durée déterminée et reconduit par périodes renouvelables après réexamen, plus ou moins strict, des ressources et le cas échéant, des contreparties.

L'efficacité des systèmes existants

Quant à l'efficacité des dispositifs existants, elle est difficile à apprécier pour au moins trois raisons :

— parce qu'on ne peut faire abstraction du reste de la protection sociale. Or non seulement le niveau général de la couverture sociale, mais également son mode d'organisation (l'un et l'autre variable selon les pays) interviennent dans la lutte contre la pauvreté. L'existence par exemple de prestations minimales de base, au sein des régimes d'assurance, réduit le nombre de bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti. Tel est le cas notamment en France et en Belgique où il existe de nombreuses prestations minimales catégorielles dont le niveau est supérieur au RMG (pensions non contributives de vieillesse, d'invalidité ou de veuvage, allocation aux parents isolés en France...) ;

— parce que les coefficients retenus pour tenir compte de la taille des familles ainsi que les suppléments, parfois accordés pour compenser des situations spécifiques de besoin, varient assez fortement d'un pays à l'autre, rendant ainsi difficiles les comparaisons. Dans certains pays les allocations familiales sont cumulables avec le RMG (Luxembourg, Belgique par exemple), dans d'autres cas ce sont les allocations de logement (Royaume-Uni, Danemark, RFA, France)... Alors que certains pays accordent une forte pondération à la deuxième personne dans le couple (Danemark, coefficient = 1 ; RFA, coefficient = 0,8), d'autres sont moins généreux (France, coefficient = 0,5 ; Luxembourg, coefficient = 0,3...) ;

— parce qu'enfin le degré et les caractéristiques de la pauvreté sont mal connus et ne sont pas les mêmes dans les différents pays. Si le chômage est devenu la principale source de pauvreté, la pression qu'il exerce sur l'aide sociale dépend fortement de son intensité et de sa durée, qui sont très variables d'un pays à l'autre. Ce n'est pas un hasard si les Pays-Bas, après la forte poussée du chômage de longue durée du début des années 80 (la part du chômage d'un an et plus dans le chômage total a plus que doublé entre 1979 et 1985), ont adopté en 1986 des mesures restrictives

pour stabiliser l'effectif des chômeurs bénéficiaires de l'assistance (régime RWW) autour de 408 000 et si, à l'opposé, le Luxembourg, dont le taux de chômage est le plus faible au sein des pays de la CEE, parvient à financer, sans difficulté majeure, l'octroi du revenu minimum garanti aux quelque 5 000 personnes bénéficiaires.

Toutefois, si l'on s'en tient à l'analyse des résultats financiers⁸, on s'aperçoit que ce sont les pays du Nord de l'Europe des douze (Pays-Bas, Danemark, RFA) qui offrent la meilleure protection contre les risques de pauvreté (les personnes isolées et les couples sans enfant étant sensiblement mieux traités aux Pays-Bas) à la fois par le montant du revenu minimum garanti et par le niveau général de la couverture sociale. Cette situation contraste avec celle de l'Irlande et du Royaume-Uni où le revenu minimum garanti, sous la forme de deux prestations minimales complémentaires, est bien plus faible (près de la moitié inférieur dans le cas britannique, et davantage encore dans le cas irlandais, à ce qu'il est aux Pays-Bas) et où la protection sociale est beaucoup moins développée (les dépenses sociales représentent 25 % et 23 % du PIB respectivement au Royaume-Uni et en Irlande contre 34 % aux Pays-Bas). Quant à la France et à la Belgique, elles se situent dans une position intermédiaire, avec un revenu minimum relativement modeste mais une protection sociale à la fois développée et diversifiée ; dans ces pays, l'existence de plusieurs prestations minimales de base à côté du revenu minimum fait jouer à ce dernier un rôle marginal dans l'organisation de leur système de protection sociale et explique, en grande partie, la raison pour laquelle la proportion des ménages bénéficiaires y est assez faible (moins de 1 % pour le minimex en Belgique et moins de 3 % estimé pour le revenu minimum d'insertion en France ; contre plus de 8 % au Royaume-Uni où l'« Income support » est devenu une pièce maîtresse dans l'organisation du système social britannique). Le Luxembourg peut être rattaché à ce dernier groupe de pays, à la différence près que le niveau de RMG y est plus élevé avec une couverture sociale plus faible.

Mais si l'on juge l'efficacité des dispositifs au regard de l'évolution de la pauvreté, alors les résultats sont décevants et peu significatifs. Il

8. Euzéby, C. — « Le Revenu minimum garanti dans les pays du Conseil de l'Europe ». — Rapport d'expert au Conseil de l'Europe, octobre-novembre 1988 ; et « Le revenu minimum garanti : assistance et insertion ? » Communication au colloque européen « Travail, Protection sociale et lutte contre la paupérisation familiale en Europe », Louvain La Neuve, juillet 1989 ; cf. également Simonin, B. — « Pauvreté et politiques sociales dans la CEE et aux Etats-Unis ». — CREDOC, *Chroniques* n° 13, octobre 1986 et *Problèmes Economiques*, n° 2004, décembre 1986. Pour une présentation plus détaillée des expériences européennes de RMG, voir enfin le récent ouvrage de Milano, S. — *Le revenu minimum garanti dans la CEE*. — Paris, PUF, 1989 (Collection Que sais-je ?).

apparaît, en effet, au vu des informations fournies dans le rapport intérimaire sur l'action communautaire spécifique de lutte contre la pauvreté (novembre 1988), que les pays qui ont le mieux maîtrisé le phénomène entre 1975 et 1985, ne sont pas ceux qui disposaient à l'époque d'un revenu minimum garanti (sur les quatre pays concernés, France, Luxembourg, Belgique, Grèce, seule la Belgique en était doté). Dans les autres pays, dont certains avaient adopté un revenu minimum depuis longtemps, la pauvreté a augmenté ; la plus forte augmentation ayant été enregistrée par le Royaume-Uni. Tout ceci témoigne de l'inefficacité relative des dispositifs les plus anciens, dont le caractère purement assistanciel est trop marqué.

Trois problèmes majeurs

Les expériences européennes ont révélé trois problèmes majeurs :

Le niveau trop modeste du RMG et le manque d'incitation à l'égard du travail s'observent presque partout. Mis à part les Pays-Bas (et la RFA et le Danemark pour les couples avec enfants), ailleurs le RMG représente un faible pourcentage du salaire moyen des ouvriers (entre 20 et 40 % de ce dernier, contre 50 % aux Pays-Bas, pour un couple sans enfant). Cette faiblesse relative du niveau du RMG tient surtout à la volonté de maîtriser l'évolution financière du dispositif, mais aussi au souci de maintenir un écart suffisant par rapport au salaire minimum légal ou aux bas salaires. Il est vrai que la question du niveau du RMG est délicate à traiter. Toute augmentation du RMG, pour lui permettre de correspondre à un niveau de vie décent (au-delà du strict nécessaire), risque de produire deux effets pervers : des licenciements plus faciles du côté des entreprises qui n'hésiteraient plus à faire jouer au maximum la flexibilité dans l'ajustement de leur main-d'œuvre aux variations de la demande de produits ; un relèvement des taux d'imposition pour le financer qui aurait tout lieu de toucher les catégories qui se trouvent juste au-dessus du RMG, ce qui ne manquerait pas de se traduire par un développement du travail au noir (plus le taux d'imposition est élevé, plus la sensibilité à l'effet de seuil est forte et plus l'économie souterraine se développe).

Quant au problème de l'écart à préserver par rapport au salaire minimal, il est légitime de le poser, mais aucun des pays ne s'est véritablement efforcé de le résoudre. La solution passe par le choix d'un barème d'imposition qui autorise un certain cumul des revenus d'activité avec le RMG selon le principe de l'impôt négatif. Il s'agit de faire en sorte que ceux qui ont une activité rémunérée perçoivent un revenu final, après octroi de la prestation différentielle, supérieur à celui qu'ils

Récapitulatif des aspects financiers du RMG dans la CEE (pour une famille de deux enfants)				
Pays (année de création du RMG)	Part de l'Etat dans le financement	Nombre de ménages bénéficiaires (en % de la population)	Montant mensuel en monnaie nationale (en F Français)	Coût moyen mensuel
Pays-Bas (1963)	90 %	620 000 en 1985 (4,5 %)	2 300 Fl en 1987 (7 000 FF)	4 000 FF
RFA (1961) . . .	0	1 million en 1983 (1,6 %) 0,5 million en 1973	2 000 DM en 1987 (6 400 FF)	1 600 FF
Danemark (1933)	50 %	115 000 en 1977	7 400 DKK en 1988 (6 500 FF)	
Luxembourg . . . (1986)	100 %	3 809 commu- nautés 5 280 personnes (1,3 %)	37 530 FL en 1988 (6 380 FF)	2 230 FF
France (1988) . .	100 % pour la prestation 20 % au moins par les départe- ments pour l'insertion	570 000 (estima- tion) (3 %)	4 200 FF	1 335 FF
Belgique (1974)	50 %	45 000 en 1985 (0,6 %)	3 300 FF en 1988 pour cou- ple sans enfant (hors prest. fa- miliales)	1 260 FF
Royaume-Uni . . (1948)	100 %	4,6 millions en 1985 au titre de « l'Income Sup- port » (8,1 %)	348 livres en 1988 1 couple avec 2 enfants de 11 et 16 ans (3 800 FF)	1 420 FF
Irlande (1977)	100 %	55 000 en 1987 au titre de la Suppl. Welfare (1,6 %)	2 900 FF en 1987)	450 FF

obtiendraient en l'absence de tout revenu gagné ; cela dans le but de sauvegarder l'incitation au travail et d'éviter l'enfermement dans l'assistance.

Le problème du non-exercice du droit au RMG est réel et présent dans tous les pays. Plusieurs estimations révèlent que 30 % environ des allocataires potentiels ne le perçoivent pas, le chiffre atteint parfois

Le revenu minimum et la Charte sociale

La Commission des Communautés européennes a demandé à l'Université de Bath (GB) d'organiser un séminaire européen sur le revenu minimum, qui s'est tenu à Windsor du 15 au 17 novembre 1989. L'objectif de ce séminaire était, sur base d'une analyse comparative des mécanismes existant dans les Etats membres en la matière et des problèmes posés par leur mise en œuvre, d'identifier les possibilités et l'opportunité d'une action communautaire.

Il faut rappeler sur ce point que la Charte des droits sociaux fondamentaux adoptée par 11 chefs d'Etat et de Gouvernement — le 8 décembre dernier — prévoit une disposition spécifique sur ce sujet aux termes de laquelle :

« Les personnes exclues du marché du travail, soit qu'elles n'aient pu y avoir

accès, soit qu'elles n'aient pu s'y réinsérer, et qui sont dépourvues de moyens de subsistance doivent pouvoir bénéficier de prestations et de ressources suffisantes, adaptées à leur situation personnelle ».

Le programme d'action que la Commission des Communautés européennes a adopté pour la mise en œuvre de cette Charte prévoit une initiative spécifique sur ce sujet.

La Commission se propose en effet — en demandant un engagement direct aux Etats membres — d'élaborer une recommandation portant sur des critères communs relatifs à des ressources et à des prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.

futuribles

jusqu'à 50 % (cas en RFA, par exemple, des chômeurs ayant droit à l'aide courante, ou des bénéficiaires du « family income supplement » au Royaume-Uni avant la réforme de 1986). Il s'explique essentiellement par trois facteurs : la gêne et le caractère humiliant que représente le contrôle des ressources ; le manque d'informations de certains bénéficiaires potentiels (marginiaux, sans-abri...) qui sont en dehors des circuits classiques d'information ; la lourdeur et la complexité administrative qui exercent un effet rebutant sur les allocataires eux-mêmes (l'accès au RMG n'intervenant qu'après l'exécution des droits aux autres prestations). Il est temps qu'un effort de simplification des systèmes sociaux soit entrepris, à l'image de ce qui se fait en Suède, pour réduire les coûts de gestion et faciliter les démarches des plus défavorisés dans l'exercice de leurs droits aux prestations.

L'aide octroyée a un aspect trop exclusivement monétaire. Dans la mesure où la pauvreté n'est pas seulement due à un manque de ressources mais aussi à un cumul de handicaps sur le plan notamment de la santé, du logement, de l'emploi, de la formation, il faut prévoir, à côté de l'aide au revenu, des mesures d'accompagnement et des services sociaux permettant le retour à l'insertion sociale et professionnelle. Or trop souvent les expériences de RMG révèlent un manque de suivi social

et professionnel ou un manque de coordination des actions sociales dont peuvent bénéficier les allocataires. Si l'on prend l'exemple des formules d'insertion professionnelle, la plupart des pays les ont développées et diversifiées sans pour autant les réserver prioritairement aux bénéficiaires du RMG. Il en est de même des services sociaux qui sont ouverts à l'ensemble de la population, mais dont bénéficient bien peu les plus défavorisés, par ignorance, par manque de moyens financiers (lorsque ces services sont payants) ou simplement par manque de persévérance. Mis à part le Luxembourg et la France, qui ont instauré un système contractualisé basé sur un engagement réciproque de l'allocataire (vis-à-vis de la réalisation de son projet d'insertion) et de l'administration (vis-à-vis de l'aide à la définition du projet et du suivi social nécessaire), ailleurs, dans les autres pays de la CEE, l'articulation assistance-insertion au sein du RMG est pratiquement inexistante. L'aide au revenu ne s'assortit pas d'un ensemble coordonné d'actions économiques et sociales. Chaque politique, qu'il s'agisse de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, intervient en ordre dispersé, sans objectif précis de lutte contre la pauvreté tenant compte des résultats observés dans l'octroi du RMG. Il n'y a guère qu'au Luxembourg où cette volonté de coordination des politiques globales est clairement apparue et s'est traduite par la création, lors de la mise en œuvre du RMG, d'un service national d'action sociale.

Quelques améliorations possibles

Si la lutte contre la pauvreté est devenue incontournable et prioritaire et si elle passe par l'extension et l'amélioration du droit à la garantie d'un revenu minimum dans les pays riches, elle implique un certain nombre d'ajustements dans l'organisation de leurs systèmes de protection sociale ; ajustements que certains pays ont déjà amorcé et qui concernent la mise en cohérence des trois volets de la protection sociale (assurance, assistance, prévention) dans une perspective d'adaptation aux mutations économiques et sociales existantes. Parmi ces améliorations, on en retiendra cinq à titre prioritaire :

- un effort d'harmonisation et de simplification des systèmes de protection sociale pour en faciliter l'accès aux plus démunis et pour éviter certains gaspillages ;

- la fixation d'un revenu minimum garanti (ou son relèvement) à un niveau correspondant à au moins la moitié du revenu disponible net moyen par habitant pour les personnes inaptes au travail (montant ajusté en fonction de la composition des familles) dans le but de protéger les invalides et les personnes âgées contre les risques de pauvreté ; ces

dernières pouvant par ailleurs bénéficier, avant leur retraite définitive, d'un système de pensions partielles et progressives ;

— la mise en place d'un revenu minimum garanti pour les personnes aptes au travail, ou mal insérées sur le marché de l'emploi (chômeurs non indemnisés, jeunes « primo-demandeurs » d'emploi, mères isolées sans emploi et peu qualifiées, personnes occupant des emplois précaires) qui combine assistance et insertion dans un dispositif axé sur l'incitation au travail et sur l'augmentation du potentiel d'insertion. Cela devrait se traduire notamment par quatre types d'actions :

1^o) des programmes de développement de l'emploi productif coordonnés avec la politique d'indemnisation du chômage, conformément aux dispositions de la convention n° 168 et de la recommandation n° 176 du BIT sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage et comprenant des mesures aussi diverses que l'aide à la création d'entreprises, la coordination des régimes légaux et des régimes privés de pensions, la réduction des charges sociales en cas d'embauche de travailleurs défavorisés, le maintien de l'indemnisation du chômage au démarrage d'activités nouvelles...,

2^o) des projets d'extension des activités d'utilité sociale, articulés avec le revenu minimum garanti, faisant en sorte que les allocataires du RMG non encore insérés au-delà d'un certain délai puissent acquérir un statut de salarié (quitte à faire payer les usagers des services correspondants pour combler la différence entre le montant du RMG et le salaire versé) ;

3^o) l'octroi du RMG sous la forme d'un contrat prévoyant des contreparties en termes de suivi social pour les personnes non insérables sur le marché de l'emploi, en raison de leur état de santé, ou en termes d'accompagnement professionnel pour les personnes aptes au travail pouvant avoir des besoins d'information ou de formation préalables,

4^o) l'adoption d'un barème du RMG autorisant un certain cumul de la prestation avec les revenus de l'activité, selon le principe de l'impôt négatif, pour sauvegarder l'incitation au travail ;

— la redéfinition de l'unité familiale dans la législation sociale pour tenir compte de l'évolution des structures familiales : reconnaissance de droits aux concubins et aux parents divorcés, notamment dans les régimes nationaux de pensions ; mise en œuvre d'un droit à un revenu minimum garanti adapté au cas des familles monoparentales, pour éviter les pièges de l'assistance et de l'enfermement dans le statut de parents isolés et leurs conséquences à plus long terme sur l'avenir des enfants (le dosage entre le montant de la prestation de base, l'aide à la réinsertion professionnelle et la prise en charge de la garde des enfants par des services sociaux, eux-mêmes développés, devant être spécialement étudié dans chaque pays) etc. ;

— le concours et la coordination de plusieurs politiques préventives à caractère structurel : relance économique, développement de l'emploi, réduction des inégalités de revenu et de patrimoine ; renforcement des moyens financiers dans le domaine de la formation et de l'éducation ; construction de logements sociaux réservés aux bénéficiaires du RMG.

La persistance, voire la recrudescence de la pauvreté, dans les pays industriels révèlent des insuffisances graves des programmes actuels de sécurité sociale. Ils doivent impérativement s'adapter aux transformations économiques et sociales de ces dernières années et, tout particulièrement, jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et contre la précarité.

Tout en ayant conscience que d'autres formes de lutte sont aussi indispensables, l'institution d'un revenu minimum est certainement un moyen essentiel de prendre soin des défavorisés et des économiquement faibles. Cette institution s'inscrit dans l'évolution des systèmes d'assistance constatée depuis plusieurs années et elle est dans la ligne de la doctrine internationale de la sécurité sociale telle qu'elle s'est élaborée autour des années quarante.

Elle ne devrait pas pour autant remettre en cause le fondement des politiques de soutien et de maintien du revenu mises en œuvre après la Deuxième Guerre mondiale. Elle vise simplement à compléter, à parfaire les politiques et les systèmes de sécurité sociale en élargissant la gamme des moyens utilisés de manière à ne plus tolérer une insuffisance permanente du revenu des individus et des familles, soit dans les éventualités traditionnellement couvertes, soit hors de ces éventualités. Cet élargissement de l'intervention de la sécurité sociale ne signifie donc pas une remise à plat des systèmes, un nouveau départ à zéro complètement irréaliste. Il représente une contribution nouvelle qui devrait marquer l'aboutissement du mouvement d'intégration de l'assistance dans la sécurité sociale, que prévoyaient les instruments de 1944.

Si cette nouvelle forme de protection se développe dans les législations nationales, rien n'empêche qu'un nouvel instrument international en tienne compte dans l'avenir.

Du salariat au participat

Pour un revenu d'existence

Yoland Bresson ¹

Reconnaissons, demande Yoland Bresson, que le plein emploi au sens traditionnel (l'emploi salarié à temps plein et à durée indéterminée) est désormais un objectif illusoire et que la multiplication des emplois atypiques préfigure une organisation économique et sociale tout autre au sein de laquelle le participat devra remplacer le salariat.

En conséquence, plaide l'auteur, il faut radicalement réviser notre mode de répartition de la richesse et admettre que tous reçoivent — indépendamment de tout emploi — un revenu d'existence qui aura le double mérite d'assurer à chacun le minimum nécessaire et de contribuer à l'instauration d'un marché du travail plus flexible...

L'OCDE a récemment examiné ce que les nouvelles technologies peuvent apporter à la société dans son ensemble ² et propose trois conclusions :

« La flexibilité des horaires et des autres conditions de travail est à envisager ».

« Le changement technologique ne peut être réalisé que s'il est accompagné, voire précédé d'une transformation du système d'enseignement et de formation ».

« Plutôt qu'une recherche illusoire du

1. Professeur d'Economie à l'Université Paris - Val-de-Marne, auteur de plusieurs ouvrages : *Le Capital Temps*, Calmann-Lévy, 1977 ; *L'Après-Salariat*, Economica, 1984 ; *Le Participat*, Chotard et associés éditeurs, 1986.

2. Cf. *Futuribles*, n° 135, juillet-août 1989.

plein-emploi, il faut envisager un modèle nouveau de société, celui d'une société « active ». Pour cela, un effort d'innovation est indispensable ».

Que des institutions officielles commencent à admettre la fin de ce qu'elles-mêmes ont érigé en dogme, prouve la maturité du bouleversement que nous vivons et l'annonce de la métamorphose : la fin du Salarial, l'arrivée du Participat.

En 1981, les pays de l'OCDE ont, ensemble, décidé d'abandonner la politique keynésienne interventionniste, privilégiant la lutte contre le chômage, pour une politique prioritairement anti-inflationniste, monétairement rigoureuse, voulant d'abord « purger » les économies développées de leur excessive hausse des prix pour, du moins l'espéraient-ils, retrouver une « croissance assainie », génératrice d'emplois³. Quand l'OCDE, aujourd'hui, déclare illusoire la recherche du plein-emploi, que veut-elle vraiment dire ? N'est-ce pas seulement une justification du libéralisme adopté en 1981 et du maintien de cette politique, considérée comme seule possible ? Une gestion « rigoureuse » est la marque d'un bon gouvernement et si l'on envisage un « partage » ce n'est qu'aux marges d'une croissance plus vive dont la cause réside justement dans l'effort consenti.

Or, la recherche du plein-emploi est illusoire, non parce qu'elle serait maintenant de mauvaise politique, mais, parce que le plein-emploi que nous avons connu ne reviendra plus : le plein-emploi salarial caractérisé par des contrats à durée indéterminée, des conventions

contractuelles collectives uniformes, en particulier pour les heures de travail, des salaires collectivement négociés, statutairement hiérarchisés, le tout inséré dans un « Code du Travail » régissant « le » marché du travail.

C'est ce plein-emploi qui a vécu, tellement sécurisant, que la rupture du contrat de travail était (encore) soumise à plus de restrictions que le contrat de mariage, disent souvent des chefs d'entreprises divorcés, ajoutant que le licenciement est une décision pénible, mal vécue par l'employeur comme par le salarié, signe que nous avons « intériorisé » notre système économique et social, que nous en sommes si profondément imprégnés que nous sommes peut-être aussi aliénés par le Salarial que des esclaves déclarant refuser aujourd'hui leur émancipation.

La fin du salarial

Le « mode de production » désigne la façon de combiner les « facteurs » de production « Terre, Travail, Capital », pour obtenir les objets de l'échange. Plus essentiellement, le mode de production concerne la façon d'associer du temps passé, mis en réserve, dans la nature, comme l'énergie fossile, figé dans les outils et les machines, ou encore capitalisé, conservé en monnaie, et du temps courant dans le travail de l'instant.

Pendant des siècles, le facteur primordial de production était la terre. Comme si l'homme puisait d'abord dans un fonds de nature, accumulé par l'œuvre du temps, tout émanait de la terre, jusqu'à

3. A cause de « l'expérience socialiste », la France n'a rejoint cette politique consensuelle qu'en 1982.

la monnaie d'or ou d'argent. Les ressources étaient principalement alimentaires. Leur prééminence pour la survie, leur rareté et leur matérialité imposaient une répartition ex-post, après les avoir obtenues. On pouvait prévoir des règles, mais l'avarice de la nature, la régularité des famines, obligeaient à attendre les récoltes.

Les périodes d'inactivité étaient nombreuses. Le mot chômage vient de « coma », arrêt du labeur paysan dû à la chaleur. Heureusement, comme on le retrouve aujourd'hui dans les pays sous-développés, les échanges marchands transitant par la monnaie ne s'étendaient pas à tous les échanges. Le troc direct de temps, de service, la solidarité villageoise, protégeaient l'intégration des individus dans les moments de crise.

A partir de 1920, c'est la machine qui triomphe, le capital technique, matériel, devient le principal facteur de production. Le mode de production se réforme. L'intégration sociale passe par le travail salarié-rationalisé, taylorisé. Le mode d'allocation des revenus monétaires s'adapte. Avec le keynésianisme, on répand de la monnaie, on avance les salaires pour soutenir la demande des biens que l'on fabrique maintenant en masse. L'intégration est parfaite tant que prévaut le plein-emploi. Quand tout demandeur d'emploi trouve à s'employer, le lien obligé « Emploi-Revenu » fonctionne, et assure en même temps la différenciation, par les écarts de rémunération, la hiérarchie et la multiplication des activités.

La redistribution et les revenus de transferts permettent aux enfants, aux malades, aux sans-emplois momentanés de participer aux échanges marchands. C'est ainsi que pendant les « trente glorieuses », nos pays développés connu-

rent un moment exceptionnel dans l'histoire de l'humanité, une période unique, continue, de plein-emploi. C'est au Capitalisme et au Salariat que reviennent ce succès. Du travail pour tous et l'abondance des biens matériels. Nous avons vaincu la rareté. Nous produisons maintenant de tout en trop. C'est ce succès même qui annonce la fin du Salariat.

Dès 1960, le capital humain devient le principal facteur de production et appelle de nouvelles transformations. Cette observation n'est pas contestable, elle relève d'un fait stylisé que l'on traduit dans « la part croissante du secteur tertiaire ».

Avant la Seconde Guerre mondiale plus de 60 % de la population active française travaillait dans l'agriculture. Aujourd'hui, les agriculteurs sont un peu moins de 8 % et encore sont-ils trop nombreux pour produire trop de blé, de lait, de viande... Sans les protections du marché commun agricole, sans les subventions, combien seraient-ils ? 3 % comme aux U.S.A. ?

Il y a encore 35 % de la population active dans le secteur secondaire. Mais combien transforment encore la matière et combien d'autres s'occupent de gestion, marketing, administration... toutes activités, qui hors de l'industrie, sont comptées dans le tertiaire ?

La peur de manquer, cette obsession ancestrale de l'humanité qui a fondé le règne de la quantité, s'est éloigné. Vient la recherche de plus en plus aiguë de la qualité. On ne satisfait plus des besoins, mais des désirs. Et pour multiplier toujours plus les échanges, on les crée, ou les renouvelle. Un modèle automobile nouveau est immédiatement reproduit en une vingtaine de caractéristiques différentes, cherchant à traquer toutes les attentes différenciées de la clientèle.

Le capital humain c'est aussi tout le savoir, toute l'imagination, toutes les idées, tout l'immatériel qui entoure l'objet, ou le service offert. Le travail primaire, répétitif, uniforme, en contact avec la machine, est de plus en plus remplacé par le « robot ».

Comprenons bien ! Le capital humain a toujours existé : le talent de l'artisan, l'apprentissage du compagnon, le savoir-faire des métiers en sont des manifestations. Mais comme le reste, ce qui caractérise le capital humain de l'époque c'est à la fois sa rareté, l'uniformité de ses caractéristiques et de son mode d'acquisition.

Ce « capital humain » originel, ne pouvait pas répondre aux exigences de quantité. Sa « qualité » a largement disparu en tant que marchandise, au profit de la machine associée au travail élémentaire. La « force de travail » avec ce qu'elle signifie d'impersonnelle, a prévalu et toute notre conception de la valeur s'est appuyée sur la valeur-travail et sur l'exigence de la reproduction de la « force du travail », du minimum de ressources nécessaires, pour que chaque « jour » l'homme donne une partie de son temps, le transforme et l'incorpore dans des objets. Cette fraction de temps de vie, sacrifiée pour exister, est le temps socialement contraint.

Avec l'association capital-travail, qu'est-il arrivé aux « marchandises » ? La rareté vaincue grâce à la quantité débordante de biens offerts, comme une nécessité, s'est développée, la « discrimination » des produits... Par tous les moyens, multiplication des formes, des caractéristiques, des performances, des usages ... il faut « segmenter » le marché, traquer la diversité des désirs, les renouveler, les créer.

A l'époque où toutes les voitures étaient noires ... les films nous montraient aux portes des usines, des queues de chômeurs, « en files indifférenciées », les quelques places pourvues suivaient la règle « premier arrivé ... premier servi ». Aujourd'hui, de même que les voitures reprennent toutes les nuances de couleurs, il n'y a plus de files de chômeurs, il n'y a plus de marché du travail ... il y a des marchés de la qualification, de la compétence. C'est aux portes des universités que l'on retrouve les queues et la règle du « premier arrivé ... premier servi », là où l'on « produit », où l'on demande du capital humain.

Quoi d'étonnant à ce que le salariat faisant du travail une « marchandise », lui impose les mêmes évolutions que ceux qu'il a imposé aux objets.

Le savoir est produit en quantité, reproduit aisément, rapidement diffusé. Le capital humain, comme savoir élémentaire, uniformisé, inclu dans « la force du travail » associé à la machine est lui-même surabondant, en cours de dévalorisation.

Comme pour les objets, c'est la qualité, la spécificité du capital humain discriminé, adapté, renouvelé constamment, qui est le facteur de production demandé. Il transite de moins en moins dans le manuel, il s'exprime dans l'immatériel. Ce qui fait la valeur d'échange des marchandises ce n'est pas la terre, les matières premières, ce n'est plus le capital technique, la machine associée au travail élémentaire qui « fabrique » l'objet matériel. C'est tout ce qui l'entoure, conception, études, emballage, marketing... l'information. Le capital humain, c'est l'esprit incorporé dans l'objet. Voilà ce qu'est fondamentalement, l'inéluctable « tertiarisation » de l'économie.

Vers le participat

La question vient. Notre salariat conçu pour fabriquer de la quantité avec une masse d'emplois indifférenciés, peu qualifiés, aux rythmes et durées de travail rigides, défaille. Le chômage d'aujourd'hui en est le symptôme.

Or, notre système, exige le plein-emploi. Qui n'a pas d'emploi, ou d'activité reconnue et validée par le marché, qui ne peut présenter un bulletin de paie, n'a pas de reconnaissance sociale. Il est exclu.

Du temps de l'esclavage, un handicap physique était rédhibitoire, mais la solidarité de proximité assurait l'existence, de même que l'idiot du village faisait plus tard partie intégrante de la communauté. Dans nos économies très développées l'échange marchand a envahi toutes les formes d'échanges. Sans monnaie, non seulement on n'accède pas aux biens naturels courants, mais l'exclusion qui s'en suit empêche même de procéder avec autrui à des échanges directs de temps. Le sentiment de rejet est réel.

Jusqu'à présent, bien que fondé sur un lien strict emploi — (ou activité indépendante reconnue et validé par le marché) — revenu, notre système a assuré aux exclus du travail une compensation provisoire. Sur les revenus primaires, sont prélevés les cotisations qui nourrissent les revenus de transferts. Le prélèvement et l'allocation s'équilibrent franc pour franc. Les revenus de transferts doivent correspondre aux recettes prélevées. L'augmentation des prélèvements traduit la charge croissante de la solidarité. Tant que le nombre d'actifs bénéficiaires de revenus primaires se maintient, les cotisations deviennent certes de plus en plus lourdes en termes

de revenus, mais le nombre de cotisants lisse l'effort individuel.

Du temps du plein-emploi, et du chômage conjoncturel, l'exclusion était accidentelle et momentanée. Aujourd'hui, même si nos économies robotisées deviennent de plus en plus efficaces et produisent, dans les formes salariales que nous connaissons, de plus en plus de richesses, elle le font et le feront avec de « moins » en moins d'emplois statutairement et définitivement assurés. S'il faut prélever de plus en plus de cotisations sur un nombre de moins en moins grand de « salariés », pour redistribuer à un nombre de plus en plus grands d'exclus permanents ou partiels, le système n'y survivra pas. Le sentiment de spoliation des uns s'associera à la frustration des autres.

Pour tous ceux qui attendent de la seule croissance économique la sortie de la crise, les signes de ce que nous observons devraient les alerter. Des emplois nouveaux ont été créés, mais pour l'essentiel ils changent de nature. Ce sont des emplois à durée déterminée. Les sociétés d'intérim se développent... on qualifie ces emplois de « précaires » et que cherche-t-on ? à donner un statut au travailleur précaire. Même le mot adopté « précarité » est significatif. Il révèle la marginalité, le provisoire d'une situation anormale que l'on doit corriger. Le travailleur précaire doit être réinséré de force dans notre mode d'organisation sociale, notre salariat traditionnel.

Or, quand tout le système économique se nourrit d'une offre surabondante de produits du même genre, sans cesse renouvelés pour pousser l'envie du consommateur ... le « Capital Humain » facteur prioritaire de production n'échappe pas à l'évolution. Plus il s'appuie sur un « savoir » abondamment ré-

L'essor des emplois « atypiques »

Le modèle dominant de l'emploi salarié, à temps plein, sous contrat à durée indéterminée, est en constant recul : un million d'emplois traditionnels en moins depuis 6 ans. Dans le même temps, les emplois « atypiques » progressent de manière équivalente : temps partiel, stages, intérim, contrats à durée déterminée, représentent aujourd'hui près de 3 millions d'emplois, contre 2 millions en 1982. Les emplois atypiques représentent maintenant la majorité des embauches de

salariés. Mais ils ne constituent pas pour autant une voie royale vers l'insertion professionnelle. En 1988, un stagiaire sur quatre a trouvé un emploi stable au bout d'un an ; ils étaient un sur deux, en 1984. Parallèlement, on reste de plus en plus longtemps dans l'intérim. Le devenir des salariés sous contrat à durée déterminée est notablement différent : la moitié d'entre eux a un emploi stable l'année suivante, et cette proportion ne change guère depuis 4 ans.

Evolution des diverses catégories d'emploi salarié depuis six ans (France)

En milliers

	Avril- mai 1982	Mars 1983	Mars 1984	Mars 1985	Mars 1986	Mars 1987	Mars 1988	Solde
Emploi salarié (ensem- ble)	- 65	- 269	103	219	- 47	120		61
Emploi salarié tradi- tionnel ¹	- 178	- 287	- 218	- 210	- 96	- 80	- 1 069	
Temps partiel	73	97	161	208	3	88		630
Stagiaires	- 3	- 3	84	146	46	22		292
Intérim, contrats à du- rée déterminée	- 57	- 17	69	89	83	102		269
Emploi salarié hors normes ²	10	69	255	33	112	196		972

1. A temps plein, durée indéterminée, hors Etat et collectivités territoriales.

2. Temps partiel, stages, intérim, contrats à durée déterminée (sans double compte).

Source : INSEE, enquête Emploi.

futuribles

pandu, plus il ne se valorise qu'avec la discrimination, la nouveauté, les compétences requises de plus en plus précises, s'épuisant autant que les biens et les

services qu'elles produisent. L'exclusion peut frapper potentiellement tout le monde, le polytechnicien qui prend de l'âge, comme le technicien ou l'employé.

Le risque se diffuse, s'en protéger nécessite une adaptation constante et même anticipatrice. Il ne s'agit plus de gérer une « carrière » mais de gérer « son capital humain », de se comporter en « capitaliste » de ses compétences. C'est une nécessité pour chacun mais aussi pour les offreurs de travail. Ils tentent d'y répondre dans le cadre contraignant du salariat traditionnel, en balançant entre la « flexibilité interne » organisant l'adaptation de leurs salariés, et la « flexibilité externe », l'achat de compétences toujours nouvelles.

Si la précarité est souvent subie, elle devient de plus en plus choisie. Choisie comme mode d'intégration dans notre société, voire comme mode de vie. Elle est le fait des jeunes, surtout de jeunes diplômés. Un peu comme les premiers « ouvriers libres » choisissant le risque de la précarité plutôt que l'esclavage ou le servage. Derrière la précarité d'aujourd'hui, il y a l'émergence d'une nouvelle demande sociale. On réclamera bientôt le droit à l'intermittence que l'on ne pourra satisfaire que par une nouvelle répartition du temps et des revenus.

A cet égard la réduction généralisée, uniforme, du temps de travail ne pourra, à elle seule, sauver le système. Car le travail n'est justement plus uniforme, ce n'est plus une masse indifférenciée que l'on peut partager, il n'y a plus un marché du travail, il y a des marchés partiels de compétences de plus en plus spécifiques.

Vient une nouvelle nécessité. Alternier les périodes d'intenses activités et les périodes de repos, de formation. Comment imaginer, en effet, que 39 heures par semaine, 47 semaines par an, à heures fixes, l'intelligence puisse, en permanence, produire des idées neuves.

Déjà les mentalités se modifient, l'idée

est admise, qu'il faudra changer d'activité dans sa vie, prévoir des périodes de formation, de « re » formation.

Déjà, on sent qu'une mutation ne demande qu'à se développer. Elle bute sur notre système, sur notre mode d'attribution des revenus, auquel s'accrochent tous ceux qui protègent leur « sécurité », leur emploi, leur salaire, mais que la masse montante des exclus condamne.

Une nouvelle liberté est à conquérir ; pour chacun la maîtrise de son temps. Ce qui était réservé aux maîtres, aux nobles, aux rentiers, aux héritiers, aux capitalistes est non seulement ouvert, par l'abondance, à tous, dans les pays développés, mais aussi indispensable pour que le capital humain puisse produire avec son rendement le plus efficace.

Notre mode d'allocation de revenus doit se mettre en harmonie avec cette exigence.

Pour un revenu d'existence

Il nous faut rompre avec le strict lien Emploi-Revenu, caractéristique du salariat. Chaque individu, parce qu'il existe, parce qu'il est un potentiel d'échange de temps, quels que soient son âge, son sexe, sa profession, qu'il travaille ou non, doit recevoir un *Revenu d'Existence*.

Le Revenu d'Existence ainsi alloué à tous, inconditionnellement, est cumulable avec des revenus d'activités, qu'elles qu'en soient les formes. Si je choisis une activité qui répond à une attente, j'échange effectivement mon temps contre celui d'autrui, et j'en retire de la monnaie. Ce peut être un emploi salarié,

et la rémunération un salaire. D'ailleurs longtemps encore le salaire fixe, contractuel, restera le mode de rémunération le plus répandu. Progressivement il changera de nature.

La voilà finie l'obligation d'accepter n'importe quel emploi, comme seul moyen d'obtenir des revenus monétaires et de s'y accrocher par nécessité.

Le revenu d'existence ouvre le droit à l'intermittence, permet une plus libre gestion du temps de vie, le travail se choisit, l'emploi devient activité. Dès lors les rapports entre le demandeur d'emploi, devenu offreur de capital humain, de ses compétences et de ses idées, et l'offreur d'emploi devenu partenaire d'un projet, se transforment. Comme

cela se répand déjà, les rémunérations s'orientent vers l'association d'un « salaire » fixe assorti d'un surplus variable en fonction des résultats. Trois parts constitueront le revenu personnel : *Le Revenu d'Existence*, le *Revenu Fixe d'Activité* et le *Revenu Variable d'Activité*.

Pour bien saisir le sens de la transformation, de la révolution qui s'amorce, il faut imaginer l'enfant qui naît aujourd'hui et dès qu'il est né, reçoit un revenu d'existence régulier. Il le recevra toute sa vie, le montant évoluant en liaison avec la richesse nationale⁴. A sa majorité, l'enfant bénéficiera ainsi d'un capital monétaire, son horizon, ses choix s'en trouveront modifiés. Il pourra poursuivre

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Un an après sa mise en place, 480 000 ménages bénéficient du Revenu Minimum d'Insertion établi en France¹.

Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) présente un bilan qui, au plan quantitatif, est incontestablement positif. En revanche, le dispositif d'insertion des bénéficiaires est encore très perfectible et trop irrégulier.

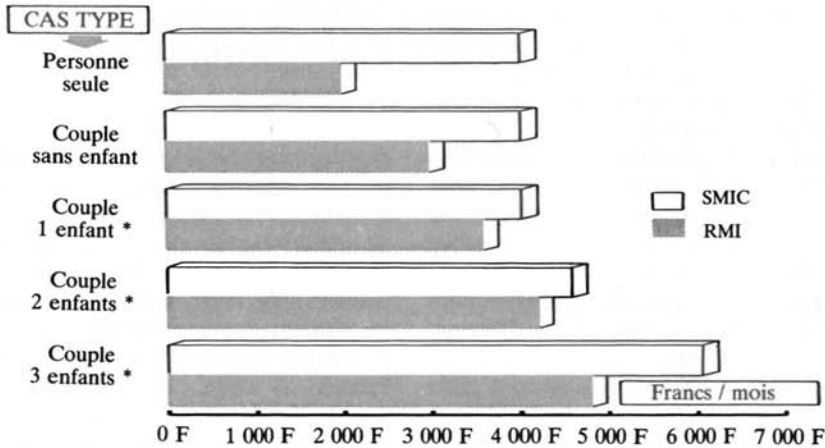
Selon les statistiques de la délégation interministérielle au RMI, plus de la moitié (57 %) des bénéficiaires sont des personnes isolées sans enfant. Les couples sans enfant constituent 6,5 % des effectifs et ceux ayant deux enfants ou davantage sont plus nombreux (19,5 %) même si l'on

s'attendait à ce que leur proportion soit sensiblement plus importante.

On remarque, par ailleurs, la forte présence des jeunes : 28,8 % de 25-29 ans et 18 % de 30-35 ans, alors que la part de chacune de ces deux catégories dans la population française n'est que de 14,9 %. Les bénéficiaires du RMI sont très peu formés. Plus des deux tiers ont un niveau égal ou inférieur au certificat d'études. Quant à ceux ayant déclaré appartenir à une catégorie d'emploi, près de la moitié sont ouvriers. Par ailleurs, 42 % indiquent ne pas avoir travaillé depuis plus de 3 ans. Enfin, on note que 86,3 % du total des personnes ayant touché le RMI sont de nationalité française ou sont ressortissants de la CEE.

1. Allocation « différentielle », le RMI s'ajoute aux ressources dont ses bénéficiaires disposent par ailleurs afin de leur permettre d'atteindre un revenu mensuel de 2025 FF pour une seule personne.

4. Le montant du revenu d'existence est déterminé par la « Valeur du Temps » que l'on calcule sur la répartition observée des revenus personnels. Il est normal qu'une nouvelle théorie de la valeur, valeur du temps remplace la théorie traditionnelle de la valeur-travail, et fonde un nouveau paradigme. (Voir Bresson, Y. — *L'Après-Salariat* — Paris : Economica, 1984).



* Enfant de plus de trois ans. Les prestations familiales de base sont ajoutées au SMIC.

Source : *Les Cahiers français*, n° 240, avril-mai 1989.

Néanmoins, tous ceux qui pourraient prétendre au RMI n'ont pas pu être encore repérés, et d'autres problèmes apparaissent, évoqués notamment par le Président de la République française concernant les familles nombreuses qui dans certains cas, disposent avec le RMI de ressources à peine améliorées, voire réduites. Il en va ainsi de celles qui percevaient des collectivités locales des aides à l'enfance « absorbées » par le RMI.

Source : *Le Monde*, 16 décembre 1989

Actuellement, seulement 100 000 contrats d'insertion ont été conclus avec les bénéficiaires du RMI, « les capacités d'insertion sont insuffisantes » reconnaît-on au gouvernement et le bilan est fort inégal selon les départements. L'Etat, quant à lui, devrait revoir certaines de ses prestations, notamment celles relatives au logement, qui perturbent le mécanisme d'attribution du RMI.

futuribles

Le Revenu d'Existence

Pourquoi opter pour la dénomination « Revenu d'Existence », alors que d'autres appellations telle « l'Allocation Universelle » sont couramment utilisées ? L'allocation correspond à une notion d'assistance ; elle est octroyée par l'Administration qui en fixe arbitrairement le montant et les conditions d'obtention.

Le Revenu d'Existence, au contraire, est attribué à chacun inconditionnellement en contrepartie du seul fait qu'il existe quels que soient son âge, son sexe, sa profession, qu'il travaille ou non. Son montant est déterminé par l'activité productive de tous. Il est cumulable avec des revenus d'activité.

vre ses études, tout en percevant son revenu d'existence, ou réaliser un projet personnel productif. Toute sa vie, assuré du revenu d'existence, il pourra travailler ou s'arrêter, et toujours bénéficier d'un droit d'attente.

L'instauration d'un même revenu d'existence, régulièrement versé, égal pour tous, riches ou pauvres, homme ou femme, actif ou non, est réalisable selon de multiples options techniques, sans danger pour ce que l'on appelle l'équilibre économique, sous réserve d'aménager les transitions.

Yves Bot a démontré⁵ qu'un simple aménagement fiscal y contribuerait. Mais alors le revenu d'existence ne serait véritablement perçu que par les « pauvres », il n'apparaîtrait pour les autres que comme un crédit d'impôt. On pourrait aussi concevoir l'extension de l'actuel RMI (sous réserve d'en ajuster le montant) en le rendant d'abord individuel (dans une famille, père, épouse, enfant reçoivent la même dotation), puis en l'étendant progressivement à tous, jeunes, étudiants, mères au foyer... jusqu'aux actifs et retraités de tous âges. Toutefois ces évolutions douces, si elles lissent les tensions sociales nées de l'exclusion et comme asymptotiquement font glisser notre système salarial tout en le perpétuant, ne répondent pas pleinement à la nécessité. L'instauration d'un revenu d'existence, n'est pas une fin, mais une fenêtre ouverte sur une autre société, un autre avenir. Il ne s'agit pas d'amender, de perfectionner à l'extrême notre système « redistributif ». Il faut changer le *mode de distribution des revenus*.

Un nouveau mode de distribution des revenus

Déjà des économistes⁶ dans les années trente avaient senti que le problème était monétaire. Ils suggéraient une double monnaie. Un revenu minimum servi dans une « monnaie de compte » ne pouvant acheter que les biens nécessaires fondamentaux, non échangeable en « monnaie courante ». Cette dernière irriguait et assurait le fonctionnement traditionnel de nos économies, avec ses capacités d'échanges, mais aussi de réserve de valeur. Toutes ces complications, héritées des conceptions opposant la monnaie pure, utile, des utilisations perverses qu'elle suscite, ne sont pas nécessaires, bien que l'intuition ait un sens.

Jusqu'ici, nous l'avons vu, les revenus de transferts nourris par les prélèvements sociaux consistent à prendre 1 F à X pour le donner à Y.

La redistribution ainsi conçue comporte deux domaines, les allocations attribuées sur critère d'état, être enfant, être handicapé... et les prestations relatives à la Sécurité Sociale, assurance collective contre les risques, maladies pour l'essentiel. Sans toucher aux ressources prélevées par la Sécurité Sociale, intéressons-nous aux prélèvements destinés aux allocations (200 milliards environ). Considérons cette somme comme une « base monétaire », qui au lieu d'être redistribuée franc par franc, transite par le système bancaire et ses capacités mul-

5. « Pour un Revenu Minimum Garanti » in *Revue Réseaux Espérance*, n° 34, mars 1987.

6. Le courant abondanciste de Jacques Duboin.

tiplicatives. Ces 200 milliards deviennent 800 à 1000 milliards de francs crédités⁷ par la multiplication du système bancaire.

Pour simplifier, si chaque Français est titulaire d'un compte à une Banque Nationale de Solidarité dont les ressources de trésorerie sont alimentées par ces prélèvements servant de base monétaire, chaque Français verrait son compte crédité chaque mois du montant du revenu d'existence. Comme dans toute banque, la loi des grands nombres exercerait ses effets et seule une fraction de Français viderait son compte à hauteur du revenu d'existence, d'autres, nombreux et pour lesquels le revenu d'existence apparaîtrait comme un surplus, le capitaliseraient. Rien n'oblige d'ailleurs à créer une institution nouvelle, le compte d'existence pourrait être un compte annexe de notre compte courant, dans l'actuel système bancaire, à cette précision près que tout Français devrait en posséder un, quel que soit son âge.

En quelque sortes la masse monétaire comporterait une base sociale et une base économique. Une masse destinée à l'intégration de tous les citoyens, manifestation d'une égalité fondamentale et une masse destinée à la différenciation des activités pouvant s'exercer en toute liberté.

Il n'est pas nécessaire de créer deux monnaies, car la monnaie n'est qu'un véhicule des échanges de temps. Derrière la monnaie, il y a le temps. Il y a l'unité de temps physique qui nous lie dans une communauté, identique, pour chacun, et la façon dont nous échangeons notre temps qui nous différencie.

La monnaie a toujours traduit ces deux fonctions, une fonction cachée d'intégration sociale, et une fonction manifeste de différenciation, tellement bien assurée par notre mode d'allocation des revenus qu'elle nous aveugle. Nous ne voyons qu'écart entre riches et pauvres, valeurs d'échanges de temps différencié et nous oublions le lien : la valeur monétaire commune de l'unité de temps, la valeur d'usage du temps.

Le revenu d'existence et la base sociale qui le nourrit, ne font que révéler ce qui a toujours été : la monnaie est un moyen d'intégration, cette fonction est mal satisfaite par notre mode actuel de distribution des revenus, son coût, ou son prix, est donné par la valeur du temps, la valeur du temps maintenant se mesure !

Une période de transition est indispensable pour que la création de monnaie « sociale » s'insère dans l'accroissement régulier de la masse monétaire et qu'on évite ainsi les dérapages inflationnistes que l'on craint tant. A tort, presque sûrement, puisque l'on peut attendre de l'innovation sociale une explosion d'échanges économiques latents. Reste à élaborer un plan, à opérer des choix, fixer la période de transition, par qui commencer, les nouveaux nés, les jeunes étudiants, les actifs, pour accélérer la flexibilité ? Sachant que le revenu d'existence efface progressivement les multiples allocations que notre protection sociale n'a cessé de créer, cherchant justement à compenser toutes les situations de détresse.

Tous ceux qui s'obstinent à tenter de retrouver le plein-emploi, dans les

7. Somme qui excède les besoins ; pour un Revenu d'Existence de l'ordre de 15 000 francs par an (1984) et 55 millions de Français.

formes rigides que nous avons connues, qui par nécessité accumulent les transferts de revenus pour panser les plaies du système, le font survivre contre nature. On cherche à réintégrer les exclus en institutionnalisant la charité. Ce faisant, on rive les pauvres à la pauvreté, on les enferme dans un ghetto, on les désigne d'abord puisqu'il faut les repérer, les assister financièrement, les suivre en permanence, pour vérifier la justesse des droits alloués. L'espoir de l'insertion dans un « emploi » qu'on ajoute à la

dotation est une sorte de leurre collectif qui permet de libérer nos consciences. La Dignité de l'Etre n'en est pas pour autant satisfaite. Cette contradiction va devenir socialement et personnellement insupportable. Cet acharnement thérapeutique rapproche toutefois infailliblement de la frontière, il nous faudra faire le saut : changer notre mode d'allocation de revenus. Ouvrir avec l'instauration du Revenu d'Existence, inconditionnel pour tous, la porte sur un nouveau monde économique : celui du Participat.

Revenu minimum : articles déjà parus dans la revue *Futuribles*

Aznar, Guy. — « La société des trois revenus ». — *Futuribles*, n° 109, avril 1987.

Aznar, Guy. — « Revenu minimum garanti et deuxième chèque. Solution régressive et solution prospective ». — *Futuribles*, n° 120, avril 1988.

Guitton, Henri. — « Revenu d'existence et revenu d'activité ». — *Futuribles*, n° 124, septembre 1988.

Klebaner, Patrick ; Martin, Gérard ; Offredi, Claudine. — « Au-delà du revenu minimum ». — *Futuribles*, n° 126, novembre 1988.

Van Parijs, Philippe. — « Quel destin pour l'allocation universelle ? ». — *Futuribles*, n° 106, janvier 1987.

Administration : les paradoxes de la modernisation

Isabelle Orgogozo ¹

Accusée d'être bureaucratique et inefficace, l'administration publique est, depuis quelques années, sous le feu de la critique d'où le slogan ici du « moins d'Etat » et là du « renouveau du service public ». Dans un cas comme dans l'autre, l'évaluation des politiques, la modernisation des instances et des procédures apparaissent comme de véritables enjeux.

Seulement, précise Isabelle Orgogozo, on n'évalue pas l'efficacité de l'Etat comme celle d'une entreprise, car leurs finalités sont distinctes. Aussi faut-il, en matière d'action administrative, resituer l'action de tel service par rapport à l'ensemble des autres services publics de sorte qu'au nom de la rationalisation, on ne génère pas plus de problèmes ailleurs qu'on en résout ici. D'où la nécessité du même coup de passer d'une vision sectorielle à une évaluation plus globale prenant au demeurant en compte les effets des actions à moyen et long termes.

Des méthodes existent, indique encore l'auteur, qui montre à l'aide d'un exemple particulier comment peut être amélioré le service public... en informatisant mais aussi en créant de l'emploi. Le management participatif et la recherche de la qualité sont deux instruments efficaces, mais attention, ils ne constituent pas une panacée...

1. Co-auteur avec Hervé Sérieyx de « Changer le changement, on peut abolir les bureaucraties ». Maître de conférence de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA, France).

Il n'est guère nécessaire d'évoquer au début de ces lignes la crise que connaissent les services publics. Les mouvements sociaux de la fin de l'année 1988 et de l'année 1989 se chargent en effet de rappeler longuement, et à prix fort, la « désespérance » des fonctionnaires.

L'actualité française proche ne doit cependant pas nous cacher la dimension universelle de la crise administrative². L'URSS est malade de son administration. Aux Etats-Unis, Ronald Reagan avait réduit de manière drastique les budgets de l'administration, entraînant une paupérisation accrue des populations les plus défavorisées sans pour autant maîtriser le gonflement de la dette. La corruption des administrations en Afrique et en Amérique latine constitue un des obstacles majeurs au développement de ces continents. Quant à la réussite du pari européen, nous percevons intuitivement qu'elle est étroitement liée à l'aptitude que montreront — ou ne montreront pas — les administrations des douze à s'ajuster et à s'harmoniser. Décriés, souvent payés sur des bases ne prenant pas en compte la compétence, la motivation et les résultats, les agents de la régulation sociale — et de tous les abus commis en son nom — les fonctionnaires sont donc en crise à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, pour des raisons

qui semblent historiquement bien différentes, mais qui ont peut-être un fond commun : comme le suggère Michel Crozier, la crise des administrations est une crise des Etats.

Moderniser l'administration française, cette priorité du gouvernement de Michel Rocard, pose plusieurs problèmes réels. Nous nous limiterons dans ces lignes à tenter de clarifier, à l'aide d'un exemple, les relations paradoxales qui existent entre deux des moyens de progrès utilisés en France depuis quelques années : la réduction des ressources et les démarches participatives. Dans cette perspective, trois questions doivent être évoquées : la mesure de l'efficacité administrative, le rôle des démarches participatives, et la garantie de l'emploi.

Comment mesurer l'efficacité de l'Etat ?

Des résultats à moyen et long termes

Une des difficultés majeures de la mesure dans l'administration tient au fait que cette activité ne peut pas s'évaluer de la même façon que l'activité industrielle. Dans ce dernier domaine, les parts de marché, les bénéfices, les coûts

2. Voir à ce propos le rapport de Michel Crozier « Comment réformer l'Etat ? ». — Paris : La Documentation Française, Collection des rapports officiels, 1988.

permettent d'estimer des résultats très rapidement. Il est beaucoup plus difficile de mesurer les effets de l'activité administrative, bien qu'il soit faux de se borner à dire qu'elle n'est pas rentable. Qu'il s'agisse de défense, justice, police, action sanitaire et sociale, éducation ou santé, les « bénéfices » de l'action administrative ne peuvent s'évaluer que dans le moyen ou le long terme. Cela est moins vrai pour les secteurs administratifs à caractère industriel ou commercial comme les transports, la poste, les HLM ou les télécommunications, même si certains bureaux, guichets ou lignes de chemin de fer sont maintenus dans des régions dépeuplées en dépit du fait qu'ils ne sont pas directement rentables.

Faut-il pour autant renoncer à mesurer l'efficacité des activités administratives ? Certainement non, mais il est nécessaire de trouver des indicateurs adaptés à la spécificité de cette « production », et surtout de lier la mesure des progrès à la mission des services. C'est pourquoi nous allons nous appuyer sur un exemple concret pour tenter d'éclairer la complexité de la question.

Le lien entre indicateurs et missions

Pour évaluer l'activité d'un service administratif, il est nécessaire d'articuler plusieurs sortes d'indicateurs : mesure de l'efficacité et des coûts du service rendu, qualité de

ce service, effets sociaux à moyen et long termes. C'est ce qui ressort de l'expérience de l'Office des HLM du Nord (ODN). Cet organisme travaille depuis 1980 à l'amélioration de son efficacité. Tous les outils de ce genre de démarche ont été employés selon la progression suivante : dans un premier temps, la gestion et les moyens ont été modernisés notamment grâce à des outils informatiques ; dans un deuxième temps, depuis 1985, par la mise en œuvre de la qualité totale et du management participatif puis d'un projet. Si la perspective économique est au centre de cette démarche, elle n'en constitue pas la finalité ultime. Cet organisme se situe plutôt dans une perspective d'optimisation des services rendus, ce qu'illustre la manière dont y est traitée la question des loyers impayés. En effet, les locataires des HLM qui ont des ressources modestes peuvent cesser de payer leur loyer pour deux raisons : difficulté provisoire liée à la perte d'un emploi, un accident ou une maladie, ou bien simple négligence. Mais dans les deux cas, au bout de quelques mois, les familles se trouvent dans l'incapacité de rattraper leur retard et se voient menacées d'expulsion. Or, le coût humain et social de l'expulsion est très élevé : marginalisation, éclatement de la famille, clochardisation, etc. Cependant, ce coût n'est plus porté par les offices des HLM. Une approche purement gestionnaire de la mission des HLM se satisferait de faire rentrer

l'argent des loyers et de se débarasser des mauvais payeurs. Telle n'est pas la perspective de l'ODN qui, dans son projet, a défini ainsi sa mission : « *Assurer un logement de qualité aux familles cherchant à se loger, leur offrir un accompagnement social en donnant priorité à celles dont les revenus sont modestes ou qui traversent une période difficile* ».

Face au problème des loyers impayés, l'Office a d'abord envisagé de demander aux différents services sociaux des municipalités ou de l'Etat d'intervenir auprès des locataires en difficulté. Mais, les services sociaux ne pouvant agir qu'à la demande de la famille, cette solution s'est avérée impraticable.

L'ODN a donc décidé d'intervenir lui-même : dès le premier mois de non paiement, les locataires reçoivent la visite d'un agent social. Si leur difficulté relève de l'aide sociale, l'agent social et la famille déterminent la démarche permettant de trouver une aide. Si le non paiement provient de la désinvolture, le locataire est pressé de régulariser sa situation. Ainsi, le nombre des expulsions diminue-t-il régulièrement dans le département du Nord. Afin d'améliorer encore le système, l'ODN a trouvé un assureur qui garantit le paiement de un an de loyer en cas de maladie ou de chômage, pour une souscription équivalente à 1,6 % du montant du loyer.

D'autres actions visant à diminuer le coût de la construction et à

améliorer la qualité ont également été entreprises.

Ce qui caractérise cette démarche, c'est l'*activation* de la dimension service de logement social, intégrant les impératifs de gestion. On recherche la maximisation du service rendu en prévenant l'expulsion dont le coût — s'il n'a jamais été calculé — serait certainement démonstratif de la valeur économique d'une telle démarche. La marginalisation d'une cellule familiale pèse lourdement sur l'économie globale. Une gestion à courte vue se bornant à considérer qu'il revient à la famille de résoudre son problème financier veut ignorer que le problème sera déplacé, mais non résolu par l'expulsion. Au contraire, il s'aggraverait : placement des petits enfants, alcoolisme et/ou toxicomanie chez les adolescents, ou les parents, coûteraient en définitive beaucoup plus cher aux contribuables que la démarche de prévention de l'expulsion.

Ainsi, le travail de l'ODN intègre-t-il les quatre sortes d'indicateurs que nous évoquions plus haut ; mesure de l'efficacité et des coûts du service rendu, qualité de ce service, effets sociaux à moyen et long termes.

1. *Mesure de l'efficacité* : les courbes des loyers payés, et impayés, des expulsions, permettent d'évaluer l'action. Elles ne permettent pas toutefois d'évaluer les dégâts sociaux que ces actions préventives ont permis d'éviter.

2. *Mesure des coûts* : davantage de loyers payés, des procédures

d'expulsions évitées représentent des bénéfices et des économies qu'il est facile d'évaluer.

3. *Qualité du service* : aux gains sociaux et financiers que nous avons déjà mentionnés, doivent être ajoutés la courtoisie des relations avec les locataires, la disponibilité pour répondre aux problèmes que pose la vie collective, le maintien des locaux, toutes activités qui font la preuve du respect que l'on porte à des clients à part entière et que l'ODN soigne particulièrement. Cette attitude renforce la dignité de personnes qu'on oublie parfois, du fait qu'une partie de leur loyer est subventionnée par l'Etat. C'est là que se démontre, dans la vie concrète, la valeur d'égalité de tous les citoyens proclamée par notre République.

4. *Effets sociaux à moyen et long termes* : une étude statistique fine du devenir des familles expulsées permettrait probablement de se faire une idée des coûts sociaux de l'expulsion. Cela ne rendrait pas compte pour autant des aspects qualitatifs de la prévention : unité des familles maintenue, non déchéance des personnes, possibilité accrue de retrouver du travail du fait qu'on peut montrer une quittance de loyer, etc. Cette difficulté à mesurer ce que l'activité préventive permet d'éviter illustre l'aspect qualitatif de l'action administrative. On ne retrouve pas ce problème, à ce degré, dans l'activité du secteur productif.

Chaque service administratif est en mesure de construire des indica-

teurs comme ceux-ci pour rendre compte des différents résultats de son activité et développer son efficacité en tenant compte de la spécificité de sa mission. Encore faut-il, pour lancer un tel processus et maintenir son dynamisme à long terme, utiliser des méthodes appropriées. C'est là que le management participatif et la qualité se révèlent des méthodes de progrès irremplaçables.

Qualité et démarches participatives

Un processus global

Engagé depuis 1985 dans le management participatif et la qualité, l'ODN ne cesse de progresser dans la diminution de ses coûts, l'efficacité de son action et l'implication de ses agents dans leur travail. Les résultats que nous venons d'évoquer ne sont pas les seuls fruits de cette démarche. Sans être exhaustifs, signalons que des règles du jeu ont été précisées avec les différents partenaires : architectes, municipalités, fournisseurs ; les services ont été optimisés, la formation et l'informatisation largement développées. On imagine difficilement la réalisation de tels progrès dans une organisation taylorienne et autoritaire.

En effet, parce que l'action administrative se caractérise par sa glo-

balité — si un problème social n'est pas résolu par un service, il se déplace vers un autre — et son articulation à des valeurs — justice, égalité, protection des faibles, redistribution des richesses, protection des biens communs tels que l'environnement ou le patrimoine — cette action ne peut être bien conduite sans une forte implication de tous les agents qui y contribuent. De ce point de vue, l'organisation taylorienne a probablement porté davantage tort aux administrations qu'à l'entreprise car, réductrice, segmentaire et niveleuse, elle s'accorde mal à des missions globales demandant une grande variété de modes d'action et d'imagination mis au service de l'intérêt de tous.

Le ressort de la motivation

Les actions d'amélioration dont la variété potentielle n'a pas de limite ne peuvent être simplement prescrites par des textes réglementaires. En effet, les textes fixent le minimum à faire ; au-delà de ce minimum, seuls l'initiative rendue aux agents, le sens du service public, la volonté de faire toujours mieux, la liberté d'analyser les erreurs ou les dysfonctionnements permettent de dépasser les exigences minimales et de développer un service maximisé. Alors le problème des moyens et des effectifs peut se poser autrement. En effet, quelle que soit la hauteur des moyens et des effectifs, on peut toujours faire mieux avec ce que

l'on a, *pourvu qu'on en ait le désir*. A l'inverse, si le management participatif apparaît comme un palliatif au manque de moyens ou d'effectifs, il peut être refusé par les agents ou les cadres. Il est donc essentiel de faire apparaître clairement que l'amélioration de l'efficacité et la question des moyens représentent deux problèmes séparés, même s'il est possible de les conjurer.

On m'a ainsi rapporté le cas d'un lycée dont les enseignants, mobilisés par un projet commun, avaient réussi à diminuer le nombre de redoublants. Le Ministère, en guide d'encouragement, supprima deux postes de professeur dans ce lycée. Depuis lors, cet établissement, obstiné dans sa volonté de mieux faire, adresse au Ministère en juillet une liste de redoublants artificiellement gonflée, qui se résorbe au mois de septembre. Les administrations centrales ne peuvent plus se permettre de donner des réponses aussi décourageantes à des services qui font l'effort de mieux faire, sous peine de ruiner ces efforts.

Dans le même ordre d'idées, on voit apparaître depuis quelque temps, sous couvert de management moderne, des systèmes de contrôle renforcés, de contrainte par des objectifs assignés et non négociés, accompagnés d'indicateurs eux aussi imposés qui vont à l'inverse d'un véritable travail de motivation et d'implication des agents. Il est à craindre que beaucoup de cadres des administrations

centrales n'aient pas encore vraiment compris les principes qui sous-tendent les règles du management participatif ou qu'ils ne jouent volontairement l'incompréhension pour évacuer de cette démarche son aspect novateur en réintroduisant sous des mots nouveaux un renforcement des contraintes et des contrôles. Cela va à l'inverse du parti pris de confiance et de reconnaissance de compétences qui inspire le mouvement participatif.

Dans beaucoup de cas, ce qui manque aux unités administratives autant que des moyens, ou des menaces, c'est l'envie ou le droit de mieux faire ensemble. Cette envie ne se déclenche pas magiquement, elle se construit progressivement sous l'impulsion d'un encadrement motivé et motivant avec l'aide des différents outils du management participatif. La simple injection de moyens supplémentaires ne peut atteindre ce résultat. Mais à l'inverse, des ressources trop manifestement insuffisantes peuvent produire de la démotivation. Quand tout manque pour travailler, les personnels peuvent s'interroger sur l'intérêt réel des dirigeants à l'égard de la mission qu'ils remplissent. Et le management participatif peut apparaître alors comme un dérivatif permettant de masquer les véritables problèmes ou, pire, une façon détournée de réduire encore ces ressources et d'imposer, du sommet, des critères de gestion tout à fait discutables.

On le voit, la question de la modernisation des services publics appelle des réponses nuancées et ne peut en aucun cas être abordée avec un systématisme réducteur. Le management participatif et la qualité peuvent jouer un rôle essentiel, à condition que les missions et les priorités soient définies clairement et que les services locaux jouissent d'une autonomie suffisante pour décider eux-mêmes, en fonction des besoins des usagers, de la réaffectation des gains obtenus par une organisation plus efficace et plus ouverte.

La garantie de l'emploi

Souvent présenté comme la cause majeure de l'immobilisme des fonctionnaires, le statut qui garantit l'emploi, constitue l'exemple par excellence du faux débat sur les services publics ; les réactions au rapport Prévot sur les PTT en apportent une nouvelle preuve aujourd'hui.

Pourquoi ne pas dire que la garantie de l'emploi est une belle et bonne chose et que l'administration a le droit d'être fière de cette assurance qu'elle donne à ses salariés ? La garantie de l'emploi empêche-t-elle les employés des grands groupes japonais de faire de leur mieux pour leur entreprise ?

Les cadres supérieurs des services

publics feraient beaucoup mieux de s'interroger sur leur incapacité à rendre visibles pour leurs employés le sens et la valeur de leur travail, plutôt que de regretter de ne pouvoir utiliser la menace du licenciement. C'est une piètre idée de l'homme que de croire qu'il agit mieux sous l'empire de la peur que dans la fierté du service qu'il rend. Dans le cas de l'Office HLM du département du Nord, l'humanisation de la procédure des loyers impayés a demandé le recrutement de vingt-quatre agents sociaux. L'amélioration du service ne signifie pas nécessairement une diminution des effectifs. Une dynamisa-

tion par le renforcement du sens peut aussi être porteuse d'emploi, on aurait vraiment tort de se priver de le dire.

En définitive, l'efficacité de l'administration ne peut être séparée de l'adhésion des citoyens aux valeurs de leur Etat. Justice, protection des faibles, liberté d'expression, liberté d'entreprendre sont les produits finaux de l'activité administrative. Le véritable management des services publics consiste à montrer à chacun des salariés du système le lien entre son travail quotidien et ces valeurs universelles auxquelles nous sommes profondément attachés.

La bio-éthique en 2090

Jean Bernard ¹

Nous vivons une révolution biologique qui, après avoir conféré à l'homme la maîtrise de la fécondité, est en passe de lui conférer la maîtrise de l'hérédité et du système nerveux. Ces progrès sont éminemment prometteurs mais aussi lourds de menaces car si les progrès de la science ne s'accompagnent pas d'un surcroît de sagesse, alors le risque serait grand de voir l'homme devenir sujet des plus sombres manipulations...

Ecrit en 2090, le texte ci-dessous rapporte comment, entre 2020 et 2060, s'établit une dramatique alliance entre le lucre, le pouvoir et la science pour réduire notre liberté à néant... Comment aussi, à partir de 2060, émerge enfin une nouvelle civilisation. Cette rétrospective est un véritable avertissement : des progrès actuels peut émerger le meilleur comme le pire... A charge donc pour nous d'être vigilants quant à leurs usages et de progresser sur la voie de l'éthique autant que sur celle de la technique.

Novembre 2090. Trois périodes au long de ce siècle qui s'achève doivent être distinguées.

La première période (1990-2020) est définie par l'alternance de l'inquiétude et de l'espoir.

Inquiétude lorsque s'étendent les nouveaux pouvoirs de la médecine et de la biologie. La mission de la médecine (longtemps très imparfaitement assumée) était claire : diminuer la souffrance, retarder la mort. Les progrès de

1. Directeur de l'Institut de Recherches sur les leucémies et les maladies du sang depuis 1957 ; dans cet Institut, ont été obtenues les premières guérisons des leucémies aiguës. Jean Bernard a été élu membre en 1972, puis président, en 1983, de l'Académie des Sciences et en 1975 de l'Académie française. Il est nommé en 1983 Président du Comité National Consultatif d'Ethique des Sciences de la vie et de la santé.

Ce texte est extrait du livre du Professeur Jean Bernard. *De la biologie à l'éthique : nouveaux pouvoirs de la science, nouveaux devoirs de l'homme*. A paraître en janvier 1990 aux éditions Buchet-Chastel (Paris).

la biologie permettent certes à la médecine de mieux remplir sa mission, mais ils donnent à l'homme le pouvoir de changer l'homme, de maîtriser sa procréation, de changer son patrimoine génétique, de changer la personne.

Espoir lorsque les sociétés humaines prennent conscience de l'importance, de la complexité de ces nouveaux périls. Les comités d'éthique, apparus en 1960, prennent toute leur force vers 1990. Aux nouveaux pouvoirs de la science correspondent de nouveaux devoirs de l'homme. Les principes d'une nouvelle morale, qui s'appellera désormais éthique, sont discutés et apparemment acceptés. Apparemment en vérité. Et seulement par certains groupes entourant ces comités d'éthique. Les mesures légales, réglementaires ou sont retardées, ou ne sont pas appliquées avec rigueur. Des recherches aux conséquences à la fois périlleuses et peu prévisibles sont poursuivies. Tel est le cas des greffes de cellules nerveuses qui connaissent un grand essor vers 2010.

Espoir pourtant quand les chercheurs eux-mêmes mesurent leur responsabilité et s'efforcent, non pas d'arrêter leurs recherches, mais de les orienter de façon à régler par un nouveau progrès le problème éthique qu'un progrès précédent de la recherche a créé.

Mais inquiétude à nouveau quand la simplification des techniques les rend accessibles à de très nombreux laboratoires dans de très nombreux pays.

L'existence de comités internationaux, de résolutions redonne de l'espoir, limite un temps ces dangers. Les limite seulement. Et pour un temps seulement.

Dès 2020, commence la deuxième période de cette évolution de la bio-éthique au XXI^e siècle. Une des périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité (...).

L'humanité avait certes déjà connu l'esclavage des sociétés antiques, la traite des Noirs jusqu'au XIX^e siècle, la solution finale d'Hitler. Elle va pendant quarante ans, de 2020 à 2060, connaître les conséquences dangereuses de l'alliance non contrôlée de l'or et de la biologie, du lucre et de la science.

La bio-technologie avait bien commencé. Elle avait permis la préparation de vaccins, de médicaments. Elle s'écarte très vite de ses premiers objectifs. Insuffisamment rentables disent, dans leur langage, les financiers puisqu'ils ne concernent que la maladie. La conception, la gestation, la naissance, le développement du système nerveux, la vie, la mort, tout appartient dès 2020, 2030, à cette bio-technologie que gouvernent vigoureusement de puissantes sociétés multinationales. Le mot banque, imprudemment employé dès 1960, prend tout son sens. Des banques de spermes, des banques d'ovules, des banques d'embryons sont organisées dans de nombreux pays. Le génie génétique permet un large développement d'une eugénique orientée. Les craintes exprimées par de grands chercheurs à la fin du XX^e siècle sont confirmées. Tout naturellement de la banque on passe à la bourse. Comme jadis le platine ou le pétrole, les embryons sélectionnés, manipulés, connaissent les faveurs ou l'indifférence des cambistes, sont soumis aux cours évolutifs des diverses places financières dans le monde. Tantôt ces ventes, ces achats, ces trafics concernent les embryons aux premiers stades de leur développement, tantôt il s'agit de fœtus parvenus à des périodes plus avancées et même, après 2050, d'enfants quand sont obtenues, plus tôt qu'on ne l'avait imaginé, les premières naissances après ectogénèse. Ces embryons ont reçu au labo-

« De la biologie à l'éthique : nouveaux pouvoirs de la science, nouveaux devoirs de l'homme ». Tel est le titre du nouveau livre du Professeur Jean Bernard, à paraître aux Editions Buchet-Chastel en janvier 1990.

Président du Comité d'Ethique, acteur et témoin privilégié d'une science médicale en marche vers le XXI^e siècle, le Professeur Jean Bernard propose à ce double titre un document unique et exhaustif, sans doute l'un des plus importants qu'il ait écrits à ce jour.

La morale médicale s'est longtemps contentée des règles d'Hippocrate, encore qu'inconstamment respectées. Aujourd'hui, elles ne suffisent plus.

Les deux révolutions que nous venons de vivre, révolution thérapeutique et révolution biologique, n'ont pas seulement

changé le destin des malades, elles ont donné à l'homme trois maîtrises : la maîtrise de la procréation, la maîtrise de l'hérédité, la maîtrise du cerveau. L'homme peut désormais changer l'homme.

A ces nouveaux pouvoirs de la science, correspondent les nouveaux devoirs de l'homme. Ainsi, s'ouvrent à la réflexion des voies neuves.

La bio-éthique en est issue. « C'est la rigueur glacée de la science, la rigueur rigide de la morale mais aussi, alliées à ces rigueurs, la chaleur de la vie, la profondeur de la réflexion — chaleur et profondeur d'une discipline tout entière inspirée par l'espoir de limiter cette souffrance, toujours présente autour des questions posées, tout entière inspirée par l'amour du prochain. »

ratoire, en culture de tissus les mêmes informations que pendant une grossesse normale. Et parfois des informations améliorées ce qui augmente leur valeur commerciale.

Des liens ont souvent existé dans le passé entre les puissances d'argent et les dictateurs (...).

Les dictateurs du passé imaginaient, mettaient au point, développaient de formidables méthodes de propagande qui tout à la fois inspiraient la crainte et leur donnaient la confiance aveugle de leurs sujets. Les dictateurs de 2030 ont pris à leur service les spécialistes des neuro-sciences. Point n'est besoin de propagande. L'introduction de molécules efficaces et clandestines dans l'alimentation obtient les sujets obéissants, dévoués, prêts à mourir pour la cause que la molécule recommande.

Ces mêmes dictateurs ont amélioré la formation de leurs états-majors. Les cellules nerveuses de grands chefs de guerre

sont cultivées, éventuellement améliorées en culture, puis greffées dans le cerveau du futur généralissime.

Ainsi vers 2050 les progrès de la biologie, ou plus exactement l'application pernicieuse des conséquences de ces progrès, les liens pervers unissant bio-technologie et lucre, biotechnologie et pouvoir politique, ont créé une situation à la fois nouvelle et grave. Georges, poursuivant ses études historiques, étudiant les ouvrages, les enregistrements automatiques, contemporains à peu près de sa propre naissance, observe avec accablement cette montée d'une immoralité rationnelle. Le terme éthique disparut de ces textes vers 2040. Toutes les valeurs du passé ont disparu aussi.

La troisième période, la période de la Renaissance spirituelle, intellectuelle, éthique, commence vers 2060. Elle est explosive. En quelques années tout va changer (...).

Le grand mouvement d'idée qui suscite

cette Renaissance commence dans les universités, les centres de recherche, aussi bien du côté des maîtres, que du côté des étudiants, aussi bien du côté des biologistes, que du côté des théologiens, des philosophes. Il s'étend ensuite aux administrateurs, aux politiques, aux journalistes, finalement à tous les citoyens.

Il s'agit en fait tout à la fois d'une renaissance et d'une nouvelle naissance. Renaissance lorsque sont retrouvées, tirées de leur cercueil, affirmées les valeurs fondamentales que la période précédente avait ensevelies ou négligées.

Chaque homme est un être unique, irremplaçable, différent de tous les autres hommes. Il doit être respecté, protégé de sa naissance à sa mort et au-delà de sa

mort. Il doit être respecté dans sa totalité, dans son unité de personne et aussi dans chacune des cellules dont la diversité additionnée contribue à cette unité. Ni cette personne, ni chacune de ses cellules ne peuvent être objet de commerce. Tout commerce de l'être humain est condamné par la morale et par la loi. D'Archimède à Einstein la science s'est transformée. De Platon aux philosophes contemporains, la sagesse est restée la même. Cette discordance explique assurément les incertitudes, la fréquente impuissance de la bio-éthique de la fin du XX^e siècle. Elle explique aussi les graves désordres des deux premiers tiers du XX^e siècle, la toute-puissance de l'argent, le mépris de l'homme traité comme un matériel.

Europe 1993 : le rêve et la réalité

Michel Godet ¹

L'opinion n'est-elle pas passée d'un euro-pessimisme à un optimisme exagéré ? Le diagnostic sans doute trop négatif hier dressé a en effet cédé la place, en quelques années, au grand espoir d'une Europe unie.

Si les performances économiques de l'Europe sont prometteuses et que si l'Acte Unique a servi d'utile dopant, il ne faut pas se méprendre sur les chances de succès, les avantages et les inconvénients du fameux objectif 1993. En particulier les coûts de la non-Europe ne devant pas masquer ceux qu'entraînera sa réalisation...

Au-delà de la mise en garde qu'il nous adresse, l'auteur souligne — sans doute pour qu'ils soient évités — plusieurs écueils qui nous guettent, tenant par exemple au poids croissant de l'Eurocratie ou à l'absence de clauses adéquates de réciprocité avec nos principaux partenaires et compétiteurs étrangers...

L'Europe, le plus grand marché solvable du monde, constitue le nouvel eldorado proposé à nos entreprises pour les années 1990 et l'euro-pessimisme qui avait prévalu jusqu'au milieu des années 1980 n'est plus de mise. Souvenons-nous pourtant : l'Europe paraissait figée dans son déclin, incapable de sortir de la crise et du chômage, et le centre du monde devait se déplacer de l'Atlantique vers le Pacifique. Le dollar fort et le triomphe économique du Japon étaient les signes irréfutables de cette perspective.

Aujourd'hui, l'Europe a de nouveau le vent en poupe, la première puissance commerciale du monde est redevenue le centre des enjeux

1. Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Chaire de prospective industrielle.

économiques de cette fin de siècle. Que s'est-il passé ? Où sont donc passés les Cassandre qui, hier encore, annonçaient le déclin inexorable de l'Europe ?

De l'Euro-pessimisme à l'Euro-optimisme

Souvenons-nous encore en 1984, au moment du feu de paille de la reprise américaine et des records de change du dollar, il était presque systématique de souligner le retard technologique de l'Europe, sa croissance plus faible, ses rigidités sociales et politiques. On prétendait même que le mot crise avait disparu du vocabulaire nord-américain remplacé par l'expression d'Euro-pessimisme. Les analystes de l'Euro-sclérose avaient oublié qu'une crise peut être porteuse d'espoir si elle est l'occasion d'un sursaut permettant de surmonter les forces d'inertie et les habitudes qui freinent le changement et l'adaptation.

Ainsi, la plupart des pays européens ont su ces dix dernières années gagner la bataille de l'inflation en réduisant l'indexation des salaires sur les prix, assurer un meilleur partage de la valeur ajoutée en faveur des entreprises, accroître la flexibilité en matière d'emplois et de salaires, fixer des limites au poids de l'Etat protecteur... Nul doute que la chute récente et inévitable du dollar américain va provoquer un afflux de capitaux vers une nouvelle terre de promesses aux structures économiques assainies par une longue cure de rigueur : l'Europe.

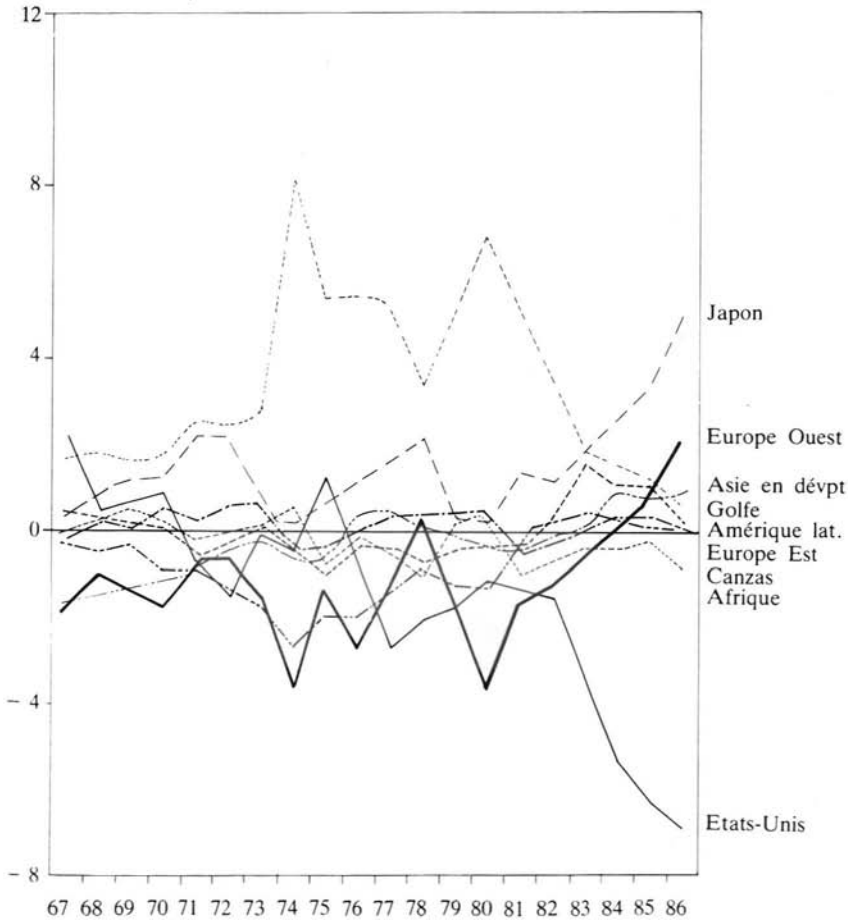
L'Euro-dynamisme gonfle à nouveau ses voiles, ce mouvement senti dès le début de 1985 par les experts de Paribas² est largement confirmé et reconnu depuis. Le vent nouveau qui souffle sera-t-il passager ou s'agit-il d'un nouvel alizé ? Faut-il selon l'humeur du temps passer de l'Euro-pessimisme à l'Euro-optimisme ? Le seul parti à prendre est celui du recul du temps et de l'observation sur longue période. L'Euro-pessimisme était fondé sur des considérations à courte vue alors que les évolutions structurelles militaient depuis longtemps en faveur d'un Euro-optimisme raisonné.

Cette conviction se fonde, notamment, sur les considérations suivantes :

— Tel un serpent de mer, le thème du déclin européen ressurgit périodiquement. Déjà, dans les années soixante, la fausse alerte avait sonné avec le « défi américain » de J.J. Servan Schreiber et pourtant, l'Europe

2. Cf. *Bulletin de conjoncture* n° 2, 1985 de Paribas intitulé « Euro-dynamisme » et M. Godet : « Europe : le vent en poupe », *Le Monde*, 5 février 1986.

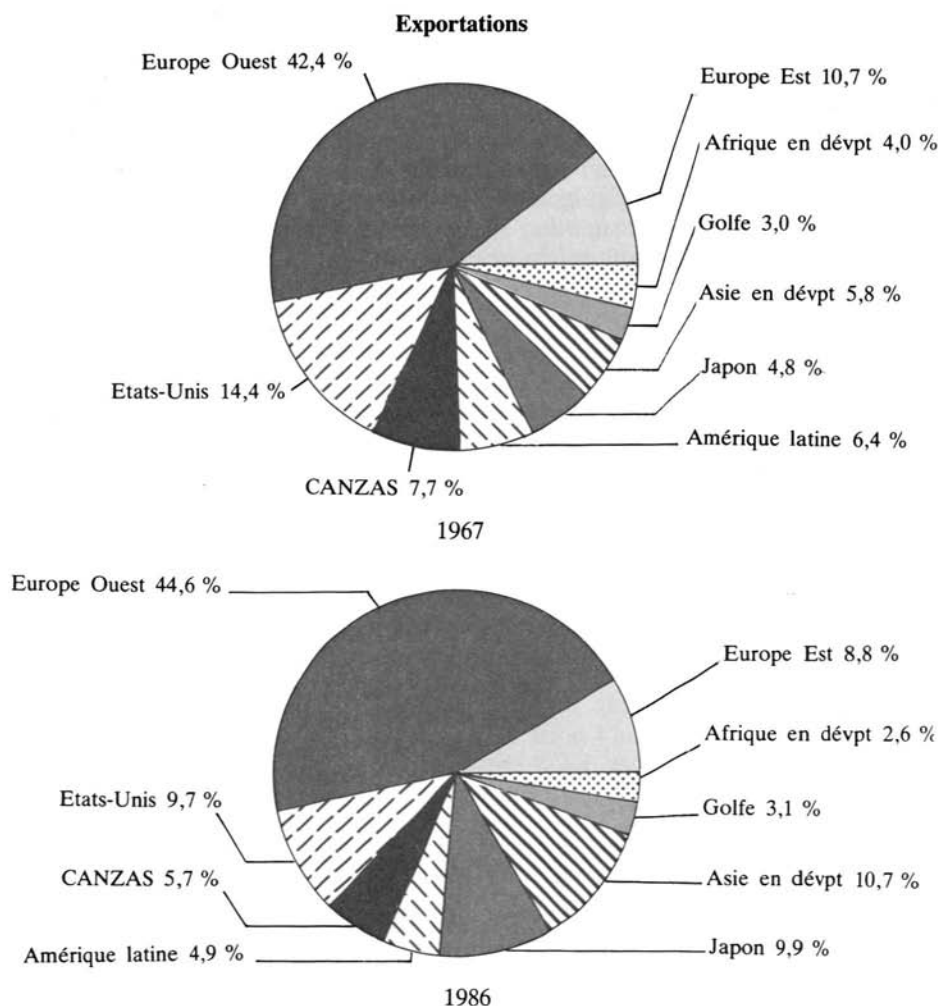
Graphique 1. — Soldes commerciaux relatifs des grandes zones
(en % de l'ensemble du commerce mondial)



Source : CEPII, base CHELEM-Commerce international, in Lafay, Gérard ; Herzog, Colette. — *Commerce international, la fin des avantages acquis*. — Paris : Economica, 1989, p. 41.

connut dans cette période une croissance plus forte que celle des Etats-Unis. Entre 1973 et 1988, la croissance économique dans les deux zones fut comparable et il serait très risqué d'extrapoler pour le futur une croissance plus forte aux Etats-Unis qu'en Europe. L'Amérique vit au-dessus de ses moyens et son colossal déficit des paiements courants,

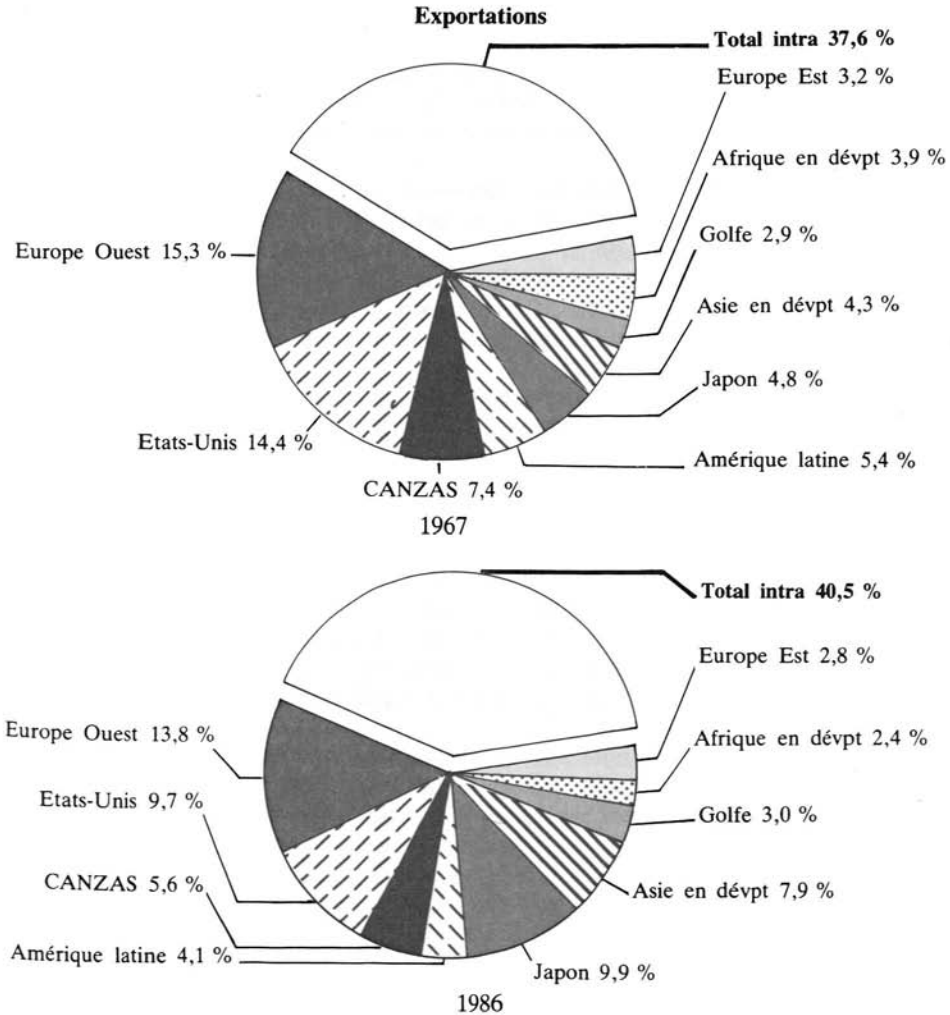
Graphique 2. — La première image du commerce international, en incluant le commerce intrazone (en %)



Entre 1967 et 1987 la position de l'Europe s'est renforcée dans le commerce international, alors que celle des Etats-Unis s'est dégradée au profit du Japon.

Source : CEPIL, base CHELEM-Commerce international in Lafay, Gérard ; Herzog, Colette. — *Commerce international, la fin des avantages acquis*. — Paris : Economica, 1989, p. 54.

Graphique 3. — La seconde image du commerce international, en excluant le commerce intrazone (en %)



Les intra-échanges entre pays européens ont augmenté plus vite que l'ensemble des exportations, ce qui témoigne du renforcement de l'intégration européenne.

Source : CEPII, base CHELEM-Commerce international in Lafay, Gérard ; Herzog, Colette. — *Commerce international, la fin des avantages acquis*. — Paris : Economica, 1989, p. 56.

rapproché des gigantesques excédents extérieurs du Japon, signifie tout simplement que l'épargne des Japonais sert à financer la consommation des Américains. Par contraste, l'Europe aborde la décennie 1990 avec une balance des paiements globalement équilibrée.

— L'Europe a maintenu sa position de plaque tournante des échanges internationaux : plus du tiers du commerce international transite par elle et elle constitue le principal fournisseur et le principal débouché de la plupart des autres régions du monde (zone asiatique exceptée). Elle a même renforcé son intégration puisque ce sont surtout les intra-échanges qui ont augmenté.

— Les pays européens non-pétroliers ont su réduire significativement leur dépendance énergétique (ratio importation/consommation) : en 1987 le degré de dépendance de la France et de l'Allemagne n'était plus que de 55 %. Sur ce plan, ils ont fait beaucoup mieux que le Japon toujours dépendant à plus de 80 %. Remarquons au passage la dépendance énergétique croissante des Etats-Unis qui importent aujourd'hui la moitié du pétrole qu'ils consomment.

— L'Europe a su aussi, avec le SME, se doter d'une relative stabilité monétaire dans un environnement international turbulent.

— L'Europe possède le plus fort potentiel scientifique du monde et a montré avec Airbus et Ariane que l'effort de coopération en recherche et développement pouvait être payant.

— Le redéploiement industriel sur le vieux continent s'est accompagné d'investissements et de gains de productivité plus élevés qu'aux Etats-Unis (c'est la contrepartie positive d'une moindre création d'emplois). L'Europe a su conquérir des positions stratégiques sur des secteurs industriels clés (aéronautique, spatial, nucléaire, communication) et elle a aussi renforcé sa place dans des secteurs traditionnels (agro-alimentaire, textiles).

— Ajoutons que la diversité socio-culturelle des pays européens, souvent présentée comme un obstacle à la cohésion et comme un facteur de faiblesse, représente aussi un atout potentiel pour l'adaptation face à l'incertitude de l'avenir. Les voyages organisés pour dirigeants, hier tournés vers la Californie et le Japon, se dirigent maintenant vers l'Allemagne du Sud, l'Italie du Nord et la Catalogne.

La construction européenne ou l'histoire d'une longue marche

L'histoire de la construction européenne, de ses succès et de ses crises, se caractérise par la confrontation permanente de la volonté

d'intégration économique et politique de la Communauté, et du souci des Etats de sauvegarder leur souveraineté nationale.

L'objectif de la création d'un Marché Commun fixé par le traité de Rome en 1957 s'est concrétisé partiellement par la suppression des barrières douanières. Cependant, pour que les règles de concurrence économique jouent leur rôle unificateur essentiel, l'ouverture d'un véritable marché commun exige la suppression conjointe des frontières physiques, techniques et fiscales.

Bien que des progrès tangibles aient été accomplis dans cette voie, notamment par l'adoption d'un système commun de TVA, les tentatives de relance de la construction européenne au cours de la décennie 70 ont quelque peu marqué le pas. Pourtant, le coût de la non-Europe occasionné par l'existence des contrôles aux frontières a été estimé à plusieurs centaines de milliards de francs par an, globalement pour les entreprises et les Etats européens.

En réaction à ce constat, la Commission européenne a établi en 1985 un « Livre Blanc » sur les conditions d'achèvement du marché intérieur : 310 propositions pour éliminer les frontières physiques, techniques et fiscales au 31 décembre 1992, c'est-à-dire pour créer un marché de 320 millions de consommateurs. Ce programme législatif a été renforcé par l'Acte Unique Européen, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987. Ce texte réunit en un seul acte — dit pour cela unique — les dispositions portant réforme des institutions européennes, l'élargissement des domaines de compétence de la Commission, ainsi que les dispositions sur la coopération européenne en matière de politique étrangère.

Désormais, la règle de l'unanimité devient l'exception et le Conseil européen statue à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et en coopération avec le Parlement européen. On notera cependant que l'unanimité reste requise pour les décisions de fiscalité indirecte, les droits d'accises, ainsi que pour les décisions concernant la libre circulation des personnes et les droits et intérêts des salariés.

La Communauté doit aussi développer des politiques spécifiques pour réduire l'écart entre les régions (les fonds structurels ont été augmentés en conséquence), une politique de recherche et de développement technologique ainsi qu'une politique de l'environnement.

L'extension du domaine de compétence de la Commission se traduit aussi par une interprétation de plus en plus large de la notion de libre concurrence. Ainsi, la Commission intervient désormais lorsque les règles de concurrence sont violées à l'intérieur d'un Etat membre car la libre circulation entre les Etats membres est susceptible d'en être affectée.

Ajoutons à cela la généralisation du principe de « reconnaissance mutuelle » selon lequel les biens fabriqués et commercialisés légalement dans un Etat membre doivent avoir libre accès aux autres Etats mem-

bres. Il en résulte « une nouvelle concurrence » pour les entreprises européennes qui étaient bien souvent protégées par des marchés cloisonnés et des réglementations nationales. Cette européanisation de l'environnement concurrentiel tendrait à transformer les instances nationales en relais communautaires. Cette tendance est déjà très affirmée en ce qui concerne les conditions de la concurrence, la protection du consommateur et de l'environnement.

On notera enfin que de plus en plus souvent, la Commission agit sur les médias et le consumérisme pour favoriser la libre concurrence (campagne sur les écarts de prix d'un pays à l'autre, sensibilisation à la pollution...).

De l'Acte Unique à l'Acte Final

La baguette magique du grand marché intérieur à l'horizon 1992 n'a pas joué tout de suite et la signature de l'Acte Unique par le conseil des chefs d'Etats européens, en décembre 1986 à Luxembourg, est presque passée inaperçue tant ce conseil avait été marqué par des dissensions, et paraissait un échec. Ce contexte historique est remarquablement analysé dans un livre³ sous-titré « *le surprenant trompe-l'œil de l'Acte Unique* ».

Dans ce livre, on découvre qu'à l'Acte Unique se trouve joint un *Acte Final* (dont personne ne parle jamais) composé de 20 déclarations en partie communes, en partie unilatérales et exprimant de multiples réserves.

Parmi ces textes « communs » adoptés, on notera que « la fixation du 31 décembre 1992 ne crée pas d'effets juridiques automatiques », sans oublier les réserves formulées notamment par l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Ces réserves portent sur le maintien des zones de souveraineté nationale pour la santé, la protection des consommateurs, de l'environnement, etc. J. Nemrod précise : « *la plupart des infractions au principe de libre circulation des marchandises s'appuient sur ces prétextes ... si l'on ne change rien, pourquoi veut-on faire croire que tout va changer ?* ».

Faut-il rappeler qu'en 1957 le traité de Rome prévoyait la réalisation complète du Marché Commun pour le 1^{er} janvier 1970 ? Il y a donc fort à parier que le 1^{er} janvier 1993 le Grand Marché intérieur sera loin d'être achevé. D'ailleurs, on pourrait se demander s'il est absolument nécessaire d'avoir un Grand Marché Intérieur pour être compétitif à l'échelle

3. Nemrod, Jacques. — *Le mal européen*. — Rivages-Les Echos, 1987. Son auteur très renseigné est sans doute le pseudonyme d'un haut fonctionnaire européen.

mondiale. La Suède, entre autres pays, semble plutôt montrer qu'un petit marché intérieur incite précisément à se battre au grand large. Et de mauvais esprits font même remarquer que, sur longue période, la croissance des pays européens non membres de la communauté a été plus forte que celle des pays membres. Mais si l'objectif « Europe 1993 » pose question, il a le grand mérite de jouer un rôle mobilisateur salutaire (le Vieux Monde a repris confiance en lui) et d'inciter à la réflexion sur les changements à venir et sur les habitudes qu'il faudra remettre en cause.

Une mode plutôt française

Il reste cependant un mystère à éclaircir : pourquoi le thème de l'Europe 1993 a-t-il été, dès le début, beaucoup plus d'actualité en France que dans les autres pays européens ? On peut avancer deux explications à ce phénomène, chacune détenant sans doute une part de vérité :

— une explication économique : les entreprises françaises seraient moins bien préparées que d'autres à ce nouveau contexte. En effet, les entreprises allemandes voire italiennes sont beaucoup plus performantes et ouvertes au marché mondial et ne craignent donc pas d'affronter de nouvelles formes de concurrence. De son côté, la Grande-Bretagne connaît aujourd'hui une reprise économique et industrielle qui paraît structurelle (l'industrie réduite en taille est devenue très compétitive) et les Britanniques sont sans doute mieux placés que d'autres pour tirer parti du marché intérieur dans le domaine des services (banques, assurances où ils sont très performants) qui étaient jusqu'ici très protégés en Europe continentale ;

— une explication de politique intérieure : aux déçus du socialisme et du libéralisme, il fallait proposer un autre rêve : l'Europe. A Droite comme à Gauche, au moment des élections, les hommes politiques se sont quasiment tus sur le cauchemar du chômage et ont misé tous les espoirs sur la construction européenne. Malheureusement, aucun n'a eu le courage d'aller jusqu'au bout et de parler aussi des menaces pour l'emploi et le contribuable.

En effet, la nouvelle concurrence va profiter aux entreprises (européennes ou non) les plus compétitives ; les moins performantes vont disparaître ainsi que les emplois correspondants. En outre, l'harmonisation des systèmes fiscaux impose en France une baisse de la TVA car elle est en moyenne plus élevée qu'ailleurs, et le consommateur s'en réjouit. Mais c'est au nom de cette même harmonisation qu'il faudra

bientôt en France augmenter la fiscalité directe (beaucoup plus faible qu'ailleurs) et en étendre l'assiette, c'est-à-dire augmenter le nombre d'assujettis à l'impôt direct.

S'il est juste de dénoncer les coûts de la non-Europe comme le fait la Commission⁴, il convient aussi de recenser les coûts de l'Europe.

Les coûts de l'Europe

La perspective de la réalisation du grand marché intérieur à partir du 1^{er} janvier 1993 fait rêver à plus de croissance, à des prix en baisse et à des millions d'emplois créés⁵. Tel serait le bénéfice attendu du programme législatif de la Commission afin de réduire les coûts de la non-Europe, « *c'est-à-dire les coûts imposés par la panoplie des obstacles non tarifaires qui freinent les échanges, étouffent les entreprises européennes sur le plan intérieur et les contraignent à aborder la concurrence internationale chaussés de sabots de plomb* ». Ces coûts peuvent représenter pour certains secteurs 4 % à 5 % de leur chiffre d'affaires.

Ainsi, le rêve du marché unique est raconté avec abondance d'images et de chiffres dans le rapport de la Commission publié en même temps dans tous les pays européens. Saluons l'événement : il est rare de voir un rapport officiel aussi joliment écrit qu'un roman !

Malheureusement, la démonstration n'est pas toujours convaincante — il ne suffit pas d'affirmer ou de promettre pour prouver — et parfois inquiétante : une lecture entre les lignes donne, ici et là, au rêve des allures de cauchemar.

Examinons la promesse : « *Au bout de cinq à six ans environ, on pourrait s'attendre à un impact cumulé de + 4,5 % en termes de PIB et de moins de 6 % en termes de niveau des prix ; l'impact sur l'emploi pourrait être positif à moyen terme, avec environ 2 millions d'emplois créés* »⁶. On sait ce que valent les prévisions d'experts, même les plus qualifiés. On se souvient de l'OCDE annonçant en 1977 une reprise forte et durable de la croissance économique occidentale !

L'imposante armada d'études, d'expertises et de simulations mise en œuvre par la Commission ne change rien à l'affaire. Les résultats ne sont que des ordres de grandeur issus de simulations selon des hypothèses

4. 1992, *Le défi*. — Ouvrage collectif préfacé par Jacques Delors. — Paris : Flammarion, 1988 et « Europe 92, Défi global ». — Note d'information sur les avantages économiques de la réalisation du marché intérieur. Sec (88) F24.

5. Delors, Jacques. — *op. cit.*

6. Delors, Jacques. — *op. cit.*

contraignantes et peu probables tantôt explicites du type « *si la libéralisation est complète et produit tous ses effets* », tantôt implicites du type « *toutes choses égales par ailleurs* » en ce qui concerne l'environnement international ou le contexte socio-politique interne des pays européens !

Des régions et des secteurs en difficulté

Cette dernière hypothèse paraît peu réaliste dans la mesure où, précisément, la réalisation du marché intérieur devrait poser d'importants problèmes socio-économiques dans certaines régions. D'après les experts de la Commission ⁷, « *La route du marché intérieur sera éprouvante... car elle suppose la restructuration de secteurs entiers, de nouvelles exigences en matière de mobilité* »... Aussi les régions en déclin et les travailleurs affectés par les restructurations devront faire l'objet d'une assistance » car si d'importantes créations d'emplois sont espérées à moyen terme, « *le risque réel est bien celui d'une passagère augmentation du chômage* ».

Prudence de langage ! Pour juger de la croissance on propose une échéance de cinq à six ans, mais pour les créations d'emplois aucun horizon précis n'est avancé, probablement en raison d'une aggravation du chômage plus forte et plus durable qu'on ne veut bien le dire.

Les conclusions du rapport du groupe d'études présidé par T. Padoa-Schioppa ⁸ étaient beaucoup plus réservées sur les bienfaits de la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux : « *on ne peut considérer comme acquis qu'une amélioration du fonctionnement des marchés se traduira par des résultats macro-économiques positifs* » ... on peut craindre « *une accentuation des problèmes des régions périphériques ou en retard de développement ainsi que des régions liées à des industries anciennes et sur le déclin* ».

Certes, il est prévu d'accroître les fonds structurels pour panser les plaies les plus vives, mais ne risque-t-on pas de transformer certaines régions en assistées de l'Europe ? Les entreprises les moins compétitives devront s'adapter ou disparaître, les forts prendront la place des plus faibles. On prend ainsi le risque d'affaiblir l'Europe tout court car « *les entreprises étrangères seront bien placées pour saisir les chances que leurs rivales européennes auraient laissé passer* » ⁹.

7. Delors, Jacques. — *op. cit.*, pp. 221-223.

8. « Efficacité, stabilité et équité », Rapport T. Padoa-Schioppa. — Paris : Economica, 1988.

9. Delors, Jacques. — *op. cit.*, p. 40.

La foi libérale des Eurocrates et ses risques

Les experts de la Commission ne jouent-ils pas avec le feu ? Ne poussent-ils pas trop loin leur foi libérale en brandissant la menace d'importations parallèles afin de lutter contre les pratiques commerciales qui tendent à protéger les marchés ou conduire à des abus de position dominante ?

Il est vrai que, dans certains secteurs comme les services financiers, les assurances ou les transports, trop « *d'entreprises jouissent de rentes de monopoles ou se contentent de vivre à l'abri de hautes protections* » et d'aucuns se réjouiront de voir « *certaines chasses gardées se rétrécir comme des peaux de chagrin* »¹⁰ car la baisse des prix de nombre de biens et services améliorera la compétitivité internationale des entreprises européennes.

Cependant, la lutte contre les positions dominantes engagée par la Commission ne doit pas devenir excessive. Ce que vise le traité de Rome, c'est l'abus de position dominante mais pas cette dernière en tant que telle. Il ne faudrait pas finir par empêcher les entreprises européennes les plus performantes de faire jouer à plein leurs avantages concurrentiels (techniques et économiques) et d'acquérir ainsi une position de force en Europe qui leur permette d'affronter à armes égales, c'est-à-dire avec de solides bases arrières, les géants américains et japonais.

Par ailleurs, il est affirmé, sans démonstration, que la nouvelle concurrence devrait stimuler l'innovation. Qu'il soit permis d'en douter car ce n'est pas avec des marges laminées que les entreprises pourront accroître leur effort de recherche.

Quelle serait l'ampleur de la restructuration ? Pour imaginer ce qui risque de se passer il suffit de considérer l'exemple de l'industrie textile qui, selon la Commission, est « *le domaine où l'intégration des marchés communautaires n'est pas loin d'être achevée* »¹¹. On sait les drames qu'a connus cette industrie en Europe où 40 % des emplois ont été détruits en une décennie. Ce secteur a déjà connu « *l'onde de choc* » provoquée par la levée des barrières non tarifaires.

Dans les autres secteurs aussi « *l'onde de choc se traduira par une diminution des coûts et se propagera ensuite aux prix : leur baisse proviendra à la fois de l'effet direct de la réduction des coûts et de la pression de la concurrence... La pression à la baisse ainsi exercée sur les prix stimulera à son tour la demande* »¹². Ainsi devrait s'enclencher un cercle

10. Delors, Jacques. — *op. cit.*, p. 40.

11. Delors, Jacques. — *op. cit.*, p. 154.

12. Delors, Jacques. — *op. cit.*, p. 37.

vertueux car l'augmentation de la production des entreprises européennes entraînerait une nouvelle baisse des coûts (en raison de l'effet d'expérience) qui à son tour...

Le rêve est trop beau pour être vrai. Les experts de la Commission, néophytes en la matière, ont apparemment repris à leur compte les analyses du Boston Consulting Group sur l'effet d'expérience : l'on sait pourtant depuis longtemps quelles sont les limites de ces analyses trop souvent démenties par les faits.

En fait, la philosophie de la Commission, d'essence très libérale, repose sur l'idée que « *le jeu des mécanismes du marché constitue la meilleure organisation possible des échanges* ». Idée qui pourrait sembler paradoxale de la part des fonctionnaires européens car toute politique communautaire risque précisément de fausser les mécanismes du marché et par conséquent d'être néfaste. Cette contradiction échappe aux eurocrates car l'inspiration libérale cache parfois une volonté interventionniste et supranationale — il s'agit par le biais de « directives » de forcer la concurrence et le libre-échange.

D'aucuns, dans les régions, dans les entreprises, se réjouissent d'un certain déclin du pouvoir central des Etats nations au profit de Bruxelles. Déjà cependant, certains, comme F. Périgot¹³, Président du CNPF, tirent la sonnette d'alarme « *L'Europe de 1992 ne doit pas devenir un super-Etat, super réglementé* » ... « *La suppression des obstacles aux frontières n'exige en réalité nullement l'harmonisation préalable de la fiscalité indirecte* » ... « *L'emprise de l'Etat sur l'activité des entreprises commence à se desserrer... Il ne faudrait pas qu'un eurodirigisme s'y substitue insidieusement* ». Bref, « *l'Eurotechnocratie* » constitue pour le Président du CNPF, « *un risque majeur* ».

Prenons un exemple, celui des pièces de rechange automobile, la Commission envisage de contraindre les constructeurs automobiles à céder les licences de fabrication moyennant quelques royalties. Ne risque-t-on pas d'affaiblir ainsi les constructeurs européens au profit de fournisseurs étrangers et de porter une grave atteinte à la liberté de contracter ou non et par conséquent au droit de propriété industrielle. Dans certains cas la Commission ferait bien, à son tour, de ne pas abuser de sa position dominante.

Soyons clair, notre propos n'est pas de casser l'enthousiasme pour l'Europe mais de ramener l'objectif de 1993 à ses justes proportions. Les ambitions de la Commission aussi légitimes soient-elles ne doivent pas faire trop illusion et son action mériterait une plus grande évaluation.

13. Périgot, F. — « L'Europe, ardente obligation ». — *Politique Industrielle*, n° 10, hiver 1988.

Faut-il vraiment, comme le fait la Commission dépenser vingt fois plus d'Ecus pour la recherche sur les technologies de l'information que pour la recherche sur la santé.

En attendant les bienfaits promis, veillons à limiter les coûts de l'Europe. L'établissement d'un marché unique aux normes acceptées partout pourrait d'abord profiter aux entreprises japonaises ou américaines qui bénéficieraient par ailleurs, en toute impunité de positions dominantes dans leur pays. Le bénéfice du marché européen ne doit pas être accordé au reste du monde sans contrepartie. *La nouvelle concurrence à l'intérieur de l'Europe doit être compensée par une protection renforcée vis-à-vis de l'extérieur.*

Oui au marché ouvert, non au marché offert

Le temps n'est plus au pessimisme et à la frilosité. L'Acte Unique et l'échéance de 1993 introduisent de nouvelles opportunités concurrentielles pour les entreprises. Mais les industriels européens, dans l'ensemble très favorables à cette évolution, entendent ne pas la subir, mais plutôt la maîtriser. En d'autres termes, ils veulent que l'on tienne compte de leur expérience et de leur avis dans les grandes orientations qui se dessinent.

L'achèvement du marché intérieur, objectif principal de la Commission, passe prioritairement par la définition d'une politique extérieure commune à l'égard des pays tiers. L'Europe de 1993 ne peut être brutalement ouverte à tous les vents du grand large, au plus grand avantage d'entreprises qui bénéficient, par ailleurs et en toute impunité, de positions dominantes dans leur pays.

La Commission doit donc maintenir, à titre transitoire et en attendant la réciprocité, des restrictions quantitatives à l'égard de certains pays tiers. Soyons clairs, c'est précisément parce que nous sommes contre le protectionnisme, sous toutes ses formes, que nous réclamons la réciprocité dans l'ouverture des marchés. Or, le marché japonais est l'un des plus fermés du monde.

Pour obtenir la réciprocité dans l'ouverture, signe d'une compétition loyale, la Communauté doit se montrer ferme et veiller à :

- stabiliser les exportations japonaises à destination de la CEE quelles que soient leurs provenances ;
- lutter contre les usines tournevis et obtenir des entreprises implantées dans la Communauté un niveau élevé d'intégration locale ;
- éviter les distorsions de concurrence qui pourraient naître par le biais de subventions, directes ou indirectes, dispensées au titre d'aides nationales ou régionales.

Télévision sans frontières

A partir de l'automne 1991, les gouvernements des Douze ne pourront plus interdire la diffusion dans leurs pays respectifs des programmes de télévision des autres Etats membres de la Communauté ... du moins si les chaînes de télévision en cause respectent les prescriptions de la directive « télévision sans frontières », une « loi européenne » adoptée définitivement par les ministres des Douze le 3 octobre 1989. La directive prévoit des règles strictes pour protéger les enfants contre la violence et la pornographie : les autorités nationales pourront même interrompre les émissions des chaînes qui les violeraient. Par ailleurs, le texte interdit la publicité pour les produits du tabac, soumet à de fortes restrictions les messages vantant les boissons alcoolisées et limite la durée totale de la publicité à 15 % par jour, tout en réduisant les interruptions publicitaires des films à une toutes les 45 minutes. La directive garantit, d'autre part, un droit de réponse « européen » aux personnes physiques et morales calomniées au cours d'une émission. Enfin, disposition la plus controversée du texte : les Douze devront veiller à ce que leurs chaînes de télévision respectives réservent à des œuvres européennes plus de 50 % du temps d'antenne

consacré aux films, séries et feuilletons cela « chaque fois que cela est réalisable » et « progressivement ». Seront considérées comme européennes les émissions de la Communauté, des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Sud membres du Conseil de l'Europe et de pays d'Europe de l'Est ayant conclu des accords spéciaux avec la Communauté.

Dès le 10 octobre, l'administration américaine a décidé d'entreprendre une action contre la directive européenne « télévision sans frontières » devant les instances du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). La représentante spéciale de Washington pour le commerce, Carla Hills, considère, en effet, l'obligation de programmer au moins 50 % de films et feuilletons européens comme une entrave aux échanges. Toutefois, la Commission européenne estime que les programmes de télévision ne constituent pas des produits, mais des services, et qu'ils ne relèvent donc pas des règles internationales du GATT. A suivre...

futuribles

Source : Commission des Communautés Européennes. Lettre mensuelle sur l'Europe sans frontières, décembre 1989.

Bref, à nos yeux le libéralisme n'est pas à sens unique, il exige une véritable réciprocité. Comme l'a dit le Président J. Delors : « *oui à l'Europe ouverte, non à l'Europe offerte* ».

Une Europe plus juridique que politique

La pertinence de la réflexion et l'urgence de l'action dépendent de la probabilité de l'achèvement du marché intérieur à l'horizon 1992. L'impression dominante est que le chemin de la construction européenne est plus étroit que jamais, le plus facile a été fait, pour aller plus avant,

il faudrait que les Etats renoncent à des pans entiers de leur souveraineté nationale, sur les plans monétaire, fiscal et social, ce qu'ils ne sont pas prêts de faire.

Ainsi, la RFA n'acceptera jamais l'idée d'une Banque Centrale Européenne qui dépendrait peu ou prou des pouvoirs politiques, les Allemands ne veulent à aucun prix importer l'inflation et ils ont déjà le sentiment de payer plus que leur compte pour l'Europe. On a vu aussi, en 1988, M^{me} Thatcher ne pas renouveler le mandat des deux commissaires britanniques à Bruxelles car jugés trop européens !!!¹⁴

Cependant, pour donner le change, les responsables politiques pourraient avancer sur certains points économiques ou juridiques à leurs yeux secondaires, mais qui pourraient être essentiels pour les industriels. Il apparaît que ce sont surtout les entreprises et la Cour de justice qui feront l'Europe.

Jusqu'à présent, la mobilisation autour des objectifs européens paraît salubre ; l'effet d'annonce jouant à plein, provoque la réflexion et incite les acteurs économiques et sociaux à remettre en cause les habitudes, à changer les comportements et à modifier les structures.

Cependant, la marge de manœuvre est étroite « *Si une croissance plus rapide n'était pas assurée, le coût politique de la négociation ne se justifierait guère et le programme serait voué à l'échec* »¹⁵. Emportés par l'Euro-enthousiasme nous risquons aussi d'oublier que l'Europe n'est qu'une île dont le sort dépend de celui de l'archipel Monde. Veillons donc à ce que l'Euro-illusion ne fasse pas le lit de la désillusion sinon la mobilisation des esprits pourrait se retourner contre son objectif initial. Cette perspective n'est pas souhaitable car pour répondre à la soif de démocratie et de développement des pays de l'Europe de l'Est où les nations se réveillent, il faut, plus que jamais, un espace politique, économique et culturel fort de sa diversité en Europe de l'Ouest. N'oublions pas le message de F. Brandel « ce qui fait l'unité de l'Europe c'est sa diversité ».

14. *Le Monde*, 24-25 juillet 1988.

15. Delors, Jacques. — *op. cit.*

Les PME face à 1992

Une enquête du réseau Ernst and Young international

Charles du Granrut ¹

Comment les Petites et Moyennes Entreprises européennes perçoivent-elles l'établissement du Marché Unique au sein de l'espace communautaire ? L'achèvement du marché intérieur est-il considéré comme une opportunité ou comme une menace ? Quels sont au demeurant les atouts et les faiblesses desdites PME face à cette échéance et les stratégies qu'elles adoptent pour s'y adapter ?

L'article ci-dessous rend compte des résultats d'une enquête réalisée par le Réseau Ernst and Young auprès de 1 855 dirigeants de PME et PMI en Espagne, en France et en Italie. Il révèle que, loin d'avoir une perception commune de « L'objectif 1992 », lesdites entreprises y sont de surcroît inégalement préparées...

L'enquête, réalisée par le réseau Ernst and Young en collaboration avec le magazine « L'Entreprise » et fondée sur l'exploitation de 1 855 questionnaires remplis par des dirigeants de PME/PMI en France, Italie et Espagne, avait pour objectif de savoir comment les dirigeants de PME perçoivent l'échéance de 1992 et comment ils s'y préparent.

Les résultats de l'enquête comportent deux enseignements majeurs. Tout d'abord, bien qu'ils en appréhendent mal les conséquences, les dirigeants des PME, qui sont conscients de certaines faiblesses de leur

1. Ce texte a été rédigé sur la base du rapport écrit par Jean-François Royer. L'analyse des résultats du sondage a pour l'instant été faite par pays alors qu'il existe aussi sans doute des différences selon la taille et le secteur considérés mais l'exploitation statistique de l'enquête en utilisant cette approche n'a pu être encore réalisée.

L'enquête

L'enquête « Le Management de la PME face à 1992 » a été menée par le réseau Ernst & Young International en France, Italie et Espagne au printemps 1989. Entre le 3 avril et le 16 mai 1989 un questionnaire uniforme, préparé par Alain Rolland et Jean-François Royer, a été adressé à 25 000 PME, tous secteurs confondus, dont les effectifs sont compris entre 100 et 500 (effectifs supérieurs à 50 pour le secteur des services aux entreprises).

Pour les trois pays, 1 855 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 7,4 %.

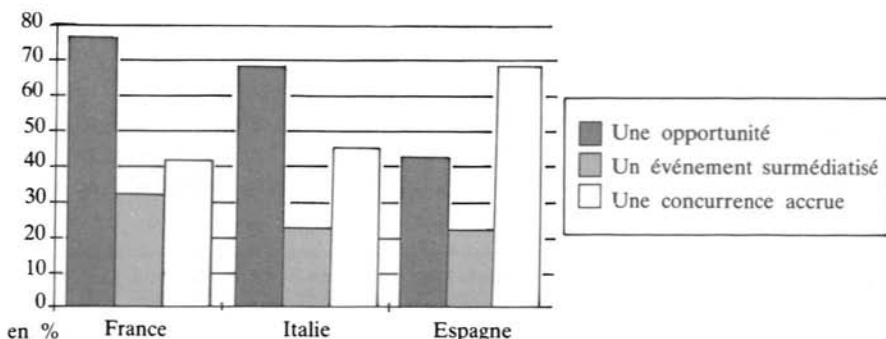
En France, la répartition géographique des réponses fait inévitablement apparaître la prépondérance de la région parisienne (32 % des réponses), suivie de la région Rhône-Alpes (11 % des réponses). Les secteurs les plus représentés sont : les études de conseil et d'assistance aux entreprises (11,5 % des réponses), la production d'équipement industriel et les BTP (6 % des réponses), le travail des métaux (5 %), l'industrie textile (4,25 %).

entreprise, apparaissent très concernés par la mise en place du Marché Unique. Ensuite, la stratégie suivie en vue de 1992 apparaît parfois contradictoire tandis que les moyens mis en œuvre semblent insuffisants.

L'analyse des dirigeants des PME

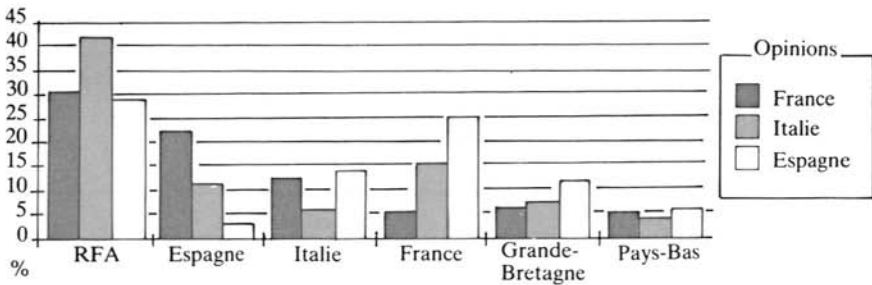
Pour les dirigeants des PME françaises et italiennes, 1992 représente d'abord une opportunité tandis que les dirigeants espagnols y voient en premier lieu un accroissement de la concurrence.

Pour vous, que signifie 1992 ?



En ce qui concerne les bénéficiaires futurs à l'intérieur de la Communauté de la mise en place du Marché Unique, la République Fédérale d'Allemagne est considérée par tous comme le grand gagnant. Après la RFA, la France apparaît aux yeux des Italiens et des Espagnols comme le principal bénéficiaire.

**Opinion des dirigeants des 3 pays
sur les pays gagnants du Marché Unique**



En dehors des Etats membres de la Communauté, les Italiens et les Français estiment que c'est le Japon qui en profitera le plus tandis que les Espagnols estiment que ce sont les Etats européens hors CEE.

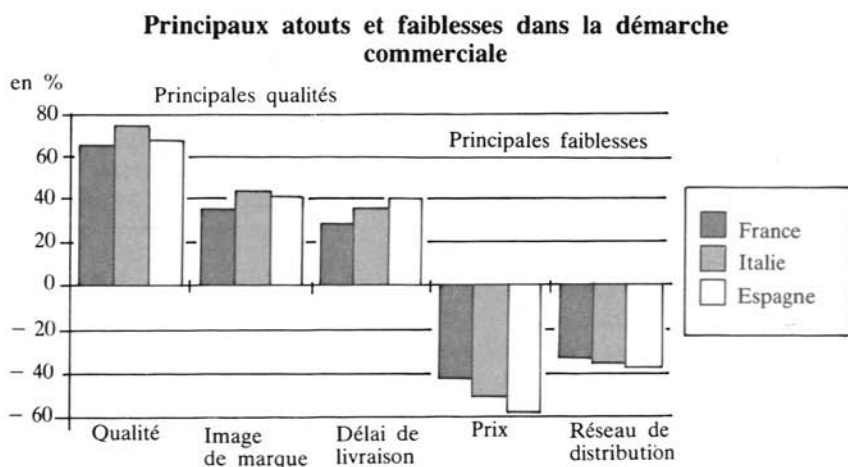
Après avoir cerné leur sentiment face à 1992, l'enquête a cherché à savoir comment les dirigeants des PME analysent leurs faiblesses vis-à-vis de la concurrence en s'intéressant particulièrement aux domaines suivants : la taille et la capacité d'endettement, la capacité d'innovation, les ressources humaines, la compétitivité et l'accès à l'information.

En ce qui concerne la taille des PME, les résultats du sondage montrent que leurs dirigeants pensent qu'il s'agit plutôt d'un désavantage : d'un côté, 37 % des Français, 30 % des Italiens et 19 % des Espagnols pensent qu'il s'agit d'un atout pour leur entreprise ; d'un autre côté, 45 % des Français, 40 % des Italiens et 56 % des Espagnols la considèrent comme une faiblesse. Par ailleurs, les dirigeants estiment que leur surface financière est insuffisante : 65 % des dirigeants français, 84 % des dirigeants italiens et 74 % des dirigeants espagnols estiment leur capacité d'endettement faible ou moyenne.

Si l'on prend comme indicateur des efforts d'innovation la part du chiffre d'affaires qui y est consacrée, le diagnostic est là aussi pessimiste puisqu'en Italie il s'élève à 3,5 % et à 5 % en Espagne.

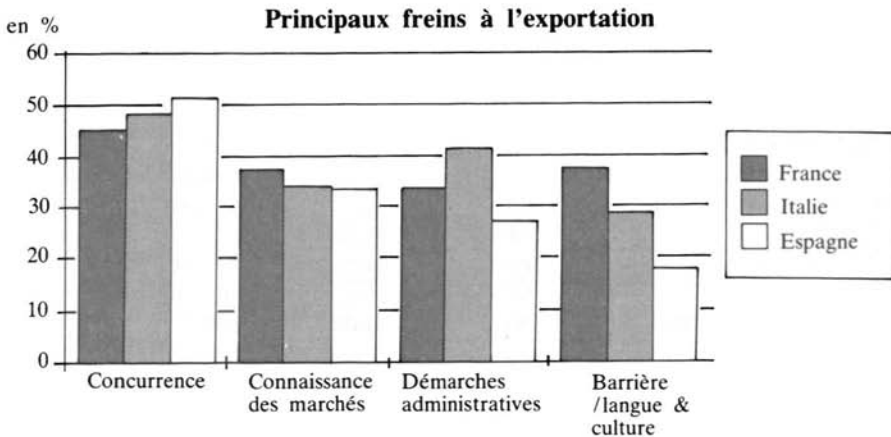
La nationalité du personnel demeure encore trop uniforme puisque actuellement 53 % des PME françaises interrogées contre 73 % en Italie et 85 % en Espagne emploient exclusivement des salariés nationaux. Néanmoins, plus de 60 % des dirigeants s'estiment capables de mener une négociation en anglais.

Selon les dirigeants, le principal atout des produits des PME est leur qualité tandis que leur principale faiblesse est le niveau de leur prix de vente. Il est intéressant de noter que cette analyse est commune à toutes les nationalités.



Enfin, les dirigeants des PME s'estiment peu ou mal informés sur leur environnement, notamment en ce qui concerne la construction européenne. Or, la méconnaissance des marchés ou des barrières linguistiques ou culturelles se révèle un frein important à l'exportation.

En ce qui concerne la mise en place du Marché Unique, les dirigeants estiment mal connaître la plupart des directives de la Commission (selon les sujets des directives, 60 à 80 % se considèrent comme sous informés). Pourtant, seulement 38 % des Français, 29 % des Italiens et 20 % des Espagnols ont pris contact avec des organismes ayant pour vocation de les informer sur les actions de la CEE.



A l'approche de 1992, il apparaît donc que les PME ont une surface financière trop étroite, que des progrès restent à réaliser en matière d'innovation, que leur culture est insuffisamment internationale et qu'enfin, l'information leur fait défaut.

Politique de la commission

Consciente du poids des PME dans l'économie européenne, la Commission des Communautés Européennes a progressivement mis en place une politique spécifique en leur faveur.

Consacrée par la création en juin 1986 d'une « Task-Force » indépendante (Direction générale XXIII), celle-ci a une double fonction : une mission de coordination au sein de la Commission (protéger les intérêts des PME dans les programmes gérés par les autres services) et la mise au point de projets spécifiques pour améliorer l'environnement des PME.

En plus de soutiens financiers, l'action de

la Commission porte principalement sur trois points :

— *L'information des PME* : elle est notamment diffusée par 39 « Euro-guichets Entreprises », bureaux de communication polyvalents qui exercent auprès des PME une fonction d'information et de conseil.

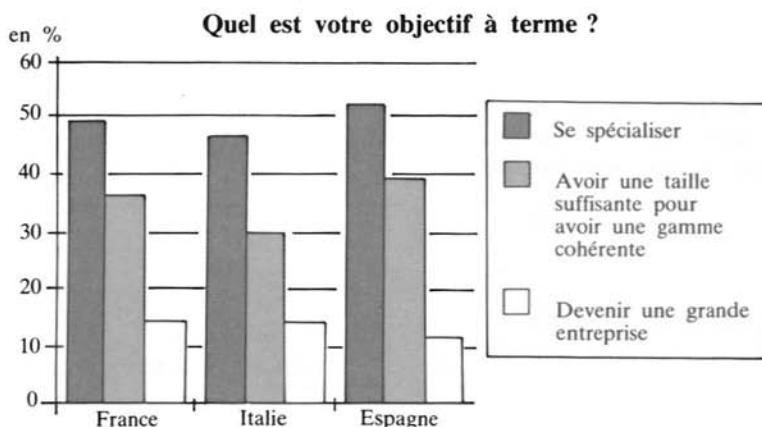
— *La coopération entre PME* : le BRE (Bureau de Rapprochement des Entreprises) a mis en place depuis 1987, le BC Net (Business Cooperation Network), réseau informatisé reliant entre eux des conseillers d'entreprises, qui facilite la recherche de partenaires.

— *Le programme Europartenariat* : il vise à aider les entreprises des régions les moins développées de la Communauté.

La stratégie des PME face à 1992

Ayant cerné plus précisément leur sentiment face à 1992 ainsi que leur analyse des faiblesses de leur entreprise, il s'agit de savoir quels sont les objectifs suivis et la stratégie mise en œuvre par les dirigeants des PME pour faire face à la mise en place du Marché Unique.

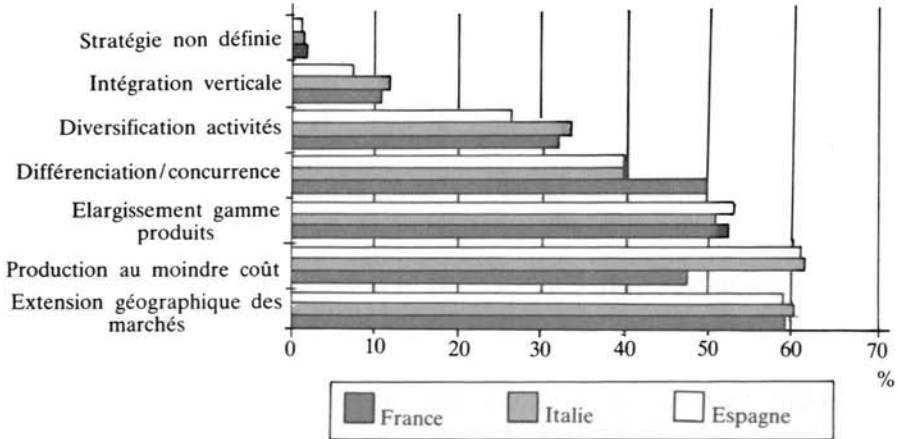
Pour la moitié des dirigeants des PME, l'objectif primordial à terme est de se spécialiser dans un ou plusieurs créneaux profitables. Par ailleurs, 37 % des dirigeants français, 30 % des dirigeants italiens et 40 % environ des espagnols veulent acquérir une taille suffisante pour disposer d'une gamme cohérente de produits. Enfin, une minorité importante, 12 % environ, veut devenir une grande entreprise.



La stratégie suivie dépend des objectifs visés, des spécificités de chaque PME, des particularités du secteur d'activité et de la nature de la concurrence. Pour apprécier l'impact de 1992 sur leur stratégie, les dirigeants ont été interrogés sur leur stratégie passée et sur leur stratégie en vue de 1992.

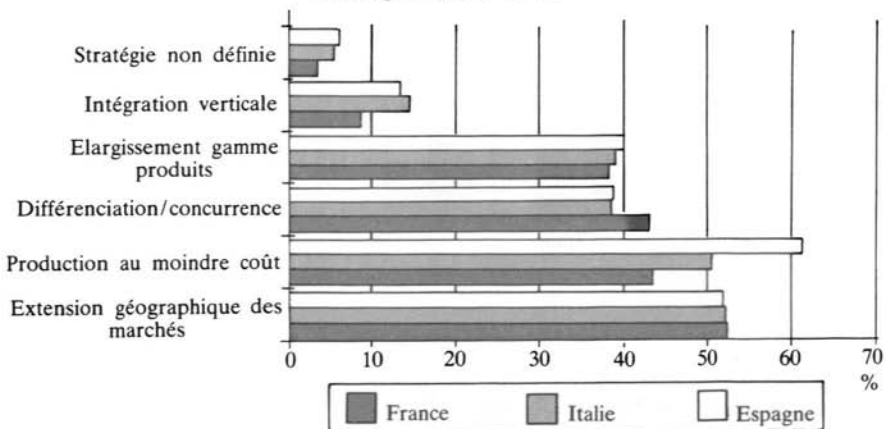
En étudiant leur stratégie passée, il semble que différentes stratégies aient été suivies en même temps sans qu'il existe une véritable priorité pour l'une d'entre elles.

Stratégies de ces dernières années



Par rapport aux stratégies suivies par les PME ces dernières années, celles qui sont envisagées dans la perspective du Marché Unique ne présentent guère de différence. Ainsi, l'extension géographique reste prioritaire pour les dirigeants français qui n'accroissent pas leurs efforts pour réduire les coûts de production.

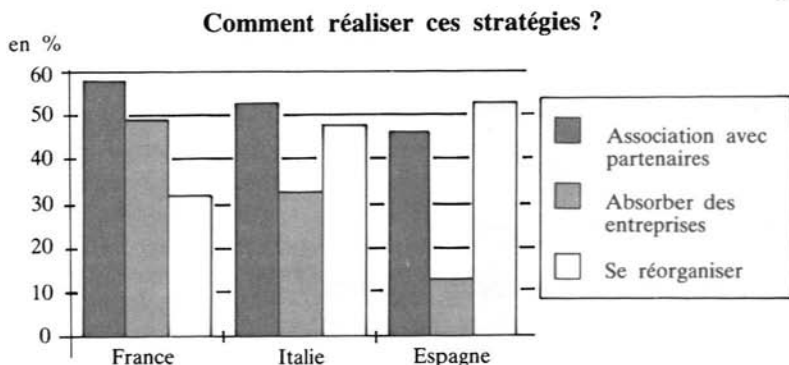
Stratégies pour 1992



En vue de 1992, et afin de remplir leurs objectifs, le domaine prioritaire d'actions des dirigeants, notamment italiens et français, est le commercial et le marketing. Dans ce domaine, le retard est grand puisque par exemple seulement une PME sur trois a un directeur du marketing. Parallèlement, ils veulent mettre leurs produits en conformité avec les normes européennes et accroître leur effort en recherche et développement.

Afin d'internationaliser la culture de leur entreprise, les dirigeants des PME, notamment françaises et italiennes, s'estiment prêts à employer des diplômés d'autres pays de la CEE tandis qu'ils souhaitent améliorer la qualification de leur personnel, surtout dans le domaine des langues et du marketing.

Enfin, le mouvement d'alliances et d'acquisitions, qui a déjà fortement modifié le paysage des grandes entreprises européennes, risque de toucher les PME. Ainsi, les dirigeants de PME n'excluent pas le rachat de sociétés ou l'alliance avec d'autres entreprises. Les dirigeants français privilégient l'association avec un partenaire ou le rachat d'entreprise tandis que les dirigeants italiens ou espagnols, bien qu'ils soient en faveur de l'association avec un partenaire, n'hésitent pas à vouloir se réorganiser.



Les résultats de l'enquête soulignent l'impréparation des PME face à la mise en place du Marché Unique. Il semble que leur manque d'information sur les différents aspects et les conséquences de 1992 ne leur

permet pas d'avoir une stratégie adéquate et claire. Surtout, leur manque de moyens tant humains que financiers risque de les empêcher d'atteindre leurs objectifs. Mais cette analyse pessimiste se doit d'être tempérée par la prise en compte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, il serait intéressant de comparer ces résultats avec ceux d'une enquête similaire menée auprès des grandes entreprises qui dans certains cas sont elles aussi peu informées et mal préparées. Par ailleurs, les PME contrairement aux grandes sociétés peuvent compenser leur manque de stratégie par la flexibilité de leur organisation et leur rapidité de réaction à des modifications de leur environnement. Enfin, les PME sont un creuset irremplaçable d'innovations et permettent à l'esprit d'entreprise de pleinement s'épanouir. Etant indispensables à la vitalité de l'économie, les PME peuvent être des acteurs de premier plan dans l'Europe de demain. Cependant, si elle ne menace pas leur existence en tant que telle, la mise en place du Marché Unique risque de modifier profondément leur mode de fonctionnement et leur organisation.

Rencontres prospectives

1-3 février 1990, Paris (France)

« Les technologies de la vie quotidienne ». Colloque organisé par le WZB (Wissenschaftszentrum für Sozialforschung zu Berlin, RFA) et le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique, France). *Contact* : Caroline Moricot, Colloque TVQ, IRESCO, 59, rue Pouchet, 75849 Paris Cedex 17, France. Tél. : (33 1) 40 25 10 84.

5-8 février 1990, Maastricht (Pays-Bas)

Quatre jours de conférences sur le thème « Harmonization » : Harmonization of European IT Branch Associations, Harmonization of IT systems, Harmonization of Knowledge Transfer in Europe by IT, the PTT Telecom Conference on Telematics. *Contact* : MEEC, Congress Secretariat, Mrs LMJ, Bos, P.O. Box 16300, 6201 Maastricht, Pays-Bas. Tél. : (31) 43 83 83 83.

3-6 avril 1990, Genève (Suisse)

Sixième édition des Rencontres Médias Nord-Sud (concours d'émissions sur les problèmes du développement, colloque sur le thème « la coopération au développement dans le domaine de l'information et de la communication », exposition...). *Contact* : Tina Boillat, c/o Télévision Suisse Romande, 20, quai Ernest-Ansermet, 1205 Genève, Suisse. Tél. : (22) 28 63 35. Télécopie : (22) 28 94 10.

6-8 avril 1990, Madison (Wisconsin, USA)

Les revenus minimum garantis et l'avenir de l'Etat-protecteur, conférence du Havens Center for the Study of Social Structure and Social Change de l'Université du Wisconsin. *Contact* : Erik O. Wright, Department of Sociology, Madison, Wisconsin 53706, USA. Tél. : (608) 262 08 54.

13-14 mai 1990, Genève (Suisse)

The Graduate Institute of European Studies Services World Forum (PROGRES), organise son sixième séminaire annuel sur « L'économie des services ». *Contact* : PROGRES, 18, Chemin Rieu, CH-1208 Genève, Suisse.

27 mai-1^{er} juin 1990, Budapest (Hongrie)

XI^e conférence mondiale de la WFSF organisée avec le comité pour l'étude du futur de

l'Académie des Sciences de Hongrie sur le thème : « Faire correspondre les décisions de court terme aux visions de long terme ». *Contact* : Szeki, XI^e World Conference, Budapest II, Tárogato ut. 2-4, 1021, Hongrie. Tél. : 767 292.

11-14 juin 1990, New York (USA)

Huitième conférence internationale de la World organization of Systems and Cybernetics. *Contact* : Professor Constantin V. Negoita, Department of Computer Science, Hunter College, City University of New York, 695 Park Avenue, New York, N.Y. 10021, USA.

29-30 juin 1990, Oslo (Norvège)

Sixième conférence générale de l'Association Européenne des Instituts de Recherche et de Formation en matière de Développement (EADI) : « Nouveaux défis pour la recherche européenne sur le Développement ». *Contact* : Secrétariat de l'EADI, 10, rue Richemont, BP 272, 1211 Genève 21, Suisse.

18-20 septembre 1990, Strasbourg (France)

Séminaire sur les tendances démographiques actuelles et modes de vie en Europe organisé par le comité européen sur la population. *Contact* : Secrétariat du Conseil de l'Europe, Division de la Population et de la Formation Professionnelle, BP 431 R6, F. 67006 Strasbourg Cedex. France.

1^{er}-3 octobre 1990, Strasbourg, France

« L'environnement, un challenge international pour les entreprises », 4^e conférence internationale organisée par l'Institut de l'Entreprise (Paris) et le CEPES (Francfort). *Contact* : Institut de l'Entreprise, 6, rue Clément Marot, F-75008 Paris, France. Tél. : (33 1) 47 23 63 28. Télécopie : (33 1) 47 23 79 01.

15-19 octobre 1990, Melbourne (Australie)

L'Association Mondiale des Grandes Métropoles tiendra son troisième congrès international à Melbourne sur le thème « L'essor de la métropole ». *Contact* : Secrétariat Métropolis 90, 545 Royal Parade Parkville, Victoria 3052, Australia. Tél. : (61 3) 387 99 55 Fax : (61 3) 387 31 20.

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

« Karoshi »

La dévotion nipponne au travail est souvent l'objet de l'admiration des observateurs occidentaux, mais elle commence à peser sur la vie même des salariés. Le « karoshi », mort par épuisement au travail, est un thème mobilisateur pour les syndicats qui souhaitent contrebalancer l'attachement inconditionnel des employés à leur entreprise.

De plus en plus de Japonais, depuis une dizaine d'années, meurent en effet de crise cardiaque à la suite de périodes d'activité intense. Les familles confrontées à cette tragédie ont droit à une indemnité si elles peuvent prouver le lien entre le surmenage professionnel et la mort ou l'invalidité. Selon des statistiques du Ministère du Travail, 21 seulement des 499 demandes de dommages et intérêts pour cause de « karoshi » ont été acceptées en 1987, soit 5 %. La proportion est toutefois passée à 12 % l'année suivante.

Le Ministère du Travail voit dans les réactions suscitées par ces problèmes un atout dans la campagne qu'il mène résolument depuis deux ans pour une réduction plus rapide de la durée de travail des Japonais.

Selon un recensement du Ministère de la Santé publié à l'automne 87, un cadre japonais sur quatre a dû recevoir des

soins pour hypertension, ulcère à l'estomac ou au duodenum et autres maux apparentés au stress. L'extrême fatigue mentale provoque déjà chez certaines personnes « de véritables courts-circuits du système nerveux ». La « mort par techno-stress » semble avoir exercé ses ravages parmi le personnel dirigeant des cinq chaînes privées de radio-diffusion. Si l'on meurt davantage au Japon dans les professions de haute technologie, c'est parce que chacun travaille, non avec des hommes, mais avec des appareils ; l'effritement des réseaux traditionnels de relations sociales ne soutient plus les gens qui ont l'impression de flotter à la dérive.

Sources : *Japan Economic Journal* et *Manpower Argus*.

Coût de la vie

En mai 1989, il fallait 1 365 francs belges (FB) pour acheter au Danemark un « panier » de marchandises et de services coûtant tout juste 1 000 FB en Belgique. Ce calcul, effectué par les experts d'Eurostat, montre que le pays de la petite sirène demeure l'Etat membre le plus cher de la Communauté.

Le Portugal reste le pays le moins cher ; mais, en un an, il est devenu moins bon

marché, par rapport à la plupart des autres pays de l'Europe des Douze. C'est également le cas de trois autres pays, où ce phénomène apparaît encore plus marqué : l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne. Selon Eurostat, ces hausses ont une même cause : la poussée de l'inflation.

Pour acheter le « panier » de 1 000 FB, il fallait en mai 1 129 FB en Allemagne, 1 052 FB en France, 968 FB en Irlande, 962 FB en Italie, 961 FB aux Pays-Bas, 959 FB au Royaume-Uni, 905 FB au Luxembourg, et seulement 800 FB en Espagne, 715 FB en Grèce et 590 FB au Portugal.

Hors de la Communauté, les niveaux de prix ont nettement augmenté en un an aux Etats-Unis et au Canada, du fait de la hausse des monnaies de ces pays. Le « panier » de 1 000 FB valait 947 FB au

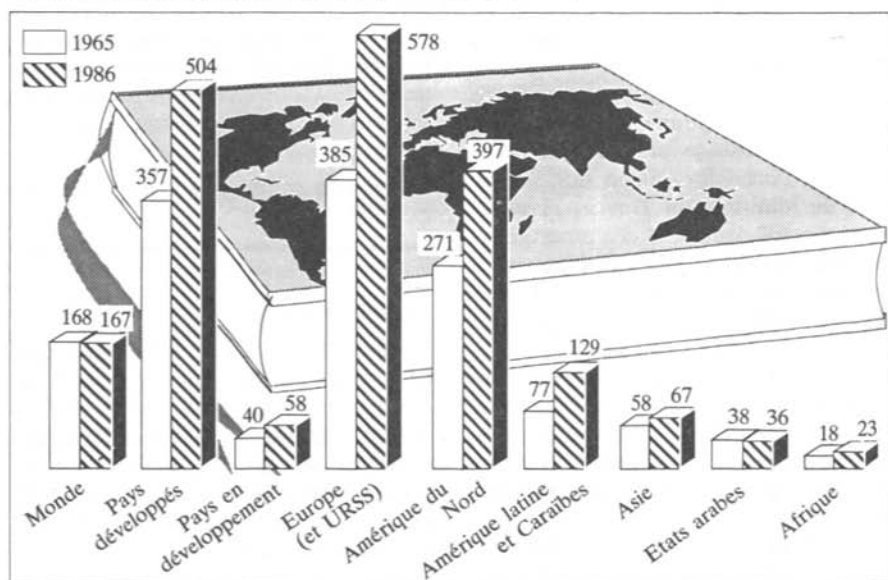
pays de l'Oncle Sam en mai 1989 — contre 801 FB un an plus tôt — et 1 004 FB au Canada contre 823 FB en mai 1988.

Edition

Le graphique ci-dessous présente le nombre de titres édités par million d'habitants pour deux années différentes (1965 et 1986, dernière année pour laquelle des statistiques universelles ont pu être établies).

Au niveau mondial, on constate une évolution relativement stable, puisque ce nombre est revenu pratiquement au même niveau qu'il y a une vingtaine d'années, après être passé par une crête au début des années 70.

Nombres de titres édités annuellement par million d'habitants



Source : Office des statistiques de l'Unesco.

Les bibliothèques

Selon des chiffres divulgués lors de la dernière conférence générale de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires et des bibliothèques, le poids économique des bibliothèques publiques ou semi-publiques dans le monde se situe entre 15 et 20 milliards de dollars par an, dont cinq pour les Etats-Unis et autant pour l'Europe de l'Ouest. Elles contribuent au chiffre d'affaires annuel de l'édition (livres et journaux) pour une somme de l'ordre de quatre à cinq milliards de dollars. Dans le cas où les bibliothèques privées seraient prises en compte, ces chiffres pourraient être facilement doublés. Par ailleurs, l'ensemble de ce secteur emploie environ un million de personnes, dont le quart en Europe.

Il est pratiquement impossible d'établir un palmarès incontestable des bibliothèques, pour la simple raison qu'il n'existe aucun critère universellement normalisé pour mesurer leur importance. La première place occupée par la Bibliothèque d'Etat V.I. Lénine de Moscou tient essentiellement au mode de calcul adopté pour évaluer ses collections, le chiffre de 30 millions additionnant les volumes, périodiques et publications en série, tout comme pour la Bibliothèque de Leningrad. En général, on admet que la Bibliothèque du Congrès de Washington est la plus grande, suivie de la Bibliothèque britannique à Londres puis, à égalité, de la Bibliothèque de l'Université de Harvard et de la Bibliothèque nationale à Paris, dont l'essentiel des ouvrages seront transférés à la Bibliothèque de France qui ouvrira ses portes en 1995.

Les pays arabes ont connu une légère décroissance, contrairement aux autres régions où l'on constate une augmentation plus ou moins forte. Elle est faible dans le cas de l'Afrique et de l'Asie — ces deux régions excluant les pays arabes — ainsi que de l'Amérique du Nord. Elle est plus forte dans la région Europe, y

compris l'URSS, et surtout en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Globalement, en 1965, les pays développés publiaient 8,9 fois plus de titres par million d'habitants que les pays en développement. Ce rapport a très peu changé puisqu'il s'établissait à 8,7 en 1986. Mais cette constante recouvre toujours des disparités extrêmement fortes. Comme dans beaucoup d'autres secteurs, c'est l'Afrique qui est la plus mal lotie pour l'édition, puisque, par rapport à sa population, sa capacité de production en la matière est près de vingt-cinq fois plus faible qu'en Europe, celle-ci devançant nettement l'Amérique du Nord.

Source : Unesco.

L'alcool-carburant

Le gonflement très rapide de la dette intérieure brésilienne, lié au déficit public et à l'inflation, et la baisse durable des prix du pétrole sur le marché international, ont pour conséquence l'apparition d'une crise qui sera sans doute sérieuse en 1990, dans le domaine de l'alcool-carburant.

Important 77 % de son pétrole en 1973, le Brésil s'est lancé dans un vaste programme de substitution de l'essence et partiellement du gasoil créant le 14 novembre 1975 « Le programme National de l'Alcool » (PNA) avec les objectifs suivants :

- économiser des devises,
- réduire les disparités régionales, la canne à sucre et surtout le manioc, pouvant être cultivés pratiquement dans tout le pays,
- utilisation massive de main-d'œuvre agricole et de terres sous-employées, et donc redistribution générale des richesses,

— créer un flux d'investissements industriels (distilleries).

A première vue, l'un des objectifs au moins que s'étaient fixés les gouvernements militaires, c'est-à-dire produire de l'alcool pour le substituer à l'essence, peut être considéré comme atteint avec succès. La production d'alcool carburant est passée de 0,3 Mm³ en 1973 à environ 12 Mm³ en 1989.

Cet alcool est utilisé soit seul, sous forme de mélange azéotrope (96 %, 4 % d'eau) soit sous forme anhydre, ajoutée à l'essence dans une proportion qui est allée jusqu'à 22 %.

Les constructeurs automobiles ont surmonté assez rapidement les problèmes de corrosion spécifiques à l'alcool et à ses impuretés.

Grâce à un système d'avantages fiscaux, en particulier pour les prix du carburant, il y a aujourd'hui 4,5 millions de véhicules à alcool circulant au Brésil. Entre 1985 et 1987, plus de 90 % des voitures particulières et plus de 60 % des petits utilitaires immatriculés étaient équipés d'un moteur à alcool.

Le pouvoir antidétonant de l'alcool autorise des taux de compression de 12, ce qui accroît le rendement, et a permis au Brésil d'être le premier pays au monde à avoir éliminé totalement le plomb tétraéthyle de l'essence. La combustion de l'alcool est elle-même moins polluante que celle de l'essence.

Ce succès technique était cependant affecté dès le départ par un handicap de coût de production de l'alcool qui dépassait très nettement, à contenu énergétique équivalent, celui de l'essence. Il est vrai que les perspectives pessimistes sur les prix du pétrole, en particulier après le deuxième choc pétrolier, étaient venues conforter les technocrates dans l'idée

que ce surcoût de l'alcool pouvait à terme disparaître.

Il n'en a rien été et le système de subvention et d'avantages fiscaux en faveur de l'alcool a certainement contribué à augmenter sérieusement la dette interne, qui dépasse maintenant la dette externe.

En 1988, le déficit budgétaire lié au PNA a été estimé à 2,7 milliards de dollars.

Le gouvernement, acculé financièrement, a donc commencé à restreindre les primes et les avantages fiscaux. La production de canne (250 MT) est stationnaire depuis 3 ans. Les surfaces cultivées n'augmentent plus. La production d'alcool, de surcroît concurrencée par celle du sucre, ne suit donc plus l'augmentation de la consommation. Des déficits de l'ordre de 1 Mm³ par an sont apparus depuis deux ans. Ils ont pu être comblés par les stocks, qui ont maintenant disparu.

Il est donc prévisible que des tensions très fortes existeront en 1990, en particulier avant la période des récoltes (avril-mai dans le Sud, septembre dans le Nord) et que le manque d'alcool-carburant, occasionnel en 1989, sera le lot de nombreux automobilistes en 1990, le déficit prévu en alcool étant de 2 Mm³. Le gouvernement a pris quelques mesures techniques, mais un peu tardivement, en réduisant la part de l'alcool dans l'essence (mais a soulevé la colère des écologistes dans les grandes villes), et songe à importer du méthanol. Les constructeurs automobiles reconvertissent leurs chaînes pour équiper les voitures de moteurs à essence, sous la pression du gouvernement mais aussi de consommateurs préoccupés.

Mis à part le succès technique, le PNA n'a pas été le grand générateur de richesses espéré. S'il a permis l'émergence

de quelques nouveaux riches, les propriétaires des 400 polluantes distilleries, les 4 millions de coupeurs de canne (boias frias) n'ont guère vu leur sort s'améliorer, au contraire. L'utilisation du manioc à des fins énergétiques est restée marginale. Les terres pauvres n'ont donc pas été utilisées et la canne a souvent chassé les cultures vivrières. Les richesses se sont accumulées, une fois encore, dans l'Etat de São Paulo.

L'alcool n'a pu être utilisé que marginalement pour les camions, et les produits de substitution du gasoil, à partir de plantes diverses, n'ont pas connu de succès quantitatif. Le besoin de pétrole au Brésil n'a pas été réduit et il a fallu exporter l'excédent d'essence.

L'agronomie à fins énergétiques a ses limites, bien malheureusement pour l'écologie et les réserves de pétrole. La Communauté européenne l'avait déjà notifié à nos betteraviers.

A moins que la récente découverte au Brésil d'une bactérie (*Acetobacter Diazotrophicus*) capable de fixer l'azote atmosphérique sur la canne à sucre ne vienne bouleverser les données économiques.

D'après les chercheurs, cette bactérie permettrait de tripler les rendements à l'hectare, tout en éliminant les engrais azotés.

Gérard Kuhn

Attaché pour la science et la technologie
Ambassade de France au Brésil

Risques cosmiques

Si un météore gigantesque fondait sur la terre, que faire ? D'après des savants soviétiques, plutôt que d'essayer de pulvériser l'indésirable objet qui, taillé en pièces demeurerait tout aussi dangereux, il vaudrait mieux détourner la terre de sa trajectoire. Pour accomplir cela, il suffi-

rait de faire exploser sur la lune de très nombreuses charges nucléaires. Le système terre-lune serait modifié et la collision évitée...

Source : *The Economist*, 21-27 octobre 1989

Taylorisme 2000

Si Taylor avait disposé d'un ordinateur plutôt que de simples chronomètres, il n'aurait pas agi autrement que Monsieur Thurman Rodgers, le directeur d'une petite (1 300 employés) entreprise de semi-conducteurs sise, bien entendu, au cœur de la Silicon Valley en Californie.

Ce dernier a pour adage « ce qui n'est pas mesuré n'est pas dirigé » et pour témoigner du bon usage de cette maxime, chaque semaine plus de 6 000 objectifs visant à améliorer la productivité sont assignés aux employés de « Cypers Semiconductor » qui s'exécutent sous peine d'être immédiatement désignés comme tire-au-flanc par les impitoyables listings informatiques. Apparemment cette méthode a du bon car le chiffre d'affaires par employé chez Cypers Semiconductor est supérieur à celui de presque tous ses concurrents, même les plus gros qui, pourtant sont favorisés par les coûts fixes importants qui sont l'apanage de l'industrie des semi-conducteurs. Alors la direction du personnel de l'entreprise de demain sera-t-elle composée de physiciens et de chimistes défringués ?

N'oublions pas que si M. Rodgers obtient des résultats aussi brillants, c'est bien parce que ses employés acceptent de se soumettre à un environnement hyper-surveillé et possèdent un tel amour de la productivité que, quel que soit leur employeur, ils eussent excellé.

Sources : *The Economist*, 23 septembre 1989

Japon sous la Manche

Savez-vous que le financement du Tunnel sous la Manche, qui se veut le fleuron technologique de demain, provient pour près du quart (23,47 %) du Japon, contre seulement 18,48 % à la France et... 9,45 % à la Grande-Bretagne... ?

La participation technologique du Japon à la réalisation du fameux tunnel est également très importante : du côté britannique, les cinq tunneliers qui assurent le forage des galeries sont sous licence japonaise ; quant aux cinq tunneliers français, quatre ont été commandés à l'industrie japonaise et le cinquième aux Etats-Unis.

Il est vrai que le Japon est le seul pays à avoir réalisé un tunnel équivalent au tunnel sous la Manche, celui de Seikan, entre l'île d'Hokkaido et l'île principale de Honshu qui restera, avec ses 53 km (contre 51 km au tunnel sous la Manche) le plus long du monde. Le tunnel sous la Manche deviendra toutefois le plus long tunnel sous-marin du globe (38 km contre 23 km au japonais). Mais quel est au juste le plus Japonais des deux ?

Tunnel sous la manche : qui paie quoi Investisseurs européens

Pays	Montant investi (en milliards de F)	% Total
France	9,165	18,48
RFA	6,295	12,69
Royaume-Uni	4,685	9,45
Italie	2,705	5,45
Belgique	2,020	4,07
Luxembourg	1,000	2,02
Pays-Bas	1,065	2,15
Espagne	2,178	4,39
Total	29,113	58,70

Autres investisseurs

Pays	Montant investi (en milliards de F)	% Total
Japon	11,640	23,47
Moyen-Orient	2,522	5,08
USA	1,070	2,16
Canada	0,550	1,11
Australie	0,200	0,40
Extrême-Orient	0,600	1,21
URSS	0,550	1,10
Suisse	0,430	0,87
Scandinavie	1,890	3,81
Autriche	1,035	2,09
Total	20,487	41,30
Total général	49,600	100,00

Pour ce qui est de la participation internationale, elle est fortement dominée par les investisseurs japonais, qui à eux seuls, représentent près du quart du montant total des prêts consentis.

Source : Japon Economie, novembre 1989.

Ce que veulent les Soviétiques

Si la Perestroïka ravit les Occidentaux, elle n'enthousiasme pas les Moscovites. Selon un sondage réalisé par le Centre d'études politiques et sociologiques d'URSS, à Moscou et dans sa région, les Soviétiques sont désorientés et divisés, entre les plus âgés qui croient dans le modèle soviétique et les plus jeunes, qui rêvent d'un autre cadre de vie.

80 % des personnes interrogées estiment que la situation de leur pays s'est aggravée depuis l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir, mais cela ne remet pas en cause sa politique. Au contraire, 70 % sont partisans d'accélérer le rythme du changement : si la Perestroïka a pour le moment des effets négatifs, c'est parce qu'elle est trop lente.

Parmi les appréciations suivantes sur la perestroïka, laquelle approuvez-vous ?

(en %)

C'est une bonne politique, qu'il faut continuer à mener au même rythme	17,6
C'est une mauvaise politique : il faut revenir à la précédente	4,7
C'est une bonne politique, mais insuffisante ; il faut accélérer le rythme des changements	70,8
Ne se prononcent pas	6,9

Les Moscovites découvrent les vertus de ces conceptions purement capitalistes que sont la « concurrence » et le « profit » ou même « créer sa propre entreprise ». Le divorce des générations est ici révélateur : seulement 32 % des moins de 30 ans contre 55 % des plus de 60 ans portent un jugement positif sur le communisme ; 45 % des moins de 30 ans contre 19 % des plus de 60 ans, jugent positivement le capitalisme.

Approuvez-vous les propositions suivantes ? En URSS, il faut qu'on puisse librement :

(en %)	Oui	Non	Ne se prononcent pas
Créer et posséder sa propre entreprise . . .	57,3	31	11,7
Créer des syndicats . . .	69,3	17,1	13,6
Faire grève	39,2	50,8	10

Cela ne conduit néanmoins ni les uns ni les autres à envisager que l'URSS se transforme, à moyen terme, en pays

capitaliste. Ils sont plus de 50 % à penser que l'URSS adoptera un système mixte, mi-concurrentiel, mi-planifié.

A votre avis, dans dix ans, l'URSS sera : (en %)

Un pays d'économie socialiste planifiée . . .	20,7
Un pays capitaliste d'économie de marché	4,2
Un pays à mi-chemin entre ces deux types d'économie	54
Autre réponse	5,9
Ne se prononcent pas	15,2

Si les pays d'Europe de l'Est envisagent de quitter le Comecon, ou même d'adopter le modèle économique occidental, une grande majorité de Moscovites considèrent que l'URSS ne devrait pas s'y opposer. Ils sont moins nombreux, à admettre que ces même pays prennent leurs distances à l'égard du pacte de Varsovie.

Si un des pays d'Europe de l'Est décidait de sortir du Comecon, l'URSS devrait-elle s'y opposer ?

Et si un de ces pays décidait de se retirer du pacte de Varsovie ?

Et si un de ces pays décidait d'adopter le modèle occidental de développement économique ?

(en %)	S'y opposer	Ne pas s'y opposer	Ne se prononcent pas
Le Comecon . . .	14,9	75,6	9,5
Le pacte de Varsovie	23,2	63,9	12,9
Le modèle occidental	11	80,2	8,8

La « carte d'identité » du sondage

Ce sondage a été réalisé à Moscou et dans sa région (8 millions d'habitants) entre le 1^{er} et le 15 novembre 1989, auprès d'un échantillon de 922 personnes, par le Centre d'études politiques et sociologiques d'URSS, à la demande de *L'Expansion* et de France Inter. Le caractère exceptionnel d'un sondage en Union soviétique demande quelques explications supplémentaires. Le Centre, dirigé par Igor Mintoussov, a déjà effectué plusieurs sondages pour le compte des *Nouvelles de Moscou*, l'un des hebdomadaires qui soutiennent le plus activement la perestroïka. Les sondages réalisés au moment des élections pour le Congrès du peuple ont prouvé leur fiabilité, en pronostiquant des résultats confirmés par le premier scrutin ouvert qui se soit déroulé en URSS. Le sondage a été limité à la région de Moscou en raison de l'étendue de l'Union soviétique et de la difficulté d'opérer dans certaines républiques. Il a été fait par téléphone, le taux d'équipement téléphonique des foyers étant, à Moscou, proche de 90 %. La méthode des quotas a été utilisée pour la répartition par sexe et par âge. Il est évident que le climat de liberté — relative mais réelle — créé par la perestroïka a considérablement diminué la crainte d'être interrogés que pouvaient éprouver les Moscovites.

Source : *L'Expansion*, décembre 1989.

France : apprentissage allemand

Tandis que la RFA a du mal à remplir toutes ses places d'apprentissage dans l'industrie, cinq entreprises allemandes (Siemens, Mercedes, Bahlsen, Bosch, AEG) exportent la formation « duale », méthode originale où l'étudiant partage son temps entre un établissement d'enseignement et une entreprise, en France. Le cursus offert débouchera sur un double diplôme : BTS comptabilité-gestion et « Industriekaufmann ». Il est organisé conjointement par les cinq entreprises et l'Ecole franco-allemande du commerce

et de l'industrie. Ainsi seront formés des gestionnaires polyvalents, bilingues, destinés à travailler dans des grandes entreprises européennes.

Cette initiative, qui est une première en France (en RFA, on compte 1,66 million d'apprentis dans 432 professions), pourrait néanmoins se répandre assez vite dans la mesure où des entreprises françaises se sont déjà montrées intéressées par l'expérience. Ainsi, le décalage entre théorie et pratique, qui continue à handicaper l'enseignement français, pourrait être atténué.

Cependant, il faut remarquer que ce cycle d'apprentissage qui, en RFA, est a priori destiné à des non-bacheliers, sortant de la « Realschule » à 16 ans (même si de plus en plus de bacheliers profitent de cette formation), sera ouvert, en France, seulement aux bacheliers (au moins à l'occasion de cette première expérience). On peut donc craindre que l'initiative ne constituera qu'un nouveau débouché pour les bacheliers, qui ont déjà un choix considérable entre les différentes formes d'enseignement supérieur, tandis que les non-bacheliers sont laissés, une fois de plus, de côté...

Les Echos, 19 octobre 1989.

Réveil américain ?

Retournant une tendance qui datait du début des années 1970, la part de marché des brevets étrangers sur le marché américain a cessé de croître. Se pourrait-il que les Américains, enfin inquiets de l'ampleur de leur déficit commercial, considèrent à nouveau l'excellence technologique comme un facteur-clé de leur avenir économique ?

Source : *The Economist*, 28 octobre-3 novembre 1989.

Analyses critiques

FALLOWS, James. — *More like us, Making America Great Again*. — Boston : Houghton Mifflin, 1989.

GANS, Herbert. — *Middle American Individualism, The Future of Liberal Democracy*. — Macmillan, The Free Press, 1988.

Deux livres récents, l'un d'un journaliste, l'autre d'un sociologue, nous parlent de la classe moyenne américaine.

On peut aujourd'hui y discerner deux tendances d'évolution possible : la « nipponisation », et c'est ce dont traite le livre de Fallows, « l'euro-péanisation », avec retour à des modes sociaux où l'hérédité joue un grand rôle, où l'inégalité augmente avec les risques de mouvements sociaux que cela suppose, et c'est le livre de Gans.

De Jim Fallows, qui depuis plusieurs années sillonne l'Asie, son crayon à la main, on attendait tout sauf un livre sur la société américaine. Certaines de ses remarques sont visiblement inspirées de ses excursions récentes, mais il n'a pas tiré encore pleinement profit du choc avec les sociétés asiatiques.

Traumatisé, de toute évidence, pour avoir été traité de haut, en tant qu'Américain par des Japonais, Jim Fallows prêche le retour à l'essence de l'âme américaine : la solution pour reconquérir la suprématie des Etats-Unis n'est pas de copier les Japonais, mais de redevenir ce que ce pays avait coutume d'être au bon vieux temps.

L'éventail des réflexions est large : l'auteur nous livre ses opinions sur la crise des industries traditionnelles, sur l'éducation, sur la conscription. On peut regretter des chutes de niveau entre l'analyse théorique et des anecdotes assez triviales ou autobiographiques.

L'un des bons moments du livre est celui où Fallows oppose le sens de l'ordre des Japonais au génie du désordre des Américains : « la force du Japon est que chacun est à sa place, tandis que les Etats-Unis sont forts lorsque chacun ignore sa propre place et est libre d'inventer de

nouveaux rôles ». Suivent de longues digressions sur l'essence du rêve américain et l'espoir de changer la vie.

L'auteur affirme sa confiance dans la capacité de la société américaine à s'adapter : la force des citoyens américains est de croire qu'ils peuvent changer leur vie et contrôler leur destinée.

Le chapitre 5, « Réinventer la vie », tourne autour de ces thèmes, présentant de courtes histoires de vie d'Américains moyens, avec les hauts et les bas, et des cas d'immigration plus ou moins réussie.

Suit une description de la crise des industries traditionnelles et, là encore, l'auteur fait preuve d'optimisme et affirme que cette crise, malgré sa gravité, n'a pas entamé la confiance de l'Amérique dans les possibilités d'ascension sociale.

De la guerre du Viet Nam, autre expérience sociale traumatique, Fallows nous dit qu'elle fut le révélateur des inégalités : ceux qui y partirent ne venaient pas de n'importe quelle couche de la société ni de n'importe quelle race. On s'en doutait.

Mais, souligne-t-il, la société américaine, si elle n'est pas égalitaire est à tout le moins démocratique, en ce qu'elle oblige périodiquement à une redistribution des chances. Il y a toujours eu, selon lui, une *structure* de classe (et, affirme-t-il, la distribution des revenus entre les riches et les pauvres s'avère être constante dans le temps ; pour ma part, je conteste cette affirmation), mais ce n'est pas un *système* de classe.

La partie la plus solide du livre est celle qui s'intitule « Le Confucianisme envahit l'Amérique ». Là, Fallows montre la rigidification sociale croissante : le développement d'un système éducatif formel dans lequel les individus sont testés dès l'enfance pour leur niveau d'intelligence marque l'apparition d'une société dans laquelle le diplôme prend une valeur centrale, marquant un clivage définitif entre inférieurs et supérieurs. L'Amérique est en train de devenir une société statique. Le contrôle des professions libérales, c'est-à-dire la nécessité d'être titulaire d'un diplôme pour pouvoir exercer une profession, vieux d'à peine un siècle, joue un rôle fondamental dans cette évolution. Fallows montre comment la maladie du diplôme atteint non seulement les professions libérales, mais aussi les fonctionnaires et, petit à petit, la société dans son ensemble.

Les conditions du succès et le libre accès, au moins virtuel, de tous à une mobilité ascendante se trouvent ainsi modifiés : le mode de préparation au métier devient presque aussi important que la compétence effective dans la détermination du succès.

L'Amérique s'engage ainsi dans la voie d'une organisation sociale confucéenne, dans laquelle l'hérédité et les inégalités de tous ordres se trouvent de plus en plus figées, sans avoir pour autant à l'arrière plan les

valeurs confucéennes de soumission à l'autorité ni l'homogénéité de race qui rendrait éventuellement ce système tolérable.

L'opinion traditionnelle selon laquelle en Amérique « n'importe qui peut faire n'importe quel boulot », s'effrite au profit d'une confiance dans une « aristocratie du mérite intellectuel ». Autrement dit, l'Amérique est atteinte d'un glissement social profond qui tend à en faire une société plus rigide que par le passé.

Le livre se clot par une série de propositions qui visent à rendre à l'Amérique sa souplesse originelle et ce dernier chapitre contient trop de naïvetés : il faut cesser de faire de l'éducation un filtre social, il faut ouvrir plus largement les portes à l'immigration, il faut décloisonner les niveaux à l'intérieur des professions, comme la barrière entre infirmières et médecins, etc. ; bref, il faut déconfucianiser l'Amérique et lui rendre ses vertus d'autant : More like Us...

Fallows semble oublier que l'Amérique n'est pas une île. L'état actuel de la société américaine est aussi produit par ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières. C'est aussi du double mouvement de mondialisation et de compétition accrue avec d'autres pays développés qu'est née cette spécialisation et cette rigidification croissante de la société américaine.

On aimerait plus de cohérence dans l'analyse et un ouvrage mieux focalisé, mais c'est un petit livre attrayant, en dépit de ses faiblesses. On peut attendre de son auteur, qui a fourni à *The Atlantic* une série passionnante d'articles sur l'Asie contemporaine, et notamment sur les « NICS ou Newly Industrialized countries », qu'il nous donne prochainement à lire un autre ouvrage sur les pays qu'il vient de parcourir.

Herbert Gans avait été l'une des figures connues de la sociologie urbaine américaine dans les années 60, lorsqu'il publia *The Levittowners* et *The Urban Villagers*. Après avoir fait pendant quelques années une excursion du côté de la sociologie de la presse et des médias, il publie aujourd'hui un autre ouvrage sur la classe moyenne américaine, faisant de l'étude de l'individualisme le centre de son analyse. Mais, abandonnant la méthode d'enquête directe qu'il pratiquait autrefois dans les « Community studies », c'est dans l'analyse secondaire des sondages d'opinion qu'il vient puiser pour l'essentiel la matière de son livre.

L'individualisme populaire¹ est décrit comme le semi-luxe des classes moyennes, distinct de l'individualisme à dominante économique des couches moyennes supérieures et représentant une sorte de luxe que le sous-prolétariat ne peut pas s'offrir : à la racine de cet individualisme

1. « Popular individualism ». Cette expression est difficilement traduisible en français : popular pourrait être traduit par populiste, mais cela donnerait au terme une connotation politique qui n'est pas dans l'esprit du texte de Gans. Le terme « populaire » en revanche n'a pas le même sens en français et en anglais.

populaire, on trouve un désir de sécurité, une volonté de contrôler son existence qui caractériserait la classe moyenne américaine : être capable de s'offrir les différents ingrédients du rêve américain, telle est l'essence du jeu.

Mais qui sont ces « Américains moyens » et comment se situent-ils dans la stratification sociale d'ensemble ? Pour répondre à la question, Gans utilise des concepts et une grille d'analyse désespérément classiques.

Il reprend sans trop la remanier la structure tripartite : classe supérieure, moyenne, inférieure, mais il semble hésiter quant au rôle du niveau de revenu dans la définition du positionnement social : tantôt il définit les classes en fonction du seul niveau de revenu, tantôt il affirme sa volonté de prendre également en compte les éléments culturels, ethniques et démographiques.

L'auteur a soudain un scrupule et il confesse que son objet d'étude est en réalité la classe moyenne blanche. Ce point a son importance : Rappelons que pour l'année 1985, le niveau de revenu moyen était de 29.150 \$ pour les familles blanches, mais de 16.800 \$ pour les familles noires. Mais quand il affirme que « les Américains moyens ne sont pas un groupe économique », que veut-il dire ? Sans doute que l'« Américain moyen » est en fait au-dessous du seuil de la classe moyenne, mais cela n'est guère explicite.

Il y a des moments où Gans semble hésiter entre une approche théorique et une approche descriptive et empirique. A ces moments là, l'analyse patine : « l'Américain moyen ne saurait être totalement assimilé à la classe moyenne, car du point de vue du niveau de revenu, et si l'on prend en compte la position professionnelle et le niveau éducatif, les Américains moyens ne coïncident pas exactement avec la classe moyenne ».

Le début du livre décrit les comportements économiques et politiques qui accompagnent l'individualisme des Américains moyens : un certain sens de la justice, comme substitut de l'égalité qui consiste à donner en théorie à chacun des chances à peu près égales de travailler dur pour échapper à la pauvreté et/ou devenir riche. Culture du « à chacun selon ses moyens », dans laquelle une vaste majorité des individus pense que le salaire doit dépendre de la compétence du salarié, quels que soient les besoins de sa famille.

C'est également une description du *repli politique* que Gans nous fournit : payer ses impôts est nécessaire, mais c'est considéré comme de l'argent jeté par la fenêtre, les mouvements sociaux ne concernent jamais la classe moyenne dans son ensemble. La participation aux élections est faible : les présidents des Etats-Unis sont élus par une moitié du corps électoral. On peut estimer qu'il y a environ 5 % de militants et

20 % d'individus qui sont totalement amorphes politiquement entre les deux, la masse, qui vote de temps à autre et s'informe mollement : 30 % des ménages regardent les informations télévisées du soir sur l'une des trois grandes chaînes nationales. Même le mythe de la forte participation des Américains aux associations est ici dissipé : si 70 % des Américains sont membres d'une association, 60 % appartiennent seulement à une ou deux et l'affiliation la plus fréquente concerne les églises, qui constituent des formes associatives bien particulières.

Selon Gans, cette apathie politique n'empêche nullement le développement d'un sentiment patriotique fort : la fierté d'être Américain va de pair avec un individualisme forcené et lui sert d'excuse. Cela va plus loin, il existe une sorte de dédoublement entre le mépris de la politique, des hommes politiques et l'élan patriotique : « les mêmes Américains qui manquent de confiance dans leurs leaders politiques et économiques peuvent exprimer leur enthousiasme pour leur patrie ».

Le livre, dans son ensemble, nous fournit une sorte de miroir de l'Amérique moyenne contemporaine vue au travers des sondages. La décision de se limiter aux questions d'opinion et de parler assez peu du rapport entre attitudes et comportements réduit quelque peu l'intérêt de l'entreprise. La méthode d'analyse secondaire des sondages telle qu'elle est ici utilisée semble porter en elle-même ses propres limites : dans tous ces sondages, nous dit l'auteur, la variance est faible. Autrement dit, si on ne cherche pas des clivages, on n'en trouve guère. La décision de ne pas aborder le problème des autres classes moyennes, et notamment de ne pas traiter du sort de la bourgeoisie noire diminue quelque peu la portée du livre.

Enfin, on peut se demander si l'individualisme populaire est ou non une tendance lourde : que faudrait-il comme menace interne ou externe pour que les classes moyennes américaines se réveillent de leur torpeur et renouent avec des pratiques collectives militantes. Le livre accède rarement au second degré, à l'analyse critique ou aux réflexions à long terme. Comme celui de Fallows, il est bien documenté, pas dépourvu d'intérêt, mais il prend trop rarement de la distance par rapport à son objet. Dommage. Mais, moins triomphaliste que Fallows, Gans montre comment l'individualisme constitue un frein au développement de la démocratie libérale et évoque des solutions qui permettraient de la stimuler.

Laurence Coutrot
CNRS, Sciences sociales

X^e PLAN. — Protection sociale. Rapport de la Commission présidée par Monsieur René Teulade. — Paris : La Documentation Française, 1989, 352 p.

Le rapport lui-même ne comporte qu'à peine 80 pages, le reste de ce document étant consacré à des annexes et au rapport « Investir dans la gestion du système de santé » du Groupe technique Système de santé et assurance maladie, présidé par Jean de Kervasdoué.

Le X^e Plan (1989-1992) est destiné à préparer la France à l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen, prévue pour la fameuse date du 1^{er} janvier 1993. Ce Plan a pour objectif majeur le développement d'une stratégie d'offre compétitive, axée sur un effort massif d'investissement et d'exportations. Dans cette perspective, il prévoit notamment d'alléger, ou tout au moins de stabiliser, les charges sociales des entreprises. Mais le système français de protection sociale ne sera pas pour autant révisé en baisse vers un niveau moyen européen. La Commission de la protection sociale considère, en effet, que la sauvegarde de ce système est un atout pour l'économie et un facteur irremplaçable de cohésion sociale. Par ailleurs, elle estime que les efforts de maîtrise des dépenses qu'elle préconise dans les domaines de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse devraient permettre de dégager les ressources nécessaires au maintien du pouvoir d'achat des prestations familiales et au financement d'actions spécifiques en faveur des familles les plus modestes, des exclus et des personnes âgées dépendantes. Le rapport de cette Commission devrait intéresser les Français au premier chef car la santé, les retraites, la pauvreté, la famille, les impôts et cotisations sociales sont des sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur et sur lesquels ils ont besoin d'être informés, voire rassurés. On peut donc regretter, de ce point de vue, que le style adopté pour la rédaction de ce rapport s'adresse plutôt à un public, assez restreint, de spécialistes.

Les défis auxquels doit faire face la protection sociale sont rappelés dans une première partie. Le vieillissement de la population s'accroît. De nouveaux risques sociaux se développent : l'exclusion, due à la grande pauvreté et au chômage ; la dépendance, liée à l'augmentation du nombre de personnes très âgées qui ne peuvent plus se suffire à elles-mêmes ; l'isolement, qui résulte notamment des séparations de couples. La tendance à l'augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes nécessite encore des mesures d'ajustement. La perspective du Marché unique européen implique non seulement un renforcement de la compétitivité des entreprises, mais aussi une certaine convergence des systèmes de protection sociale des pays de la CEE, en vue de leur meilleure coordination.

Mais les développements les plus longs sont consacrés à l'exposé des propositions. Celles-ci sont regroupées en cinq rubriques.

1) *Engager l'adaptation progressive des régimes de retraite* : celle-ci doit être étalée sur une quinzaine d'années, afin d'éviter des ajustements brutaux. Les mesures préconisées devraient s'appliquer à l'ensemble des régimes de base. Elles portent sur l'ensemble des paramètres de ces régimes. Ainsi, pour le régime général de la sécurité sociale, pris comme exemple, la Commission considère qu'une augmentation des cotisations prélevées sur les actifs est inévitable, mais qu'il faudrait aussi : élargir la période retenue comme référence pour le calcul de la pension (le passage en 15 ans d'un calcul sur la base des 10 meilleures années à un calcul sur celle des 25 meilleures années est évoqué) ; reculer l'âge effectif de cessation d'activité, mais par un relèvement progressif de la durée d'assurance requise pour obtenir une retraite à taux plein, plutôt que par un relèvement de l'âge minimal d'ouverture des droits (la Commission envisage l'allongement, de 150 à 165 trimestres en 15 ans, de la durée d'assurance requise pour l'octroi d'une pension de retraite à taux plein à partir de 60 ans) ; indexer les pensions de retraite sur les salaires nets et non plus sur les salaires bruts, afin de répercuter sur le montant des pensions les hausses de cotisations subies par les actifs. La mise en œuvre d'un dispositif restrictif de ce genre se justifie, selon la Commission, par le fait que le niveau de vie des personnes âgées est désormais globalement satisfaisant, même si des améliorations sont encore nécessaires pour certaines catégories d'entre elles. En outre, ces mesures n'auraient pas pour effet de diminuer le niveau des pensions versées, mais seulement de freiner sa progression

2) *Maîtriser l'évolution des dépenses de santé* : après avoir souligné que le système français de soins médicaux est « moins régulé » que les systèmes de nos partenaires européens et que son « degré exceptionnel de liberté » a un coût, la Commission présente un long catalogue de propositions : engager la reconversion des petits hôpitaux en établissements pour personnes dépendantes (les besoins d'hébergement pour celles-ci ne sont pas suffisamment couverts, alors qu'il subsiste environ 60 000 lits excédentaires en hospitalisation de court séjour) ; progresser dans l'analyse de l'activité et des résultats des hôpitaux publics ; remplacer le système actuel de tarification dans le secteur hospitalier privé par une tarification fondée sur le coût de chaque pathologie ; réformer la planification sanitaire ; développer, dans la mesure du possible, la prise en charge extra-hospitalière des soins psychiatriques ; limiter à certaines catégories d'actes les possibilités de dépassement tarifaire des médecins conventionnés ; réviser la nomenclature générale des actes professionnels, devenue largement obsolète ; développer les sommes consacrées à la

recherche, à l'expertise et à la construction de systèmes d'information dans le domaine du coût et de l'efficacité des soins médicaux ; etc.

3) *Confirmer l'effort de solidarité en faveur des familles* : Au lieu de contribuer à réduire le déficit potentiel du régime général de la sécurité sociale, les excédents financiers de la Caisse nationale d'allocations familiales devraient être utilisés pour augmenter les aides aux familles nombreuses et surtout aux familles les plus modestes. Ainsi, conviendrait-il, notamment, d'améliorer les aides au logement et de repousser, pour les enfants qui ne poursuivent pas des études, de 17 à 18 ans, s'ils sont au chômage, l'âge à partir duquel ils n'ouvrent plus droit aux allocations familiales. Par ailleurs, il faudrait répondre à l'augmentation de l'activité féminine en développant les capacités d'accueil des jeunes enfants dans les crèches et par les assistantes maternelles.

4) *Engager de façon résolue l'évolution du mode de financement* : Tous les scénarios faisant apparaître des besoins financiers importants sur la période du Plan, la Commission propose l'instauration d'un prélèvement proportionnel sur tous les revenus des ménages (revenus professionnels, revenus de remplacement, revenus du patrimoine) qui serait affecté à la branche famille.

5) *Lutter contre l'exclusion* : La Commission prend acte des objectifs et ambitions du revenu minimum d'insertion (RMI) et souhaite que, dans le prolongement de cette mesure, la lutte contre tous les facteurs et formes d'exclusion constitue, pendant la période du Plan, une priorité à la fois nationale et communautaire. Cela suppose une action sur tous les aspects de l'exclusion : lutte contre l'échec scolaire, accès à l'emploi, amélioration de la prise en charge des soins de santé, solution aux problèmes de logement des plus pauvres, etc. La Commission préconise l'expérimentation d'actions coordonnées au niveau départemental, pouvant déboucher, le cas échéant, sur une loi d'orientation.

Publié juste deux ans après la tenue des états généraux de la sécurité sociale et la parution du Rapport du Comité des Sages, ce rapport de la Commission de la protection sociale du X^e Plan reprend à son compte, en les précisant parfois, nombre d'idées et de propositions déjà formulées, sans oublier certains vœux pieux comme celui relatif à la nécessité d'assurer un « environnement favorable à la famille et à l'enfance ». Il constitue sans aucun doute un nouveau document de référence répondant bien à la mission assignée à la planification française. Mais on regrettera cependant que la dimension européenne des divers aspects de la protection sociale n'ait pas été vraiment étudiée, ou que, dans un pays comme la France où les médias portent souvent plus d'attention au nombre de voitures produites qu'à celui des naissances, le plaidoyer en faveur de la protection sociale et de la natalité ne soit pas un peu plus vibrant.

Alain Euzéby

Comptes rendus

- MARCHAND, Olivier. — « Emploi, offre de travail et chômage dans les principaux pays développés : les effets de la crise ». — in *Economie et Statistique*, N° 220, avril 1989, Paris, INSEE.

En comparaison des Etats-Unis et du Japon, les quatre principaux pays européens ont subi plus durement la crise, surtout à la suite du second choc pétrolier : ils ont perdu de nombreux emplois industriels, ils ont été plus touchés par le chômage. Néanmoins, dans tous ces grands pays développés, les années récentes sont marquées par une tendance générale à la reprise de l'emploi. Le redressement britannique est particulièrement spectaculaire. A l'inverse, la capacité de l'économie française à créer des emplois est moins nette que celle de ses principaux partenaires.

Les mouvements démographiques, l'immigration et les modifications dans les comportements d'activité se sont combinés de façon variée pour fournir des évolutions souvent très différentes de la population active d'un pays à l'autre. Au cours de la dernière période 1984-1988, la population active continue à croître rapidement aux Etats-Unis, de même, mais à un degré moindre, qu'au Japon et en Italie, tandis qu'elle augmente moins vite en Allemagne et en France. Mais, compte tenu d'une natalité beaucoup plus basse en Allemagne depuis plus de vingt ans, les perspectives d'emploi à l'horizon du grand marché intérieur sont très différentes pour ces deux derniers pays : pour les jeunes qui arrivent encore nombreux sur le marché du travail, la France doit créer des emplois, tandis que les ressources en main-d'œuvre devraient diminuer dans les prochaines années en Allemagne.

Les douze pays de la Communauté européenne comptaient en 1988 près de 16 millions de chômeurs inscrits dans les bureaux de placement, soit 11 % environ de la population active. Cette situation moyenne reflète à peu près celle de la France, alors que Royaume-Uni et RFA sont mieux placés, et l'Italie moins bien. Mais, dans tous ces pays, le chômage est toujours beaucoup plus élevé qu'aux Etats-Unis, et surtout qu'au Japon. En outre, les chômeurs européens mettent plus de temps à se reclasser.

- SINGLY, François (de) ; THELOT, Claude. — *Gens du privé, gens du public, la grande différence*. — Paris, Ed. Dunod, 1989, 256 p.

L'opposition salariés du privé/fonctionnaires constitue-t-elle le clivage majeur au sein de la société française ? Pourquoi ces différences entre gens du privé et gens du public soulèvent-elles tant de polémiques alors que d'autres différences dans la société nous laissent indifférents ?

C'est à ces questions que tentent de répondre François de Singly et Claude Thélot. Sans a priori, ils comparent deux mondes dont bien peu sont capables de dépasser les stéréotypes. Se fondant sur une vingtaine d'enquêtes de l'INSEE, ils rapprochent ou opposent systématiquement

quement gens du privé et gens du public aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur vie privée. Leur livre n'est pas un nouveau pamphlet contre ces nouveaux riches que seraient les fonctionnaires. Ce n'est également pas un livre blanc de plus pour réhabiliter la fonction publique, même si les deux auteurs sont fonctionnaires, l'un relevant du ministère de l'Education nationale, l'autre du ministère de l'Economie et des Finances. Le registre choisi est celui de la démonstration, et non celui de la dénonciation ou de la justification. Au-delà de résultats parfois surprenants, — savez-vous par exemple que les salariés du privé ont moins d'enfants que les fonctionnaires, qu'ils fument davantage et qu'ils optent plus volontiers pour des voitures étrangères ? — ce livre, contrairement à une idée reçue, met en lumière à quel point vie professionnelle et vie personnelle sont intimement liées : on est fonctionnaire chez soi comme au bureau ; le stress de l'entreprise se prolonge dans la vie quotidienne...

● **Studiendauer und Lebensalter. Beiträge zur Diskussion aus sieben ausgewählten Ländern. — Bonn : Bundesministerium für Bildung und Wissenschaft, 1989, 59 pages.**

De nombreuses voix s'élèvent en Allemagne de l'Ouest pour se plaindre que les études supérieures sont trop longues. Toutefois, une étude comparative sur la longueur des études supérieures dans huit pays (Grande-Bretagne, Japon, Etats-Unis, France, Suède, Italie, Pays-Bas, RFA), réalisée à la demande du Ministère fédéral de la formation et de la science, montre, entre autre, que la durée moyenne des études en RFA (sept ans pour obtenir un diplôme du niveau « maîtrise » — Staatsexamen, Magister, Hauptdiplom) n'est pas exceptionnelle si on la compare à celle en Italie (7,5 ans) et en France (7 ans). L'âge moyen auquel les étudiants obtiennent ce diplôme est le plus élevé (27,9 ans), mais comparable à celui des étudiants suédois (27,5 ans), néerlandais (27,5 ans) et italiens (27,2 ans).

Cet âge moyen de fin d'études est surtout influencé par le laps de temps entre la fin des études secondaires et le début des études supérieures. Il est de moins d'un an en Grande-Bretagne et en France, de plus d'un an en RFA, de presque deux ans en Italie et de trois ans en Suède et aux Pays-Bas.

Il serait intéressant de poursuivre ces analyses comparatives dans une perspective évaluant davantage le contenu et les structures des systèmes d'enseignement et prenant en compte la place de l'enseignement supérieur par rapport à d'autres formations, les fonctions de l'université autres que celle de l'enseignement et, surtout, le « rendement » de l'enseignement supérieur.

● **ALLAN-MICHAUD, Dominique. — « L'avenir de la société alternative ». — Paris : L'Harmattan, 1989, 384 p.**

Que serait une société alternative ? Une société conviviale, écologique ? Qui la désire, qui la propose et qui la soutient : les Verts, l'extrême gauche, ou un mouvement nouveau ? Contre le saccage de la nature, pour la défense de la vie. Contre la société inégalitaire, néo-monarchie aux sujets déguisés en citoyens. Pour l'éthique de la personne contre la dictature de la marchandise. Pour ces idées, des femmes et des hommes se battent dans les associations, participent aux élections, créent des entreprises. Mais comment agir au niveau local en démontrant la globalité du monde ?

Cet essai raconte l'aventure d'une génération de militants à travers l'histoire des idées, des groupes, des pratiques socio-économiques françaises et étrangères de la mouvance alternative censée concrétiser la vision d'une autre société.

La confrontation avec le mouvement coopératif qui permit la démonstration d'un socialisme au XIX^e siècle, montre la difficulté d'agir entre images du passé et visions du futur, entre logique libérale et logique socialiste ; elle montre à l'œuvre dans l'histoire la dialectique de

la contestation et de la récupération, pour faire déboucher sur les stratégies futures des acteurs sociaux.

Crise écologique, crise économique et sociale, crise idéologique, ne sont pas sans relation : actualisant la vieille aspiration à un monde nouveau, les idées écolo-alternatives agitées à partir de Mai 1968 continuent de susciter de l'intérêt et une espérance. Pour quel avenir ? Réforme ou révolution ?

- REYNAUD, Jean-Daniel. — *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*. — Paris : Armand Colin, 1989, 312 p.

La société est-elle faite de contraintes ? La contrainte est-elle la définition du fait social ? Evidemment oui : être citoyen d'une nation, c'est en accepter les lois ; travailler dans une entreprise, c'est en connaître les règles ; vivre en famille, c'est contracter des engagements. Mais, tout aussi évidemment, les lois s'aménagent et se corrigent, les règles se négocient, les engagements se transforment. Il faut donc examiner comment les règles sociales s'inventent ou s'apprennent, comment elles se discutent, comment se constitue et comment fonctionne la régulation sociale.

Dans la société contemporaine, l'individu est-il, pour l'essentiel, soumis à de grands mouvements de masse et de fond dont le déterminisme global ne lui laisse guère d'autres choix que de s'identifier à ces chances objectives ? La socialisation est une bataille quotidienne par laquelle chacun cherche à se classer. Mais ce classement est-il défini au total par la reproduction d'un capital global ? Les appareils politiques qui sont construits pour capter les votes et pour exercer le pouvoir sont-ils des machines universelles capables de tout attraper et de tout digérer ? L'Etat moderne, avec ses immenses ressources et ses capacités de contrainte, est-il un Moloch qui dévore la société civile ? La thèse de ce livre est plutôt que les grandes totalités s'effritent, que la diversité des classements et des critères de classement s'accroît, que les politiques publiques ont des objectifs moins précis et des moyens plus incertains qu'il ne paraît ; en un mot, que nos problèmes tiennent plutôt à la difficulté que nous avons à maîtriser une nature sociale qui a peu de lois et peu de régularités.

Et s'il n'y avait pas de système social ? Si la réalité de notre vie commune était faite plutôt d'une multitude de petits systèmes qui s'influencent mutuellement mais qui sont loin de former un ensemble stable et cohérent ? Si le goût que montrent les Français aujourd'hui pour des actions collectives modestes, dans leur famille, leur travail, leur vie civique, des actions collectives où leur part propre d'initiative a un effet sensible et où leur engagement est lié à un projet plutôt qu'à un destin irrévocable était tout autre chose qu'une mode ? Si c'était la redécouverte de quelques-uns des critères fondamentaux de la régulation sociale ?

- BARTELS, Werner (éd.). — *Verkehr 2000 - Neue Verkehrssysteme verändern unser Leben*. — Hamburg : Wirtschafts- und Verkehrsverlag Hansa, 1988.

Ecrit par des praticiens (PDG d'entreprises, ministres de transport, etc.) ce livre se veut la réponse à une multitude de questions pratiques comme : avec quoi circulerons-nous en l'an 2000, sur quelles routes et à quelle vitesse ? Le ciel et les mers seront-ils ouverts à tous ? La technologie informatique nous avancera-t-elle ? Quels systèmes de transport révolutionneront le XXI^e siècle ?

Les auteurs traitent dans 38 articles tous les aspects d'une future politique des transports et dessinent le développement technique des différents vecteurs au-delà de l'an 2000. Cela va de la voiture individuelle jusqu'à l'espace en passant par le chemin de fer, les transports maritimes et aériens et même les dirigeables. Il y a également des articles sur l'aéroport du futur, l'avenir des ports et les exigences que devraient remplir les gares dans la perspective

d'un transport accru — de personnes et de biens — par chemin de fer. La partie du livre sur la recherche et les nouveaux systèmes de transport est très exhaustive et rend autant compte du projet Prométhée concernant la sécurité de la conduite automobile que des défis que l'écologie lance à la technologie moderne des transports.

Tous les articles sont accompagnés par des photos, des graphiques et des dessins, ce qui illustre bien certains sujets très techniques. Dans d'autres articles, la quantité de photos paraît néanmoins exagérée et perturbe plutôt la lecture.

La qualité du contenu des articles varie également selon les auteurs. De très bons articles comme celui sur l'aéroport du futur se trouvent à côté d'autres qui apportent beaucoup moins ou qui se recoupent. Ces articles-là constituent plutôt de la publicité pour les entreprises dont le PDG a écrit l'article.

Dans l'ensemble, l'ouvrage représente néanmoins une source très riche d'informations et permet à l'amateur une approche assez approfondie de l'avenir des systèmes de transport.

Futuribles International

Un réseau international d'information et de réflexion prospectives

Veille stratégique : information/évaluation/synthèse

Disposant d'un large réseau international d'experts (2 000 personnes sur 70 pays), Futuribles International assure :

- un suivi de qui fait quoi, où et comment, dans le domaine des études sur l'avenir ;
- un dépistage permanent des données révélatrices des tendances et des enjeux majeurs à moyen et long terme ;
- l'élaboration de dossiers de synthèse prospective par sujet.

Une fonction de recherche et d'étude

Assumée par des équipes pluri-disciplinaires internationales constituées de manière ad hoc par Futuribles International.

Six axes de recherche et d'étude :

- Le vieillissement démographique dans les pays industrialisés et l'avenir des systèmes de protection sociale.
- Le développement économique et social en Europe à l'horizon 1992-2000-2010.
- L'émergence de la société d'information : les enjeux de la tertiarisation des économies « modernes ».
- L'évolution socio-culturelle et l'avenir des modes de vie.
- Les risques majeurs de rupture dans les grands équilibres mondiaux, en particulier les rapports Nord-Sud et les menaces pesant sur les éco-systèmes.
- Les systèmes de régulation et l'avenir des institutions publiques.

Plusieurs dizaines d'études de prospective appliquée : engagées à l'initiative de Futuribles International ou en réponse à des commandes d'organismes publics et privés, elles sont directement destinées à éclairer les choix stratégiques à moyen et long terme.

Formation, conseil et assistance technique

Futuribles International assure une fonction de formation à la démarche et aux méthodes de prospective en lien avec la stratégie et la planification du développement. Cette fonction est assurée au travers de séminaires annuels et d'interventions auprès d'organismes publics et privés.

La fonction de conseil et d'assistance technique est assurée auprès d'organisations qui souhaitent disposer d'une vision prospective des grandes mutations de leur environnement et définir une stratégie de développement à moyen et long terme.

Carrefour international de réflexion

Destiné à agir comme catalyseur de réflexions et plate-forme pour un libre-échange de points de vue et d'expériences, Futuribles International organise régulièrement des tables-rondes, des journées d'études, des séminaires et des colloques internationaux.

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France
Tél. (33 1) 42 22 63 10 + - Téléfax (33 1) 42 22 65 54

Chantal Euzéby	3	<i>Protection sociale et revenu minimum garanti. Une perspective internationale</i>
Isabelle Orgogozo	39	<i>Administration : les paradoxes de la modernisation</i>
Jean Bernard	47	<i>La bio-éthique en 2090</i>
Michel Godet	51	<i>Europe 1993 : le rêve et la réalité</i>
Charles du Granrut	67	<i>Les PME face à 1992. Une enquête du réseau Ernst and Young International</i>

Forum

Yoland Bresson	27	<i>Du salariat au participat. Pour un revenu d'existence</i>
----------------	----	--

Actualités prospectives

| 77 |

Karoshi. Coût de la vie. Edition. L'alcool-carburant. Risques cosmiques. Taylorisme 2000. Japon sous la manche. Ce que veulent les Soviétiques. France : apprentissage allemand. Réveil américain ?

Bibliographie

85	<i>Analyses critiques</i>
93	<i>Comptes rendus</i>